



RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 1995

**17e Congrès fédéral
Les Néo-Démocrates du Canada
Ottawa, du 12 au 15 octobre, 1995**

TABLES DES MATIÈRES

LE DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE RENOUVELLEMENT

Introduction	3
Les principes du Parti	4
La mission du Parti	5
Introduction	8
La structure du Parti	10
Les relations du Parti	23
Annexe : Modifications aux statuts du Parti	26
Introduction	31
Mondialisation	35
L'économie	40
La politique sociale	49

LES RÉSOLUTIONS SUR LE RENOUVELLEMENT

Les principes et la mission du Parti	57
La structure et les relations du Parti	61
La mondialisation, l'économie, et la politique sociale	67

LES RÉSOLUTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE

A. Économie	70
B. Affaires internationales	79
C. Politique sociale	81
D. Agriculture et pêches	85
F. Travail, science et technologie	85
G. Santé	86
J. Environnement	87
K. Justice et droits de la personne	88
L. Les autochtones et le Nord	90
N. Affaires fédérales-provinciales	91
R. Arts, culture et communications	91
S. Processus électoral	94
T. Affaires du Parti	96

Nouveau Parti Démocratique Du Canada

Rapport du Comité Du Renouvellement Au

Congrès Fédéral 1995

(TEL QU'ADOPTÉ PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL)

Les principes du Parti et La mission du Parti

Déclaration du renouvellement

- ① En plein milieu de la crise des années 1930, les représentants des partis agricoles et ouvriers de nombreuses régions du Canada se sont rassemblés à Regina pour proclamer un manifeste et édifier un nouveau parti politique. Le Manifeste de Regina est ainsi devenu la pierre de touche de la nouvelle «Cooperative Commonwealth Federation».
- ② Depuis ces débuts au sein de la CCF, les principes fondamentaux de notre Parti ont découlé d'un ensemble de convictions quant à la dignité humaine et de la justice sociale. Les principes d'égalité, de démocratie, de durabilité, de communauté et de coopération se trouvent au cœur de notre mouvement et du Parti et ont aidé à modeler le Canada en une société compatissante et progressiste.
- ③ Les fondateurs du Parti se sont employés à améliorer la condition humaine dans le contexte du système socio-économique de l'époque, sans abandonner comme objectif de modifier ce système et d'édifier une nouvelle société - ce que Tommy Douglas a appelé «la nouvelle Jérusalem».
- ④ Cette démarche est plus opportune et clairvoyante que jamais à la lumière des nouveaux défis que doit affronter le Canada aujourd'hui : les bouleversements économiques et sociaux, la mondialisation du capitalisme et la dégradation généralisée de l'environnement.
- ⑤ Ces mêmes défis se posent au reste du monde. La consolidation toujours plus grande de la richesse et du pouvoir est en train de créer des conditions de vie et de travail inhumaines et intolérables, un fossé sans précédent entre les riches et les pauvres, une rapide montée du chômage à l'échelle mondiale, et une exploitation monstre des ressources naturelles de la planète.
- ⑥ Aujourd'hui, à un grand tournant de l'histoire du Canada, les Néo-démocrates veulent réaffirmer les principes et la mission du Parti dans cette Déclaration de renouvellement. Notre tâche est d'édifier un type différent de société : une société où règnent l'égalité, la dignité humaine et la justice pour tous.

Nos principes

① Face aux nouveaux défis à affronter, le Nouveau Parti démocratique est plus déterminé que jamais à poursuivre les moyens politiques démocratiques de créer une société fondée sur les principes sociaux-démocrates qui suivent :

L'égalité

② Nous voulons édifier une société où soient garantis sûreté, sécurité, santé et bien-être. Nous oeuvrons pour l'égalité afin que tout le monde ait la possibilité d'avoir un travail significatif, une activité intéressante et une responsabilité partagée. Nous croyons que le meilleur moyen de parvenir à l'égalité socio-économique est par un accès équitable à des revenus raisonnables, à des services universels de santé et d'éducation de qualité, à des garderies abordables et à des logements assurés. Nous visons la justice sociale pour tous dans une société qui prise la diversité et ne tolère pas la discrimination pour des raisons de race, de nationalité, de religion, de sexe, de langue, de faculté physique ou intellectuelle, d'orientation sexuelle ou d'âge. Nous nous engageons à poursuivre une répartition juste et équitable de la richesse et à créer une société où tous les membres concourent selon leurs moyens et reçoivent selon leurs besoins.

La démocratie

③ Le Nouveau Parti démocratique croit que la démocratie est la pierre angulaire d'une société fondée sur la dignité humaine et l'égalité. Le contrôle démocratique de nos institutions politiques, économiques et sociales est une condition indispensable pour que nous puissions éliminer la pauvreté, le chômage et les concentrations toujours plus grandes de la richesse et du pouvoir. Nous nous engageons à veiller à ce que notre Parti et nos gouvernements basent leur fonctionnement sur la responsabilité, l'ouverture, et l'association des citoyens. Nous gardons la ferme conviction que la dignité et la liberté de la personne sont un droit élémentaire qu'on doit préserver et développer. Nous reconnaissons également le droit des individus à avoir un mot à dire dans les affaires qui touchent leurs vies et à exercer un plus grand contrôle dans l'économie, le milieu de travail, la communauté et la famille.

La durabilité

④ Nous cherchons à mettre sur pied des structures socio-économiques qui trouvent un équilibre écologiquement durable entre les besoins de notre génération et ceux des futures. Ceci signifie travailler à la création d'une société où notre emploi des ressources renouvelables et non renouvelables n'excède pas notre aptitude à régénérer les ressources ou à exploiter d'autres sources renouvelables.

La communauté

⑤ Les Néo-Démocrates s'engagent à créer une société où un vif sens de la collectivité fait passer la santé et le bien-être de tous les Canadiens avant les gains individuels. Nous encourageons l'expression culturelle et artistique communautaire afin de rehausser l'esprit communautaire et les valeurs du respect, de la tolérance, de l'humanité et de la compassion. Nous croyons que nous devons nous joindre aux forces social-démocrates du monde entier pour développer une plus large communauté où notre solidarité vienne renforcer notre capacité collective d'assurer la paix, la coopération internationale et l'élimination de la pauvreté.

La coopération

⑥ La coopération est un principe fondamental dans un développement socio-économique où responsabilités et avantages se répartissent de façon juste et équitable. Nous pouvons tous accomplir beaucoup de choses par le travail coopératif à travers les syndicats, les mouvements sociaux et les entreprises coopératives comme les coops agricoles et d'habitation, les caisses populaires et les entreprises appartenant aux travailleurs. Nos politiques et nos actions doivent refléter l'aptitude naturelle des gens à vivre dans un système coopératif, à accepter la responsabilité collective et à travailler pour le mieux-être de tous.

Notre mission

① Les Néo-Démocrates cherchent un changement fondamental. Nous allons exploiter les ressources du gouvernement et la puissance de la coopération et de l'action communautaire pour faire progresser notre société vers les buts d'égalité, de justice sociale et de démocratie.

Une autre solution politique

② Le premier objectif du Nouveau Parti démocratique est d'offrir une vision du Canada où les gens passent en premier; une claire alternative politique social-démocrate. Nous cherchons à gouverner, à constituer une puissante force électorale, pour pouvoir appliquer notre programme de changements économiques, politiques et sociaux. Nous reconnaissons que le succès électoral, que ce soit comme parti d'opposition au Parlement, comme parti-charnière ou comme parti gouvernant, est notre chance d'apporter un changement important et durable.

Une force qui assure représentation et moyens d'action

③ Que nous soyons au gouvernement ou en dehors, nous devons avoir pour objectif d'influencer l'agenda public, de faire de la coopération, de l'humanité et de la compassion des valeurs légitimes et essentielles dans l'élaboration de la politique publique, et de gagner l'appui des gens pour d'autres solutions politiques progressistes. Une tâche centrale du Parti est de donner aux Canadiens les moyens de se prononcer pour le changement social et d'y travailler. Nous cherchons à assurer une représentation et des moyens d'action à tous les membres de notre société qui souhaitent vivre dans une société meilleure où il y ait plus de coopération et de compassion.

Une force au service de l'éducation

④ Le changement à l'échelle d'une société est le résultat d'un large étalement de la connaissance et de la compréhension. Notre tâche est de favoriser le partage de l'information, le dialogue ouvert, et l'éducation politique. Ils sont les clés de la mobilisation du soutien pour un autre programme politique. Vu la puissance des forces mondiales de l'entreprise, l'éducation doit être impérativement un grand accent de notre activité.

⑤ Nous allons mettre au point de nouveaux outils d'éducation et améliorer nos moyens de communiquer avec les Canadiens afin de forger un soutien pour les valeurs que nous avons en commun, et pour les politiques de rechange que nous cherchons à appliquer.

Un modèle politique

⑥ Nos principes fondamentaux s'appliquent autant à la reconstruction de notre parti politique qu'à notre édification d'une société social-démocrate. Notre parti doit être un modèle des principes que nous prêchons. Nos actions doivent égaler nos paroles. En partant de membres informés et impliqués et d'associations de comtés actives, nous devons passer à l'élaboration de politiques réfléchies, à la tenue d'un débat et d'un dialogue animés, à la prise de décisions ouvertes, démocratiques associant tout le monde, et à l'uniformisation des politiques et des actions publiques du Parti.

Un vaste mouvement

① Le Nouveau Parti démocratique s'inscrit dans un plus large mouvement national et international qui veut remettre en question les priorités politiques dominantes de la mondialisation du marché et les problèmes écologiques, sociaux et économiques qui en résultent. Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires du mouvement ouvrier, nos alliés des mouvements sociaux et tous les autres gens qui partagent notre vision d'une société fondée sur la dignité humaine et la justice sociale. Nous offrons aux Canadiens un sens renouvelé de la collectivité et une vision nouvelle du gouvernement. Au plan international, notre mission est de coopérer avec les organisations social-démocrates et les autres groupes qui partagent nos valeurs et notre mission d'édifier une communauté mondiale.

Notre défi

- ② Notre défi est de donner au monde l'exemple de la nation qui combine le mieux prospérité durable et égalités sociale, économique et politique. Nous voulons faire du Canada une nation qui appartienne vraiment à tous ses gens; nous visons à créer une société où toutes les personnes ont la possibilité de pleinement se réaliser.
- ③ Nous promettons de travailler avec les gens du monde entier qui cherchent à édifier une société mondiale respectueuse des droits de la personne et des diversités culturelles : une société où tous les citoyens du monde partagent prospérité durable, démocratie, égalité et paix.

Nouveau Parti Démocratique Du Canada

Rapport du Comité Du Renouvellement Au

Congrès Fédéral 1995

(TEL QU'ADOPTÉ PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL)

**La structure du Parti
Les relations du Parti**

CONSTRUIRE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE AU CANADA

Nous cherchons à développer des partenariats, des alliances et des amitiés avec les syndicats et les organisations qui partagent nos principes.

- ① L'Énoncé des principes et l'Énoncé de la mission ont exposé les valeurs et l'orientation du Parti. Dans cette section sur sa Structure et ses Relations, nous allons tâcher de décrire l'aspect opérationnel - le fonctionnement des choses, au jour le jour.
- ② L'histoire n'a cessé de nous enseigner que la Social-Démocratie se construira seulement au Canada quand la gauche démocratique apprendra à travailler de concert. Le Parti peut tirer une grande fierté de ce qu'il a accompli en tant que l'expression politique de la gauche. Mais il n'est pas exclusivement la gauche : la gauche, c'est aussi le mouvement ouvrier, les groupes d'action communautaire et de défense ou de promotion, le mouvement pour l'environnement et le mouvement des agriculteurs.
- ③ Notre mouvement a enregistré ses succès dans le passé quand la gauche s'est ralliée autour d'un dossier particulier. Il serait peu perspicace de penser qu'un ou deux seulement de ses éléments peuvent construire ici la Social-Démocratie.
- ④ Au centre de notre analyse figure la conviction que, pour construire la Social-Démocratie au Canada, on a besoin des énergies combinées des citoyens oeuvrant dans trois branches d'activité cruciales :
 - ⑤ • Un NPD fédéral renouvelé qui puisse proposer une véritable solution de rechange électorale aux nouvelles politiques conventionnelles des années 1990.
 - ⑥ • Un mouvement ouvrier plein de vitalité qui bâtisse de meilleurs lieux de travail et réponde aux intérêts des travailleurs dans les dossiers nationaux.
 - ⑦ • De solides organisations d'agriculteurs et groupes de défense ou de promotion qui mobilisent les gens et les communautés autour de dossiers particuliers.
- ⑧ Nous reconnaissons que le but final - la construction de la Social-Démocratie - sera atteint lorsque les trois éléments de la gauche démocratique réaliseront leur potentiel. Dans ce but, nous cherchons à renouveler le partenariat de fondateurs que nous avons avec les syndicats et à développer des alliances et des amitiés avec les organisations qui partagent nos principes et nos objectifs.

***Nous proposons
un NPD fédéral
puissant et
renouvelé où les
associations de
comtés locales
auront le rôle
central.***

- ① Nous croyons également que le changement réel et durable commence sur le terrain. Ces alliances et partenariats produiront leurs vrais fruits au niveau communautaire. Les membres des associations de comtés, les membres des syndicats locaux, les membres des communautés et les agriculteurs sont capables de réaliser les objectifs pratiques qui vont poser les fondations de la Social-Démocratie. Les organisations nationales n'atteindront pas leur potentiel combiné sans ce volet local crucial.
- ② Dans La structure du Parti, nous proposons un NPD fédéral puissant et renouvelé où les associations de comtés locales auront le rôle central.
- ③ Dans Les relations du Parti, nous décrivons à grands traits comment le Parti renouvelé peut se brancher avec le mouvement ouvrier, les groupes d'action communautaire et de défense ou de promotion et les organisations d'agriculteurs.

LA STRUCTURE DU PARTI

Le groupe spécial a été frappé par le désir des membres de prendre en mains l'avenir du Parti

- ① Ce rapport n'aurait pu être produit sans les idées et les suggestions que nous avons reçues des centaines de Néo-démocrates qui ont assisté aux tribunes sur la structure du Parti lors des diverses conférences sur le Renouvellement, ainsi que ceux qui nous ont donné leurs commentaires et leurs réactions au rapport provisoire d'avril. Nous espérons que notre analyse des problèmes et les solutions que nous proposons vont trouver une oreille favorable auprès des gens convaincus qu'on peut mieux faire les choses.
- ② Le groupe spécial a été frappé par deux vérités fondamentales :
- ③
 - La complexité et l'inaccessibilité des règles, des traditions et des structures qui ont été instaurées dans le passé.
- ④
 - Le désir des membres de prendre en mains l'avenir du Parti.
- ⑤ Nous avons vite abouti à la conclusion que si nous voulions avoir un concours positif dans le renouvellement du Parti, notre rapport allait devoir tenter de simplifier la façon dont nous nous gouvernons et parvenons aux décisions - y compris à l'énoncé des politiques - et veiller à ce que les membres participent à ce processus jour après jour. En bref, qu'il y ait des comptes à rendre et que le contrôle appartienne à la base devaient être les principes directeurs qui sous-tendraient tout changement dans la structure.
- ⑥ Alors que nous nous démenions pour trouver les moyens d'assurer cela, nous avons pris conscience qu'une double démarche globale s'imposait :
- ⑦
 - Le Parti fédéral doit assumer davantage la responsabilité de son avenir.
- ⑧
 - Il faut s'attendre à ce que les associations de comtés fédérales aient le rôle central dans la vie du Parti.
- ⑨ Le Parti fédéral a été construit avec les sections comme fondations, et les membres ont raison de s'ennorgueillir du fait qu'ils font partie de la famille néo-démocrate aux niveaux fédéral et provincial. Nous proposons d'oeuvrer dans ce contexte pour veiller à ce que le Parti fédéral ait les moyens de contrôler sa destinée.
- ⑩ Cette destinée doit être déterminée par les membres. C'est au niveau de l'association de comté qu'ils se retrouvent, et c'est là que leur participation doit devenir significative. Les associations de comtés sont la locomotive qui tire le train. Sans des associations saines et actives, le Parti ne va jamais quitter la gare.

Formulation des politiques : nous proposons un nouveau mode d'élaboration des politiques qui intègre l'association de comté à la boucle. L'élaboration des politiques serait un processus permanent. Les associations de comtés pourraient déclencher des discussions.

- ① **Notre rapport se divise en trois parties.**
- ② **Dans la partie I :** Formulation des politiques, nous proposons un nouveau mode d'élaboration des politiques qui intègre l'association de comté à la boucle. L'élaboration des politiques serait un processus permanent. Les associations de comtés pourraient déclencher des discussions à tout moment, auraient accès aux rapports de recherche disponibles et aux travaux des groupes de réflexion progressistes, et donneraient leurs réactions aux initiatives des autres associations, du Conseil fédéral ou du Comité des politiques.
- ③ **Dans la partie II :** Les finances, nous faisons des recommandations qui permettront aux associations de comtés d'atteindre la stabilité financière nécessaire pour jouer leur nouveau rôle. Les circonscriptions fédérales ne seraient plus régies par les règles des sections qui fixent quand et comment peuvent se faire les collectes de fonds et quelle partie de l'argent peut être gardée. Les circonscriptions fédérales tomberaient sous la compétence du Parti fédéral et traiteraient les contributions par l'entremise du Bureau fédéral.
- ④ **Dans la partie III :** Les instances de direction, nous proposons des instances de décision plus simples, responsabilisés, où les associations de comtés sont directement représentées. La taille de nos instances de décision serait réduite de moitié. L'argent économisé serait réaffecté pour offrir une aide organisationnelle permanente aux circonscriptions.
- ⑤ En fin de compte, nous souhaitons voir un Parti fédéral où les orientations viennent de la base et où les structures, les règles et les processus de décision assurent responsabilité et efficience.

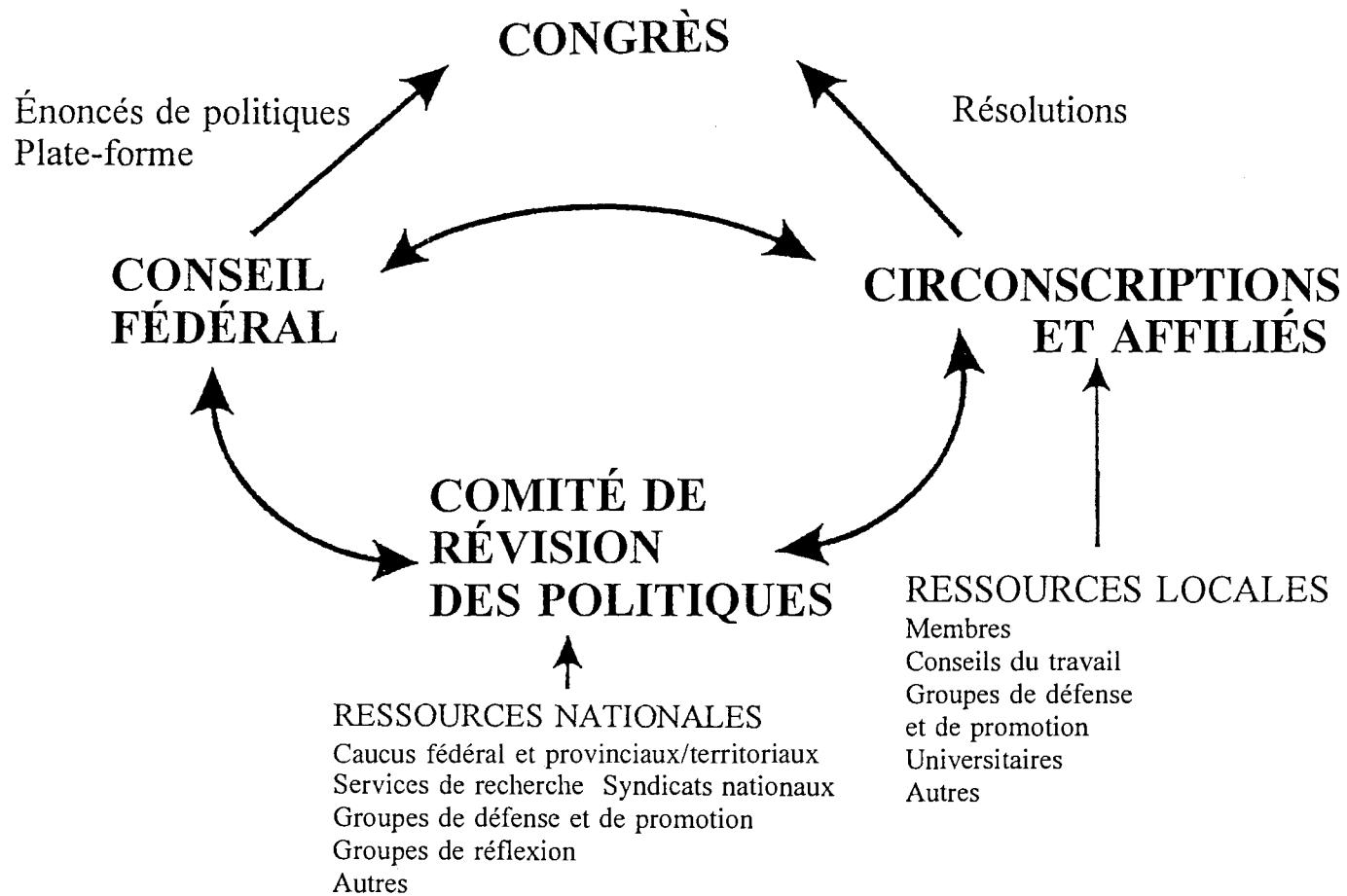
⑥ *Partie I : La formulation des politiques*

Le processus par lequel les circonscriptions soumettent les résolutions à étudier au congrès est profondément enraciné dans l'histoire du Parti. Il fait la grande fierté de beaucoup de membres et ne devrait pas être changé à la légère, car il nous a bien servi à maints égards et de nombreux membres y sont fort attachés.

- ⑦ Voici comment fonctionne le processus actuel.
- ⑧ Au moment de convoquer le congrès, on demande aux diverses circonscriptions de présenter des résolutions qu'elles veulent voir étudier. Ces résolutions sont reçues par un Comité des résolutions, dont le rôle est de dresser une liste des résolutions à discuter en priorité au congrès. Après une procédure possible d'appel, les résolutions déposées devant les participants du congrès sont débattues. Celles adoptées deviennent les politiques du Parti et sont incorporées dans le recueil des politiques. Toutes les résolutions devenues politiques sont alors soumises à une «disposition de temporisation» et seront rayées du recueil des politiques après trois congrès si elles ne sont pas réaffirmées.

*En fin de compte,
nous souhaitons
voir un Parti
fédéral où les
orientations
viennent de la
base et où les
structures, les
règles et les
processus de
décision assurent
responsabilité et
efficience.*

- ① La contradiction de notre actuel processus d'élaboration des politiques est qu'il paraît encourager une large participation de la base, mais ses résultats sont si sporadiques et incomplets qu'on fait rarement quelque chose avec les résolutions adoptées au congrès. Ce qu'il faut, c'est un processus qui intègre tout et produit des résultats utilisables.
- ② Nous aimerions fixer les objectifs suivants à un processus d'élaboration des politiques :
- ③
 - Il devrait mener à des énoncés de politiques limpides, complets, éclairés et opportuns, que peuvent facilement exprimer les porte-parole du Parti.
- ④
 - Ces politiques devraient jouir d'un vaste appui au sein du Parti et répondre aux aspirations de nos membres et de la collectivité.
- ⑤ ***Un nouveau processus d'élaboration des politiques***
- ⑥ Un diagramme du nouveau processus figure ci-dessous.



Les politiques devraient jouir d'un vaste appui au sein du Parti et répondre aux aspirations de nos membres et de la collectivité.

- ① Le but est d'assurer la continuité du processus, d'exploiter toutes les ressources disponibles, et d'obtenir la vaste contribution du plus grand nombre possible de membres et de circonscriptions. Ce faisant, on renforcerait le rôle des circonscriptions dans la formulation des politiques, et on mettrait un plus grand accent sur le rôle d'orientation du Conseil fédéral. Un Comité de révision des politiques renouvelé appuierait ce processus permanent en stimulant son développement et en facilitant une vaste discussion et la création d'un consensus autour des options de politique. Il ferait aussi appel à l'expertise et à la recherche des syndicats, des universitaires, des groupes de défense et de promotion, etc.
- ② Toute circonscription ou tout affilié pourrait prendre à tout moment (pas seulement juste avant le congrès) l'initiative de soumettre des positions politiques à étudier. Ces positions pourraient revêtir bien des formes : projets de documents d'orientation, projets de résolutions, informations venant de groupes de défense et de promotion, etc.
- ③ Le CRP recueillerait les positions avancées et mobiliserait des experts en les matières pour produire des documents de travail. Ces documents seraient distribués aux circonscriptions, aux représentants élus du Parti, etc, pour qu'ils les commentent et en discutent.
- ④ On encouragerait les circonscriptions et les affiliés à exploiter les ressources locales pour se faire aider dans leurs délibérations. Ils pourraient, par exemple, former des groupes de discussion, organiser des colloques et consulter des experts locaux. Après quoi, ils communiqueraient le fruit de leurs travaux au Comité de révision des politiques qui l'intégrerait à la contribution des autres circonscriptions et collaborateurs.
- ⑤ Des versions provisoires de ces énoncés de politiques seraient alors distribuées au Conseil fédéral, aux circonscriptions fédérales et aux affiliés pour qu'ils les étudient, et qu'elles soient adoptées par le Conseil ou renvoyées à un autre cycle de consultations avec les circonscriptions et les affiliés.
- ⑥ Le Conseil fédéral présenterait ensuite ces énoncés de politiques au congrès, où ils seraient adoptés ou bien retournés pour être à nouveau révisés ou étoffés. Le plus clair du temps consacré à la discussion des politiques au congrès servirait à cela.

- Cette vaste consultation ne permet pas seulement d'exploiter les compétences et les idées de nombreuses sources, elle donne aussi la possibilité salutaire de forger un consensus sur les politiques au sein du Parti.*
- ① Cette vaste consultation ne permet pas seulement d'exploiter les compétences et les idées de nombreuses sources, elle donne aussi la possibilité salutaire de forger un consensus sur les politiques au sein du Parti.
 - ② Les diverses circonscriptions garderaient la possibilité de présenter des résolutions pour le congrès comme à l'accoutumée. On s'attendrait cependant à ce que la plupart des questions aient suivi le processus ci-dessus et fait l'objet d'une vaste consultation avant d'arriver devant le congrès.
 - ③ Ce processus présente un autre avantage : la discussion des politiques devient pour les associations de comtés un moyen de dynamiser les membres. Les groupes d'étude de l'ancienne CCF réussirent très bien à générer à la fois des politiques créatives et un corps de militants bien informés, qui prirent tous deux racines dans les cuisines de foyers de la collectivité. Si la CCF parvint à rester très proche des aspirations de la collectivité et de ses gens, ce succès peut en grande partie s'attribuer à cette vaste démarche utilisée pour l'étude des options de politique. C'est une démarche que nous avons besoin de retrouver, et nous croyons que le processus que nous proposons nous emmènera dans cette voie.
 - ④ On devrait clairement prévoir que les porte-parole du Parti (y compris les candidats et les députés) seront responsables de la promotion et l'application des politiques du Parti. Si, pour une raison quelconque, le Caucus avait à se prononcer sur une question où le Parti n'a pas encore élaboré de politique, il devrait faire tous les efforts raisonnables pour consulter le Parti - par l'entremise des Dirigeants, de l'Exécutif ou du Conseil - avant de le faire.
- Partie II : Les finances**
- ⑤ Décrire le mode de fonctionnement financier du Parti n'est pas chose aisée. L'histoire, les ententes, et les exceptions aux ententes, ont toutes contribué à produire un ensemble de règles et de coutumes où l'on s'aventure à ses risques et périls.
 - ⑥ Le point-clé dont il faut se rappeler au sujet des règles qui régissent nos finances, c'est qu'elles traduisent la structure qui a été donnée au Parti. De même que le Parti fédéral est un partenariat avec les syndicats qui a les sections pour fondations, ses finances dépendent du maintien du solide soutien des syndicats ainsi que du rendement et du bon vouloir des sections.

L'heure est venue, croyons-nous, de reconstruire les règles en vigueur afin que le Parti fédéral soit davantage responsable de ses finances et que les circonscriptions fédérales aient le moyen d'assumer leur nouveau rôle.

- ① Un large coup d'oeil au mode de fonctionnement du Parti vient illustrer ce point :
- ② Les sections construisent le Parti à partir du bas. Elles surveillent le recrutement des membres, collectent les fonds, bâissent les associations de comtés et préparent les élections au niveau des circonscriptions. Résultat, les sections ont la responsabilité d'administrer - et le droit exclusif d'utiliser - les listes de membres. Elles déterminent aussi dans quelles conditions les circonscriptions - y compris les fédérales - peuvent collecter des fonds et quelle partie de cet argent elles peuvent garder. Pour faciliter la collecte des fonds, le Parti fédéral donne le droit aux sections, en tant que mandataires, de délivrer des reçus aux fins de l'impôt fédéral sans un examen étroit. Les sections versent ensuite 15 % des fonds qu'elles collectent - avec de notables exceptions - au Parti fédéral.
- ③ Le partenariat avec les syndicats existe à tous les niveaux du Parti. Les syndicats locaux s'affilient au Parti et versent 20 cents par mois par membre au Parti fédéral. Quarante pour cent de ce montant est alors crédité à l'obligation de partage de 15 % de la section d'origine. Les syndicats apportent également un concours financier important au moment des élections, notamment par le biais du Fonds des campagnes nationales du CTC.
- ④ Dans le milieu des années 1980, le fait que le Parti fédéral compte exclusivement sur les syndicats et les sections pour son financement l'avait mené à de sérieux problèmes financiers. C'est alors qu'il a lancé en force son propre programme de sollicitation de fonds par courrier direct. Aujourd'hui, ces trois sources génèrent des montants à peu près égaux pour le Parti fédéral.
- ⑤ ***Un nouvel arrangement***
- ⑥ L'heure est venue, croyons-nous, de reconstruire les règles en vigueur afin que le Parti fédéral soit davantage responsable de ses finances et que les circonscriptions fédérales aient le moyen d'assumer leur nouveau rôle.
- ⑦ Nous sommes attentifs au fait qu'il y a 34 années d'histoire derrière nos règles actuelles. Il est par conséquent essentiel que les sections et les circonscriptions fédérales soient consultées au sujet des principes qui soutiennent les réformes et du détail de toute exécution éventuelle. On reconnaît qu'une période de transition va s'imposer.

*Nos partenaires
du monde
syndical
accordent
beaucoup
d'importance au
fait que leurs
concours finan-
ciers continuent
visiblement à
appuyer le Parti
au palier fédéral
et au niveau des
sections.*

- ① Pour permettre au Parti fédéral d'entrer en communication avec les membres du Parti et offrir la possibilité à ces derniers d'apporter directement leur concours financier au Parti fédéral, nous recommandons :
- ② • À compter de 1996, les sections partagent les listes de membres avec le Parti fédéral. Il conviendrait de discuter d'une forme de dédommagement financier pour indemniser les sections des coûts engagés dans le recrutement des membres et la tenue des listes. Le cadre de ces discussions sera le principe qu'au cours des cinq prochaines années, l'accès du Parti fédéral aux listes de membres n'affaiblira visiblement la situation financière d'aucune section.
- ③ Pour permettre aux circonscriptions fédérales d'assumer leurs nouvelles responsabilités au sein d'un Parti fédéral renouvelé, nous recommandons que :
- ④ • À compter du 1er juillet 1996, les circonscriptions fédérales tombent sous la juridiction du Parti fédéral. Les circonscriptions fédérales qui souhaitent délivrer des reçus pour des donations - en dehors des élections fédérales - traiteraient ces fonds par l'entremise du Bureau fédéral. Le Conseil fédéral va déterminer le régime de partage de ces donations. Il serait entendu que la capacité de délivrer des reçus au fédéral ne pourrait servir à contourner les arrangements de partage des recettes entre les sections et les circonscriptions provinciales.
- ⑤ Pour qu'on ne puisse reprocher au Parti fédéral que la façon dont il utilise les reçus aux fins de l'impôt fédéral n'est pas conforme à l'esprit de la loi fédérale en vigueur, nous recommandons :
- ⑥ • Le Parti fédéral veille avec les sections à la mise en place de mécanismes pour démontrer que les deniers pour lesquels elles délivrent des reçus au fédéral sont utilisés à des fins fédérales.
- ⑦ Les arrangements de partage des recettes entre le Parti fédéral et les sections resteraient en vigueur. Les membres du Parti pensaient assez fortement et s'inquiétaient que le relâchement de ces liens risquait de se terminer par la séparation des paliers fédéral et provincial. La façon de traiter les cotisations d'affiliation resterait aussi inchangée. Nos partenaires du monde syndical accordent beaucoup d'importance au fait que leurs concours financiers continuent visiblement à appuyer le Parti au palier fédéral et au niveau des sections.

Nous souhaitons doter le Parti de structures adaptées au 21e siècle. Nous voulons le faire d'une manière plus simple, cohérente, où les instances et les gens y siégeant reçoivent des attributions claires et sont tenus pour responsables des décisions prises.

- ① Nous croyons que ces recommandations créeront un cadre où le Parti fédéral peut assumer un plus grand contrôle de ses finances et où les associations de comtés fédérales ont la possibilité d'être au centre du Parti fédéral renouvelé. Nous souhaitons que cela se fasse dans le contexte d'un Parti uniifié. À cette fin, il doit y avoir une consultation constante entre le Parti fédéral et les sections pour assurer la coordination des collectes de fonds afin de procurer le maximum d'avantages à tous les paliers.
- ② ***Partie III : Les instances de direction***
- ③ Décrire la composition des instances décisionnelles du Parti, le système par lequel les décisions se prennent et la manière dont le Parti se gouverne est peut-être une entreprise tout aussi difficile que décrire le mode de fonctionnement financier du Parti.
- ④ Les fondateurs du Parti ont mis en place des structures qui reflétaient les deux réalités des années 1960 : le partenariat avec les syndicats et le fait que le Parti fédéral avait les sections pour fondations. La composition des instances de décision du Parti a donc été une combinaison de membres aux attributions fédérales, accompagnée d'une représentation des syndicats et des sections des provinces et territoires.
- ⑤ Au fil des années, les congrès qui se sont succédés ont cherché à ménager une place aux autres clientèles en train d'émerger (telles que les femmes, les jeunes, les minorités visibles, les communautés autochtones et les circonscriptions fédérales) en ajoutant ici et là des postes à ces instances.
- ⑥ Cette démarche décousue a miné la cohésion qui existait initialement. La taille imposante, la composition complexe et les attributions floues de ces instances les ont rendus inaccessibles aux membres.
- ⑦ Plus que toute autre chose, les membres veulent que :
 - ⑧ • Ces instances rapetissent et reprennent contact avec la réalité. L'illusion d'ouverture et de plus grande démocratie créée quand on essaie de faire représenter tout le monde à la table des discussions s'est traduite par moins de comptes à rendre et un moindre contrôle donné à la base;
 - ⑨ • Les attributions de ces instances soient claires afin de pouvoir davantage accroître la responsabilité et le contrôle donné à la base.

- Nous proposons de modifier la composition des Dirigeants, de l'Exécutif et du Conseil, afin d'assurer la représentation des quatre grands groupes d'intéressés : les membres aux attributions fédérales, les sections, les syndicats et la base.**
- ① Nous souhaitons doter le Parti de structures adaptées au XXIe siècle. Nous voulons le faire d'une manière plus simple, cohérente, où les instances et les gens y siégeant reçoivent des attributions claires et sont tenus pour responsables des décisions prises.
 - ② ***De plus petites instances ancrées dans la réalité***
 - ③ C'est dans ce contexte que nous proposons d'apporter les changements qui suivent à la composition des Dirigeants, de l'Exécutif et du Conseil, afin d'assurer la représentation des quatre grands groupes d'intéressés : les membres aux attributions fédérales, les sections, les syndicats et la base.
 - ④ **Dirigeants** : réduction de 20 à 6

⑤ Chef-fe Président-e Président-e associé-e Ex-président-e immédiat-e Ex-président-e associé-e immédiat-e Trésorier/ière Secrétaire 11 vice-présidents Vice-présidente du CPF Vice-président-e des JNDC	Chef-fe Président-e Président-e associé-e Président-e associé-e Trésorier/ière Secrétaire
--	--

 - ⑥ Le/La Chef-fe, le/la Président-e, les Présidents associés et le/la Trésorier/ière seraient élus au congrès, tandis que le/la Secrétaire continuerait à être nommé-e par le Conseil. Un poste de Président-e associé-e continuerait à être occupé par une personne du sexe et de la langue officielle opposés du/de la Président-e, tandis que le deuxième poste de Président-e associé-e serait réservé à une personne représentant le partenariat du Parti avec les syndicats.
 - ⑦ **Exécutif** : réduction de 37 à 24

⑧ Dirigeants (20) 17 membres, élus par et parmi le Conseil	Dirigeants (6) 11 représentants régionaux 2 représentants des syndicats 1 représentant-e chaque du CPF, des JNDC, du Cté des minorités visibles, du Cté des autochtones, et du Caucus
---	--

Les 23 sièges de représentants des circonscriptions fédérales seraient répartis par provinces et territoires, au terme d'une pondération d'après les nombres de membres.

- ① Dix des onze représentants régionaux seraient également répartis entre les cinq régions : Colombie-Britannique et Yukon, Prairies et Arctique occidental, Ontario, Québec et Arctique oriental, Atlantique. La parité des sexes serait exigée dans la représentation de chaque région. Le Nord, pris comme un tout, se verrait assurer un siège à l'Exécutif. Le caucus du Nord au congrès choisirait parmi les représentants des circonscriptions du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest auprès du Conseil fédéral le/la représentant-e qui siégerait à l'Exécutif.
- ② La parité des sexes serait également exigée dans la représentation des syndicats. Les membres de l'Exécutif seraient élus par leurs caucus respectifs au congrès, et le congrès plénier se verrait ensuite présenter les nominations pour les ratifier. Dans le cas des quatres comités, le/la représentant-e auprès de l'Exécutif remplirait aussi le rôle de président-e du comité. Pour finir, le/la président-e du Comité de planification des élections serait un-e membre d'office de l'Exécutif.
- ③ **Conseil** : réduction de 204 à 105
- ④

Dirigeants (20)	Dirigeants et Exécutif (24)
20 élus au congrès	23 des circonscriptions fédérales
6 représentants du Caucus	24 greffiers provinciaux/territoriaux
50 des conseils des circonscriptions fédérales	16 représentants des syndicats
12 chefs provinciaux/territoriaux	5 représentantes régionales du CPF
24 greffiers provinciaux/territoriaux	5 représentants régionaux des JNDC
24 élus aux congrès provinciaux/territoriaux	2 greffiers des JNDC
15 représentants des syndicats	1 représentant-e du Cté des minorités visibles
12 représentantes provinciales du CPF	1 représentant-e du Cté des autochtones
12 représentants provinciaux/territoriaux des JNDC	2 représentants du Caucus
4 greffiers des JNDC	3 cooptés par le Conseil
5 cooptés par le Conseil	

*En consacrant
dans les Statuts la
parité des sexes à
tous les paliers du
Conseil, notre
proposition
garantit qu'au
moins 52 de ses
105 membres
seront des
femmes.
L'actuelle compo-
sition du Conseil
garantit
seulement que 68
des 204 membres
vont être des
femmes.*

- ① Les 23 sièges de représentants des circonscriptions fédérales seraient répartis par provinces et territoires, au terme d'une pondération d'après les nombres de membres. Dans la formule que nous proposons, les provinces et territoires auraient droit aux nombres de sièges suivants : la Saskatchewan cinq sièges; la Colombie-Britannique et l'Ontario quatre sièges chacun; le Manitoba deux sièges; le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard un siège chacun. La parité des sexes sera exigée dans les délégations provinciales de plus d'une personne, ainsi que dans les délégations régionales du Nord et de l'Atlantique.
- ② Les conseils des circonscriptions fédérales pourraient continuer à exister là où ils se conformeraient à l'article X, section 5, des Statuts, et là où les circonscriptions fédérales continueraient à juger qu'ils ont un rôle utile. Le Parti fédéral n'accorderait pas de financement pour ces structures bénévoles, et l'argent que ferait économiser la rationalisation de ces instances servirait plutôt à offrir une aide organisationnelle permanente aux circonscriptions fédérales. Les CCF qui existent assurerait l'élection des représentants des circonscriptions fédérales auprès du Conseil. Là où il n'existe pas de CCF, le Parti fédéral travaillerait avec les circonscriptions pour concevoir un mécanisme d'élection des délégués au Conseil fédéral.
- ③ Les exécutifs ou les conseils des sections choisiraient les deux greffiers de chaque section qui siégeraient au Conseil fédéral. La parité des sexes serait exigée dans la représentation de chaque section.
- ④ Les 16 représentants des syndicats seraient élus par le caucus des syndicats au congrès, et le congrès plénier se verrait soumettre les nominations pour les ratifier. La parité des sexes serait exigée.
- ⑤ Le CPF - en tant que seul comité reconnu par les Statuts - et les JNDC - en tant que seule section non provinciale ou territoriale reconnue par les Statuts - se verrait accorder 5 sièges chacun, à répartir par régions. Comme dans le cas des syndicats, les représentants seraient élus par les caucus respectifs au congrès, et les nominations seraient soumises au congrès plénier pour qu'il les ratifie. Deux greffiers des JNDC siégeraient en outre au Conseil. Au moins quatre des huit représentants des JNDC auprès de l'Exécutif et du Conseil devraient être des femmes.

La responsabilité n'est pas à sens unique; elle doit jouer «de haut en bas» et «de bas en haut».

- ① Le Comité des minorités visibles et le Comité des autochtones éliraient eux aussi leurs représentants de cette manière et soumettraient les nominations au congrès. Pour garantir la parité des sexes, le/la représentant-e au Conseil de chacun de ces groupes devrait être de l'autre sexe que le/la président-e siégeant à l'Exécutif. L'un des deux représentants du Caucus au Conseil devrait être une femme.
- ② Le Conseil reflèterait également la diversité raciale du Canada par l'application de lignes directrices en matière d'Action positive, destinée à assurer la représentation équitable des minorités visibles parmi les représentants des syndicats, des régions et des circonscriptions fédérales.
- ③ Enfin, le Conseil pourrait, s'il le souhaite, coopter jusqu'à trois membres supplémentaires. Au moins deux de ces cooptés devraient être des femmes. Ces postes seraient réservés pour les présidences des comités chargés de tâches précises - comme le Comité du Renouvellement, le CPE et le Comité de révision des politiques.
- ④ En consacrant dans les Statuts la parité des sexes à tous les paliers du Conseil, notre proposition garantit qu'au moins 52 de ses 105 membres seront des femmes. L'actuelle composition du Conseil garantit seulement que 68 des 204 membres vont être des femmes.
- ⑤ ***Des attributions claires et une réelle responsabilité***
- ⑥ Nous proposons d'abandonner la situation où les Dirigeants, l'Exécutif et le Conseil tiennent des réunions successives, et répètent les mêmes discussions.
- ⑦ Les Dirigeants ne se réuniraient plus régulièrement et auraient pour attributions les trois fonctions suivantes : préparer les ordres du jour de l'Exécutif et du Conseil, surveiller l'administration et les finances du Parti, et siéger pour traiter des cas d'urgence.
- ⑧ L'Exécutif recevrait les rapports administratifs et financiers des Dirigeants, arrêterait les buts et objectifs annuels du Parti et surveillerait la planification des élections. Il constituerait la base du CPE et le Conseil pourrait choisir d'ajouter des membres au CPE s'il le désire.

La base du Parti n'aura le sentiment d'avoir la propriété des instances décisionnelles que si elle est consultée avant la prise des décisions.

- ① Le Conseil ferait deux choses : il recevrait et examinerait les rapports des Dirigeants et de l'Exécutif et consacrerait autrement le principal de son temps à l'élaboration des politiques. Les Statuts parlent des pouvoirs du Conseil «d'émettre des déclarations politiques qui s'accordent avec les décisions des congrès» et «de formuler des déclarations politiques qui s'accordent avec la philosophie du Parti à l'égard de questions n'ayant pas fait l'objet de délibérations par le congrès». C'est en étant à la hauteur de ces attributions que le Conseil pourra, à notre avis, tirer le meilleur parti des énergies et du bénévolat de ses membres.
- ② La responsabilité n'est pas à sens unique; elle doit jouer «de haut en bas» et «de bas en haut».
- ③ Les changements que nous proposons dans la composition et les attributions de ces instances de décision aideront, croyons-nous, à les ancrer dans la réalité et à les rapprocher de la base, mais il ne faut pas s'arrêter là. Le Bureau fédéral devrait distribuer des ordres du jour et des documents qui soulignent les importantes discussions à venir pour que les membres sachent à quoi s'attendre aux réunions. Il devrait également envoyer des comptes rendus écrits des décisions prises lors de ces réunions à tous les présidents des associations de comtés, les comités et les bureaux nationaux des syndicats.
- ④ Mais pour qu'il existe une réelle responsabilité, il faut aussi que le sentiment de la base se reflète dans ces discussions. Les divers membres du Conseil représentent les clientèles. Il leur incombe de veiller à venir aux réunions après avoir consulté les gens qu'ils représentent.
- ⑤ La base du Parti n'aura le sentiment d'avoir la propriété des instances décisionnelles que si elle est consultée avant la prise des décisions.

LES RELATIONS DU PARTI

Le mouvement syndicaliste n'est pas un partenaire dans le Nouveau Parti démocratique - Il est l'un des partenaires fondateurs.

- ① **Notre partenariat avec les syndicats**
- ② Le mouvement syndicaliste n'est pas un partenaire dans le Nouveau Parti démocratique. Il est l'un des partenaires fondateurs.
- ③ Lors des discussions sur le Renouvellement que nous avons menées à travers le pays, nos membres nous ont dit qu'ils voulaient renforcer ce partenariat - non l'atténuer ou l'interrompre.
- ④ En même temps, bien des choses ont changé dans le mouvement ouvrier depuis 35 ans et le partenariat que nous avons doit être réévalué. Nous proposons des changements précis pour donner un plus grand rôle dans le Parti aux syndicats et aux sections locales qui le désirent.
- ⑤ Nous devrions reconnaître quand même qu'il y a des syndicats qui apportent un important soutien financier et humain au NPD, mais ne lui sont pas directement affiliés - par choix ou pour des raisons de statuts.
- ⑥ Nous devons également reconnaître que nous avons beaucoup à faire pour développer la pertinence que nous avons pour le syndiqué dans son milieu de travail. Si la dernière élection nous a enseigné quelque chose, c'est bien cela.
- ⑦ Dès sa naissance, le Parti a bien accueilli la décision démocratique des sections syndicales locales de nous affilier une partie ou la totalité de leurs membres. Nous proposons de bâtir sur cette affiliation :
 - ⑧ • Nous proposons d'accroître la représentation des affiliés au Conseil fédéral de 7 % à 18 %.
 - ⑨ • Nous encourageons les associations de comtés à inviter les affiliés à avoir des représentants auprès de leurs exécutifs quand il n'y en a pas.
 - ⑩ • Nous encourageons les associations de comtés à travailler avec les affiliés pour recruter les membres des syndicats affiliés.
 - ⑪ • Nous proposons de développer de meilleures communications au travail directement avec les membres des syndicats affiliés.

Les gens qui s'organisent pour promouvoir l'égalité, protéger l'environnement et lutter pour la justice sociale et les droits de la personne poursuivent une cause commune avec nous et devraient être traités comme des amis et des alliés.

- ① • Nous proposons de lancer une campagne d'affiliation syndicale de deux ans, à compter de 1996.
- ② Le partenariat que nous avons est crucial pour l'avenir de la gauche au Canada. Certains points ont besoin d'être réglés. Le Congrès du travail du Canada a entamé un examen national pour considérer l'avenir de la relation souhaitée entre le NPD fédéral et les syndicats.
- ③ En conséquence :
- ④ • Ce congrès charge l'Exécutif du Parti de rencontrer le comité exécutif du CTC après son examen de la relation Syndicats-NPD.
- ⑤ • L'Exécutif du Parti est en outre chargé d'amener des recommandations au Conseil fédéral pour qu'il prenne des décisions intérimaires, et au prochain congrès fédéral du NPD pour qu'il adopte des résolutions.
- ⑥ **Les organisation de défense et de promotion et la cause commune**
- ⑦ Notre relation avec les organisations de défense et de promotion et les organisations communautaires a été le sujet d'un vigoureux débat aux conférences sur le Renouvellement et aux réunions locales qui ont été organisées au cours de la dernière année. Il est devenu évident que les attentes que nous avons les uns des autres doivent être éclaircies si nous voulons réussir à édifier ensemble la Social-démocratie au Canada.
- ⑧ Nous ne voyons pas ces organisations et leurs membres comme des «groupes d'intérêts spéciaux». Dans notre définition, les groupes d'intérêts spéciaux comprennent les groupes de gens dans la société qui s'organisent pour amasser ou protéger des richesses et des priviléges dans leur propre intérêt.
- ⑨ Les gens qui s'organisent pour promouvoir l'égalité, protéger l'environnement et lutter pour la justice sociale et les droits de la personne poursuivent une cause commune avec nous et devraient être traités comme des amis et des alliés.
- ⑩ Nous devons reconnaître et respecter le fait que la majorité des organisations de défense et de promotion considèrent qu'elles auront le plus de succès en restant politiquement non partisanes. L'option de l'affiliation est ouverte aux organisations qui partagent nos principes et notre mission, mais nous ne devrions pas être déçus si beaucoup choisissent d'éviter cette voie.

Nous devrions plutôt espérer que les divers membres de ces organisations nous soutiendront activement quand nous aurons défini une véritable politique de rechange à laquelle ils aspirent eux aussi.

- ① En même temps, un NPD fédéral renouvelé se doit de rester ouvert à l'influence de ces organisations à tous les niveaux :
- ②
 - Les organisations de défense et de promotion constituent un énorme atout dans la formulation des politiques tant au niveau des circonscriptions qu'au niveau national. Nous devons encourager leur contribution au nouveau processus d'élaboration des politiques que nous proposons ailleurs dans ce document.
- ③
 - Les consultations au cours de l'élaboration de la plate-forme (y compris la fixation des priorités de politique) offrent une occasion de développer la relation qu'il ne faudrait pas négliger.
- ④
 - Notre Chef-fe et notre Caucus devraient chercher à tenir des réunions régulières avec des groupes de ces organisations pour découvrir les questions où il existe une cause commune et y travailler ensemble.
- ⑤
 - Notre Exécutif et notre Conseil devraient inviter les organisations de défense et de promotion à présenter des exposés pour que nous puissions nous familiariser avec leur travail et reconnaître les endroits où il existe une cause commune.
- ⑥ De plus, il est aussi irréaliste pour nous d'escampter l'appui de ces organisations au moment d'élections que pour elles d'escampter nous dicter la politique du Parti. Nous devrions plutôt espérer que leurs divers membres nous soutiendront activement quand nous aurons défini une véritable politique de rechange à laquelle ils aspirent eux aussi.
- ⑦ Finalement, le succès de notre mouvement sera assuré quand il existera un respect mutuel entre ses divers éléments. C'est uniquement en apprenant à collaborer là où nous sommes d'accord, à nous respecter là où nous ne le sommes pas, et à abandonner les attentes irréalistes que nous pouvons avoir les uns des autres, que nous atteindrons jamais ce but.

ANNEXE

Modifications aux statuts du parti fédéral

Article V CONGRÈS

① Que l'article 4 soit modifié en y ajoutant ce qui suit :

- (g) le Comité de participation des femmes
- (h) le Comité autochtone
- (i) le Comité des minorités visibles
- (j) les autres comités établis par le Conseil fédéral

Article VII DIRIGEANT-E-S

② Que le libellé de cet article soit modifié de la façon suivante :

③ 1. Les dirigeant-e-s du Parti doivent se réunir avant l'Exécutif et le Conseil fédéral, ou lorsque les circonstances l'exigent. Les dirigeant-e-s sont chargés de s'occuper des situations d'urgence qui surviendront entre les réunions prévues de l'Exécutif et du Conseil fédéral; de l'administration générale et financière du Parti; et de la préparation des ordres du jour de l'Exécutif et du Conseil fédéral. Les décisions que prendront les dirigeant-e-s devront être soumises à l'approbation de l'Exécutif et du Conseil fédéral.

④ 2. Les postes de dirigeant-e-s du Parti sont les suivants :

- ⑤
- (a) le/la Chef
 - (b) le/la Président-e
 - (c) un-e président-s associé-e dont le sexe et la langue officielle sont différents du/de la Président-e; un-e second-e président-e associé-e qui doit représenter les membres affiliés et le mouvement syndical;
 - (d) le trésorier-e
 - (e) le-la secrétaire.

⑥ 3. Le/la Chef, le/la Président-e, les président-e-s associé-e-s et le/la trésorier-e doivent être élu-e-s au moment de la tenue de chaque congrès fédéral.

⑦ 4. Le/la secrétaire doit être nommé-e par le Conseil fédéral. Il/elle est le/la directeur-directrice général-e du Parti. Le/la secrétaire est rémunéré-e selon le traitement fixé par les dirigeants.

⑧ 5. Un-e député-e fédéral-e ne peut occuper le poste de Président-e ni celui de président-e associé-e. Cependant, un-e Président-e ou un-e président-e associé-e qui est élu-e député-e pendant son mandat peut continuer à occuper son poste jusqu'au terme de son mandat.

⑨ 6. Si le poste de chef devient vacant entre deux congrès, le Conseil du Parti fédéral, après avoir consulté le caucus du Parti au Parlement fédéral, peut désigner un-e chef intérimaire qui assumera les fonctions de chef jusqu'à ce qu'un congrès soit tenu.

- ① 7. Si un poste de dirigeant-e autre que celui de chef devient vacant entre les congrès, le Conseil doit combler ladite vacance à partir des membres du Conseil. L'Exécutif peut combler par intérim de telles vacances à partir des membres du Conseil jusqu'à la prochaine réunion du Conseil.
- ② 9. Le congrès peut nommer un-e président-e émérite et un-e président-e honoraire qui seront d'office membres du Conseil et de l'Exécutif.

Article VIII L'EXÉCUTIF

- ③ Que le libellé de cet article soit modifié de la façon suivante :
- ④ 1. L'Exécutif est chargé essentiellement de fixer les objectifs poursuivis par le Parti. L'Exécutif constitue aussi les bases du Comité de la planification électorale. Il reçoit aussi des rapports de nature financière et administrative que préparent les dirigeant-e-s du Parti. En conséquence, l'Exécutif a le pouvoir de contracter, sous forme de crédit ou d'emprunt, les obligations qui sont nécessaires à la bonne gestion des affaires du Parti et des élections. Ces obligations doivent être exécutées par deux d'entre les dirigeant-e-s suivants : le/la Président-e, le/la Secrétaire, le/la Trésorier-e et tout-e autre dirigeant-e que le Conseil pourrait habiliter à cette fin de temps à autre.
- ⑤ 2. L'Exécutif peut aussi émettre des déclarations au nom du Parti, sous réserve d'en faire rapport au Conseil et d'obtenir l'approbation de cette dernière instance.
- ⑥ 3(1). L'Exécutif du Parti se compose de ses dirigeant-e-s et ;
 - ⑦ (a) de dix (10) représentant-e-s régionaux. Pour les besoins de la représentation au sein de l'Exécutif et du Conseil fédéral, les régions sont définies de la façon suivante; la Colombie-Britannique et le Yukon, les provinces des Prairies et l'Arctique occidental, l'Ontario, le Québec et l'Arctique oriental et les provinces de l'Atlantique. Chaque région a droit à deux représentant-e-s, dont au moins l'un des deux doit être une femme. Chaque région doit élire ces représentant-e-s au moment d'une réunion de délégué-e-s de ladite région, et soumettre leurs noms à l'approbation du Congrès.
 - ⑧ (b) le Nord canadien, dans son ensemble, a l'assurance qu'il comptera un-e représentant-e régional-e au sein de l'Exécutif. Les délégué-e-s du Nord canadien au congrès doivent élire cette personne parmi les représentant-e-s des circonscriptions fédérales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au sein du Conseil fédéral, et soumettre son nom à l'approbation du Congrès.
 - ⑨ (c) de deux représentant-e-s des organismes syndicaux affiliés qui sont élu-e-s par le caucus syndical au moment du congrès et dont les noms sont soumis à l'approbation du Congrès. Au moins un des deux représentant-e-s doit être une femme.
 - ⑩ (d) des président-e-s du Comité de participation des femmes, des Jeunes Néo-démocrates du Canada, du Comité des minorités visibles, du Comité autochtone et le représentant du caucus du Parti au Parlement fédéral - qui sont tous élu-e-s par leur caucus respectif au moment du congrès et dont les noms sont soumis à l'approbation du congrès.

- (1) 3(2) L'Exécutif peut combler par intérim les vacances à partir des membres du Conseil.
- (2) 4. L'Exécutif doit se réunir au moins trois fois par année. À chacune de ses réunions, dix de ses membres constituent le quorum. Un-e membre de l'Exécutif qui manque trois réunions consécutives - sans justification valable - cesse d'être un membre de l'Exécutif.
- ## **Article IX** **LE CONSEIL**
- (3) Que le libellé de cet article soit modifié de la façon suivante :
- (4) 1. Le Conseil dirige les activités du Parti entre les congrès. Les dirigeant-e-s et les membres de l'Exécutif relèvent du Conseil en ce qui a trait aux questions financières et administratives. Le Conseil est l'instance décisionnelle finale à l'égard de ces questions. Entre les congrès, le Conseil a pleins pouvoirs d'émettre au nom du Parti des déclarations de nature politique électorale qui s'accordent avec les décisions des congrès du Parti fédéral, et de formuler des déclarations politiques qui sont compatibles avec la philosophie du Parti au sujet de questions n'ayant pas fait l'objet de délibérations par le congrès.
- (5) 2. Le Conseil se compose :
- (6) (a) des dirigeant-e-s et des membres de l'Exécutif,
- (7) (b) de représentant-e-s des circonscriptions fédérales dont le nombre est déterminé selon les critères suivants;
- (8) (i) d'un-e représentant-e des circonscriptions fédérales dans chaque province ou territoire;
- (9) (ii) d'un-e seconde représentant-e des circonscriptions fédérales dans les provinces ou territoires où il y a plus de 5 000 membres; un-e troisième représentant-e là où il y a plus de 10 000 membres; un-e quatrième représentant-e là où il y a plus de 15 000 membres; et un-e cinquième représentant-e là où il y a plus de 25 000 membres.
- (10) (iii) la représentation des circonscriptions fédérales dans les provinces ou territoires ayant droit à plus d'un-e délégué-e au sein du Conseil doit respecter le principe de la parité des sexes. Les circonscriptions fédérales dans les régions qui ne comptent qu'un-e représentant-e doivent veiller à ce que la représentation régionale dans son ensemble respecte le principe de la parité des sexes.
- (11) (c) de deux (2) dirigeant-e-s provenant de chaque section provinciale ou territoriale - dont au moins l'un des deux doit être une femme - qui sera nommée par l'Exécutif de la section ou le Conseil.
- (12) (d) de seize (16) représentant-e-s des organismes syndicaux affiliés - dont au moins huit doivent être des femmes - qui devront être élu-e-s par le caucus syndical au moment du congrès et soumis-e-s à l'approbation du congrès.
- (13) (e) de cinq (5) représentantes régionales du Comité de participation des femmes qui devront être élues par les caucus régionaux respectifs des femmes au moment du congrès et soumises à l'approbation du congrès.

- ① (f) de cinq (5) représentant-e-s régionaux des JNDC qui seront élu-e-s par les caucus régionaux respectifs des Jeunes Néo-Démocrates au moment du congrès et soumis-e-s à l'approbation du congrès, et de deux (2) dirigeant-e-s des JNDC. En plus du/de la président-e des JNDC au sein de l'Exécutif, quatre (4) des huit (8) représentant-e-s des JNDC doivent être des femmes.
- ② (g) d'un-e représentant-e de chaque comité suivant, à savoir le Comité des minorités visibles et le Comité autochtone, qui doit être élu-e par le caucus respectif au moment du congrès et soumis-e à l'approbation du congrès. Chacun doit être d'un sexe différent de celui du/de la président-e du Comité.
- ③ (h) de deux (2) représentant-e-s du caucus du Parti au Parlement fédéral, dont au moins un doit être une femme.
- ④ (i) Le Conseil, avec l'approbation des deux tiers des membres présent-e-s et votant, peut nommer au maximum trois personnes additionnelles en tant que membres du Conseil, dont au moins deux (2) doivent être des femmes.
- ⑤ 3. Le Conseil doit se réunir au moins deux (2) fois par année sur convocation de l'Exécutif.
- ⑥ 4. Il est constitué un comité permanent du Conseil, appelé Comité de participation des femmes, qui est chargé d'appuyer et d'encourager la participation des femmes dans tous les aspects de l'activité politique.
- ⑦ 5. Le Conseil peut créer des comités spéciaux du Parti à la condition que des objectifs clairs soient confiés à ceux-ci, et qu'une fois ces objectifs atteints, lesdits comités cessent d'exister.
- ⑧ 6. À toutes les réunions du Conseil, le tiers au moins de ses membres constitue le quorum.
- ⑨ 7. Le Conseil peut décider de trouver un remplaçant pour tout poste élu par le congrès qui devient vacant, et doit ratifier tous les remplacements aux autres postes.

Article X **Conseils des circonscriptions fédérales**

- ⑩ Que le libellé de cet article soit modifié de la façon suivante :
- ⑪ Que le titre de cet article soit "Les circonscriptions fédérales".
- ⑫ Que dans l'article 1, les mots "un conseil sera créé" soient remplacés par "un conseil pourrait être créé".
- ⑬ Que la phrase suivante soit ajoutée à l'article 1 :
Dans une province ou un territoire où il n'y a pas de conseil des circonscriptions fédérales ou un conseil des circonscriptions fédérales décide de cesser ses activités, le Parti fédéral mettra au point un mécanisme pour assurer la sélection des délégué-e-s au Conseil fédéral afin de représenter ces circonscriptions fédérales d'une manière qui s'accorde avec l'article IX, paragraphe 2 (iii), et pour coordonner les autres activités du parti fédéral dans cette province ou ce territoire."

Nouveau Parti Démocratique Du Canada

Rapport du Comité Du Renouvellement Au

Congrès Fédéral 1995

(TEL QU'ADOPTÉ PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL)

**La mondialisation
L'économie
La politique sociale**

INTRODUCTION

*Ce sont ces
valeurs et
principes que les
Canadiens
veulent voir se
réfléter dans les
politiques
économiques et
sociales de notre
pays. Ce sont ces
valeurs pour
lesquelles a lutté
la CCF et lutte
encore le NPD.*

- ① LA MAJORITÉ DES CANADIENS AMÈNENT UN ENSEMBLE DE VALEURS ET DE PRINCIPES COMMUNS À LA VIE NATIONALE. TOMMY DOUGLAS PARLAIT DE CES VALEURS QUAND IL AVAIT COUTUME DE DIRE : «LA MESURE DE LA GRANDEUR D'UNE NATION NE RÉSIDE PAS DANS SON PRODUIT NATIONAL BRUT, L'IMPORTANCE DE SES RÉSERVES D'OR, OU BIEN LA HAUTEUR DE SES GRATTE-CIEL. LA VRAIE MESURE D'UNE NATION EST LA QUALITÉ DE SA VIE NATIONALE...CE QU'ELLE FAIT POUR LES MOINS FORTUNÉS DE SES CITOYENS, ET LES POSSIBILITÉS QU'ELLE OFFRE À SES JEUNES DE MENER DES VIES PROFITABLES ET FÉCONDÉS».
- ② La communauté.
L'égalité.
La démocratie.
La durabilité.
La coopération.
Faisant appel au meilleur de nous tous.
Chaque génération partageant le travail du monde, et ses luttes.
- ③ Ce sont ces valeurs et principes que les Canadiens veulent voir se refléter dans les politiques économiques et sociales de notre pays.
- ④ Ce sont ces valeurs pour lesquelles a lutté la CCF et lutte encore le NPD.
- ⑤ Et ce sont ces valeurs qui font cruellement défaut aujourd'hui dans notre vie politique nationale ainsi que dans l'ordre économique mondial.
- ⑥ Au cours des vingt dernières années, le capital a brisé les barrières de l'État-nation. Les droits des investisseurs se sont mondialisés, par le biais des accords de commerce régionaux comme l'ALENA et, chose décisive, de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (qui succède au GATT).

- Multiplier le genre de politiques qui a produit cette situation ne va rien arranger. Notre pays peut faire mieux.***
- ① D'aucuns se réjouissent de cette nouvelle réalité économique mondiale, la considérant comme un retour à l'ordre naturel des choses qui s'imposait depuis longtemps. Mais la plupart des Canadiens, comme bien d'autres gens dans le monde, s'inquiètent de plus en plus de la dissonance entre leurs valeurs et le monde qu'on leur construit.
 - ② Dans les pays industrialisés du Nord, plus de 35 millions de personnes sont aujourd'hui au chômage. Un siècle d'efforts patients pour édifier des sociétés civiles nationales sont en train de se désagréger sous nos yeux.
 - ③ Dans les pays du Sud, plus d'un milliard de gens vivent dans la misère noire.
 - ④ Notre environnement se trouve menacé partout dans le monde.
 - ⑤ Au Canada, malgré une croissance du PIB nominal et de l'emploi, le nombre des gens sans travail et vivant dans la pauvreté n'a cessé d'augmenter, étant un peu plus élevé après chaque récession. Le taux de chômage représentait en moyenne moins de 3 % dans les années 1940. Il est passé à plus de 5 % dans les années 1960, et oscille autour de 10 % dans les années 1990. Plus de 1,5 million de Canadiens sont au chômage.
 - ⑥ Des millions d'autres sont prisonniers de la croissance de l'emploi précaire - d'une économie d'«inclus» et d'«exclus» : d'un côté, les gens qui possèdent un emploi à plein temps, stable et bien rémunéré; de l'autre, une grandissante main-d'œuvre marginalisée, qui a peu d'avantages, des horaires incertains et un avenir instable.
 - ⑦ Le gouvernement fédéral canadien a une dette de plus de 500 milliards de dollars.
 - ⑧ Les soins de santé, l'éducation et la sécurité du revenu sont en train de se désagréger sous nos yeux.
 - ⑨ Multiplier le genre de politiques qui a produit cette situation ne va rien arranger. Le pays peut faire mieux.
 - ⑩ Notre but est d'offrir une réelle solution de rechange nationale aux Canadiens aux prochaines élections : une nouvelle démarche en matière de politique économique et sociale, qui cherche à appliquer les principes et les valeurs que partagent, croyons-nous, la majorité des Canadiens.

Notre tâche est de considérer d'autres solutions réalistes, de forger un consensus à leur sujet et de faire campagne autour d'elles.

Des milliers de membres de notre parti ont collaboré pour entreprendre la planification de nouvelles priorités, idées et propositions de politiques durant le processus de renouvellement national de notre parti.

- ① **Les Canadiens et les autres peuples n'ont pas à accepter que la mondialisation soit seulement pour les investisseurs et leur argent.** Les gens ordinaires à travers le monde ont autant en commun les uns avec les autres que les courtiers en obligations. Le capital s'est mondialisé. L'heure est venue pour la social-démocratie de se mondialiser elle aussi, et pour le Canada de commencer à travailler dans ce sens.
- ② **Les Canadiens n'ont pas à accepter l'idée que l'incessante montée du chômage et de la pauvreté est une chose naturelle et inévitable.** On dénombre aujourd'hui 1,5 million de chômeurs à cause de l'échec de politiques dont on peut changer. Le Canada a la possibilité de renverser les priorités actuelles et de viser le plein emploi durable - en bâtissant, pas à pas et pierre par pierre, une économie meilleure, plus prospère, communautaire, égalitaire et coopérative.
- ③ **Les Canadiens n'ont pas à accepter qu'on démantèle leur système de soins de santé, d'éducation ou de sécurité du revenu.** Au lieu de démolir les piliers de notre économie et de notre société, nous pouvons les rénover et les rebâtir.
- ④ Nous croyons que ces priorités reflètent les valeurs et les principes que les Canadiens ont en commun et veulent voir appliquer - avec réalisme et responsabilité, d'une manière qui traduise le fait que le Canada se trouve devant de réelles limitations financières, économiques et écologiques, qui impliquent de fixer des priorités et de faire des choix.
- ⑤ Bref, nous croyons que les Canadiens veulent voir leurs valeurs et leurs principes se refléter dans les politiques de leur gouvernement fédéral.
- ⑥ Atteindre ce but est notre objectif comme parti fédéral.
- ⑦ Dans cette analyse, nous résumons certaines des grandes orientations que les groupes spéciaux étudiant le Renouvellement ont proposé d'adopter comme programme politique du Parti, sur les questions de la Mondialisation, de l'Économie et de la Politique sociale.
- ⑧ Nous proposons que le Congrès fédéral 1995 adopte ce rapport (avec les modifications pouvant s'imposer) et le renvoie à l'Exécutif pour qu'il soit pris en considération lors de l'élaboration de notre plate-forme électorale de 1997.

La mondialisation

LES CANADIENS ET LES AUTRES PEUPLES N'ONT PAS ACCEPTER QUE LA MONDIALISATION SOIT SEULEMENT POUR LES INVESTISSEURS ET LEUR ARGENT. Les gens ordinaires à travers le monde ont autant en commun les uns avec les autres que les courtiers en obligations. Le capital s'est mondialisé. L'heure est venue pour la social-démocratie de se mondialiser elle aussi, et pour le Canada de commencer à travailler dans ce sens.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En 1990, les 20 pour cent les plus riches de la population mondiale avaient un revenu 60 fois plus élevé que les 20 pour cent les plus pauvres.

- ① **Les gens qui travaillent ont des intérêts communs - des intérêts qui transcendent États-nations, groupes ethniques, langues et autres divisions.**
- ② L'un des plus fondamentaux de ces intérêts communs est notre obligation (un important aspect de notre participation au «travail du monde») de remédier à l'obscène disparité des niveaux et qualités de vie entre le Nord industrialisé et le Sud en développement. En 1990, les 20 pour cent les plus riches de la population mondiale avaient un revenu 60 fois plus élevé que les 20 pour cent les plus pauvres.
- ③ Les gens qui travaillent ont un intérêt commun à s'opposer aux guerres et aux génocides - dont il existe un déferlement croissant en cet après-guerre froide.
- ④ Les gens qui travaillent ont un intérêt commun à l'édification d'institutions internationales efficaces, où se conjuguent les efforts pour promouvoir la santé, l'alphabétisation, les droits de la personne et le développement économique tout autour du globe.

Les points-clés

- ⑤ **Nous croyons que le Canada devrait renouveler son engagement de reconstruire, réformer et revigorer l'ONU et ses institutions connexes - qui restent peut-être les meilleurs outils communs du monde pour promouvoir le développement et la paix. Chose critique, les réformes devraient englober la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, deux institutions qui ont manifestement échoué dans leurs missions.**
- ⑥ **Nous nous engageons à oeuvrer pour des politiques de juste-échange avec les pays en développement, et à travailler dans la solidarité avec ces nations pour promouvoir un développement économique qui est animé localement et adapté aux conditions écologiques, économiques et culturelles.**
- ⑦ **Nous réaffirmons notre engagement d'atteindre l'objectif d'une affectation de 0,7 % du PIB aux programmes d'aide et de développement. Le Canada devrait cesser de lier son aide à l'achat de ses exportations.**
- ⑧ **En tant que nation d'immigrants, le Canada devrait intensifier ses efforts pour aider les personnes déracinées du monde (qui sont le plus souvent des femmes et des enfants) et instaurer une politique d'immigration humaine et non discriminatoire.**

UNE STRATÉGIE INTERNATIONALISTE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

Cette nouvelle réalité économique mondiale se traduit par l'atrophie des droits sociaux, environnementaux et de la main-d'oeuvre au niveau national - qui deviennent monnaie d'échange aux enchères internationales permanentes du capital d'investissement.

Les choses n'ont pas à être ainsi.

- ① **Nous nous engageons à travailler avec les partenaires commerciaux du Canada pour reréglementer les investissements de capitaux spéculatifs, et pour incorporer dans les ententes commerciales signées par le Canada des normes de travail et des normes environnementales et sociales qui sont réelles, applicables et progressistes - les premiers pas dans la voie d'une «société civile mondiale». Nous nous engageons aussi à élargir et diversifier le commerce du Canada.**
- ② Dans le milieu du dernier siècle, les seuls gens à posséder de réels droits économiques dans l'Occident en voie de s'industrialiser étaient les investisseurs. Plus d'une centaine d'années de construction patiente au niveau national ont donné naissance aux sociétés civiles, où les droits économiques ont été bien plus largement partagés. Lois sur les salaires minima, normes de travail, droits syndicaux, hygiène et sécurité au travail, éducation et santé publiques, débuts d'une protection de l'environnement : ce sont là certains des blocs qui ont permis d'édifier les sociétés civiles nationales.
- ③ Au cours des vingt dernières années, les investisseurs ont largement «défoncé» les frontières de l'État-nation. Leurs droits se sont mondialisés, par le biais des accords de commerce régionaux comme l'ALENA et, chose décisive, de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (qui succède au GATT).
- ④ Cette nouvelle réalité économique mondiale se traduit par l'atrophie des droits sociaux, environnementaux et de la main-d'oeuvre au niveau national - qui deviennent monnaie d'échange aux enchères internationales permanentes du capital d'investissement.
- ⑤ Les choses n'ont pas à être ainsi. Les sociaux-démocrates croient depuis longtemps à l'existence d'intérêts communs entre les gens qui travaillent de tous les pays et toutes les nations. Ceci n'a jamais été plus vrai qu'aujourd'hui, maintenant que le capital s'est mondialisé, mais pas la protection des droits des gens qui travaillent.
- ⑥ Notre objectif est donc clair : nous devons oeuvrer en partenariat avec les sociaux-démocrates et les progressistes des autres pays pour édifier, pas à pas et pierre par pierre, un contrepoids sur la même échelle que le capital mondial.

Nous nous engageons donc à diversifier nos liens commerciaux et à les élargir vers d'autres marchés - y compris, notamment, le bassin Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe de l'Ouest et de l'Est.

- ① Un bon point de départ : travailler avec nos partenaires pour reréglementer les investissements de capitaux spéculatifs, et incorporer dans les ententes de commerce mondiales des normes de travail et des normes environnementales et sociales qui sont réelles, applicables et progressistes.
- ② Toutes les économies régionales du Canada sont bâties sur le commerce, et toutes sont dangereusement tributaires des marchés américains.
- ③ Il n'y a rien de mal à concurrencer les Américains sur leur marché intérieur, surtout avec des produits à valeur ajoutée. Mais le Canada ferait bien de diversifier ses partenariats commerciaux, pour atténuer l'emprise politique et économique qu'ont les États-Unis sur notre pays.
- ④ Nous nous engageons donc à diversifier nos liens commerciaux et à les élargir vers d'autres marchés - y compris, notamment, le bassin Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Les points-clés

- ⑤ **Le capital s'est mondialisé. La social-démocratie a besoin de se mondialiser elle aussi. Nous devrions nous engager à oeuvrer avec les autres partis progressistes pour atteindre ce but.**
- ⑥ **Les premières priorités :**
 - **Reréglementer et taxer équitablement les mouvements de capitaux internationaux spéculatifs.**
 - **Restaurer un certain contrôle démocratique national sur l'économie, qui s'accorde avec les réalités mondiales.**
 - **Incorporer dans les ententes de commerce internationales des normes de travail et des normes environnementales et sociales qui sont réelles, applicables et progressistes.**
- ⑩ **Le commerce canadien est dangereusement tributaire du marché américain. La stratégie commerciale devrait viser à le diversifier et à développer les liens avec d'autres marchés.**

UNE ACTION MONDIALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

- Notre but est d'oeuvrer avec les autres nations pour arriver à créer des communautés durables, qui puissent exister dans les limites de la capacité d'accueil de l'environnement.*
- ① La protection de l'environnement est l'une des préoccupations les plus critiques que partagent les gens qui travaillent partout dans le monde.
 - ② L'extinction commerciale de la morue et la destruction de notre pêche atlantique constituent une tragédie nationale et un clair avertissement pour les Canadiens : les activités économiques non durables ont des conséquences directes et tragiques, souvent irréversibles. Voici certains des autres messages que nous envoie la planète :
 - ③ • Les coupes à blanc pratiquées dans la forêt canadienne peuvent se voir à l'oeil nu de la navette en orbite.
 - ④ • Autour du globe, l'extinction d'espèces d'animaux, de poissons et de plantes va en s'accélérant : jusqu'à 30 000 disparaissent chaque année, selon certaines estimations.
 - ⑤ • La couche d'ozone de notre planète est en train de disparaître, et les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre continuent de grimper - l'augmentation des taux de cancer et l'élevation des températures mondiales faisant partie des nombreuses conséquences.
 - ⑥ Il y a des limites à la capacité qu'à la planète à endurer les consommation et destruction effrénées de ses ressources.
 - ⑦

Les points-clés

Notre but est d'oeuvrer avec les autres nations pour arriver à créer des communautés durables, qui puissent exister dans les limites de la capacité d'accueil de l'environnement.

- Ceci signifie s'employer à créer des économies :**
- ⑧ • qui utilisent les ressources renouvelables à des rythmes s'accordant avec leur capacité de se régénérer;
 - ⑨ • qui réduisent leur utilisation des ressources non renouvelables de manière à ne pas excéder le rythme auquel elles mettent en exploitation des ressources de substitution renouvelables;
 - ⑩ • qui ne cessent de réduire les émissions de polluants jusqu'à ce qu'elles n'excèdent plus la capacité d'assimilation de l'environnement.

L'économie

LES CANADIENS N'ONT PAS À ACCEPTER L'IDÉE QUE L'INCESSANTE MONTÉE DU CHOMAGE ET DE LA PAUVRETÉ EST UNE CHOSE NATURELLE ET INÉVITABLE. On dénombre aujourd'hui 1,5 million de chômeurs à cause de l'échec de politiques dont on peut changer. Le Canada a la possibilité de renverser les priorités actuelles et de viser le plein emploi durable.

Par plein emploi «durable», nous entendons une économie qui peut répondre aux besoins de toute la population dans les limites de la capacité d'accueil de l'environnement.

- ① **Nous nous engageons à poursuivre l'objectif d'un plein emploi durable - et la pleine employabilité.**
- ② Par «plein emploi», nous entendons une économie qui peut fournir un bon emploi à toute personne qui veut et peut travailler.
- ③ Par plein emploi «durable», nous entendons une économie qui peut répondre aux besoins de toute la population dans les limites de la capacité d'accueil de l'environnement.
- ④ «Plein emploi durable» signifie aussi un plein emploi qui puisse économiquement durer - fondé sur une économie forte et novatrice, à hautes compétences, hauts salaires et haut ajout de valeur.
- ⑤ «Plein emploi durable» signifie enfin un plein emploi qui puisse financièrement durer - fondé sur une réelle amélioration de notre situation économique, et non sur une recrudescence temporaire de l'emploi financée par un endettement.
- ⑥ La «pleine employabilité» doit nécessairement accompagner le plein emploi dans l'économie à hautes compétences, hauts salaires et haut ajout de valeur que nous voulons bâtir. Le gouvernement, les employeurs et les gens qui travaillent ont la responsabilité commune de veiller à ce que les Canadiens aient un accès équitable, égal et permanent à la formation et au perfectionnement professionnels.

Les points-clés

- ⑦ **Le plein emploi et la pleine employabilité devraient être les principaux objectifs de notre politique économique.**
- ⑧ **Nous visons un plein emploi capable de durer - aux plans écologique, économique et financier.**

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le gouvernement fédéral devrait fixer des objectifs précis dans le domaine de l'emploi, et s'engager à les réaliser en toute première priorité.

- ① **Nous nous engageons à poursuivre une politique fédérale résolue, dynamique et ciblée, pour assurer la création d'emplois, en ayant pour objectif final de bâtir, pas à pas et pierre par pierre, une économie plus juste, prospère et égalitaire - d'abord parallèle au système actuel, puis le supplantant progressivement. Elle consistera par exemple à :**
- ② ***Fixer des objectifs, et s'engager à les réaliser :***
- ③
 - Le gouvernement fédéral devrait fixer des objectifs précis dans le domaine de l'emploi, et s'engager à les réaliser en toute première priorité.
- ④ ***Accroître les investissements dans de réels emplois, par :***
- ⑤
 - Une action fédérale directe pour donner un plus large accès à un capital-risque aux nouvelles coopératives et entreprises novatrices.
- ⑥
 - Un remaniement des règles qui régissent les caisses de retraite, afin qu'elles contribuent davantage à la création d'emplois.
- ⑦
 - Un plus grand accent sur les coopératives.
- ⑧
 - Une réactivation de l'entreprise de la Couronne dans des industries-clés ciblées (comme les transports).
- ⑨
 - Un plus grand appui aux caisses populaires et au «microbancaire», comme moyen de promouvoir le développement économique des communautés, ainsi que la création de coopératives et d'entreprises.
- ⑩
 - De nouvelles règles pour donner plus de transparence aux décisions de prêt, et pour instaurer des normes de réinvestissement communautaire.
- ⑪ ***Appuyer la recherche-développement, par :***
- ⑫
 - Un puissant engagement fédéral de développer la recherche-développement au Canada - une principale faiblesse de notre économie actuelle.

Les communautés savent quel genre de développement économique qui leur convienne le mieux. Surtout dans le Canada atlantique, le Canada rural et le Nord canadien, où les gouvernements devraient procurer des ressources par le biais de capitaux d'investissement, de garanties d'obligations communautaires et d'autres instruments - et laisser les communautés locales oeuvrer pour créer leurs propres emplois.

- ① ***Revenir à une politique monétaire équilibrée :***
 - La Banque du Canada devrait revenir à une politique monétaire équilibrée, comprenant une réduction des taux d'intérêt réels.
- ②
 - L'aptitude du Canada à mener une politique monétaire indépendante augmentera à mesure que diminuera sa dépendance à l'égard de l'emprunt extérieur.
- ③ ***Investir dans le développement économique des communautés :***
 - Les communautés savent quel genre de développement économique leur convienne le mieux. Surtout dans le Canada atlantique, le Canada rural et le Nord canadien où les gouvernements devraient procurer des ressources par le biais de capitaux d'investissement, des garanties d'obligations communautaires et d'autres instruments - et laisser les communautés locales oeuvrer pour créer leurs propres emplois.
- ④ ***Réduire le temps supplémentaire et les heures de travail :***
 - Les règles et normes de travail fédérales et provinciales devraient limiter le temps supplémentaire obligatoire et viser une réduction des heures de travail.
- ⑤ ***Intervenir pour assurer l'emploi des jeunes :***
 - L'emploi des jeunes est une question qui réclame une attention urgente.
 - Assurer la pleine accessibilité de l'éducation et de la formation, faciliter le passage de l'école au marché du travail, et donner des possibilités de créer des emplois via des coopératives et des entreprises, devraient figurer parmi nos solutions.
- ⑥
- ⑦
- ⑧
- ⑨
- ⑩

Le point-clé :

- ⑪ ***Nous sommes pour une stratégie fédérale de création d'emplois qui soit résolue, dynamique et ciblée.***

DÉFICITS ET ENDETTEMENT

- L'assurance-maladie, les pensions, l'assurance-chômage, l'éducation postsecondaire, la recherche-développement, les transports, l'agriculture - le gouvernement libéral à Ottawa est en train de démanteler ou de privatiser tout cela.*
- Le public canadien n'accepterait jamais de telles mesures en toute objectivité : la droite ne peut mener ce programme qu'en le liant au besoin de s'attaquer au déficit et à l'endettement du fédéral.*
- ① Une nouvelle politique économique qui a le plein emploi comme première priorité est le seul moyen réaliste de parvenir à une réduction durable du déficit et de la dette accumulée du fédéral.
- ② Comme les autres partis socialistes et social-démocrates, les Néo-démocrates considèrent que les citoyens partagent des objectifs qu'ils peuvent uniquement réaliser au moyen des outils qu'ils possèdent et contrôlent en commun : les institutions publiques. Et comme nous l'affirmons depuis le Manifeste de Regina, un trop grand recours à l'endettement est contraire à cet intérêt commun, pour plusieurs raisons.
- ③ • **Une dette publique excessive mène à des transferts régressifs.** Comme l'a dit le Manifeste de Regina : des contribuables qui travaillent à «la classe des encaisseurs d'intérêts».
- ④ • **Une dette publique excessive mine la démocratie, en faisant passer le pouvoir des citoyens aux courtiers en obligations.**
- ⑤ • **Une dette publique excessive sappe l'efficacité des institutions publiques.** Les ressources sont détournées des services pour aller au paiement des intérêts. Des décennies de déficits privent l'économie de toute stimulation bénéfique. Le soutien public pour les valeurs et les objectifs communs se trouve miné à mesure que de moins en moins de bienfaits sont retirés des contributions fiscales - et la droite populiste voit alors grandir sa clientèle.
- ⑥ Nous pouvons voir aujourd'hui : l'insouciante irresponsabilité financière qu'a témoignée l'ancienne droite est en train de se révéler un gros avantage politique pour la nouvelle droite..
- ⑦ L'assurance-maladie, les pensions, l'assurance-chômage, l'éducation postsecondaire, la recherche-développement, les transports, l'agriculture - le gouvernement libéral à Ottawa est en train de démanteler ou de privatiser tout cela, au flagrant mépris de son engagement électoral de modifier la politique économique de l'administration Mulroney.
- ⑧ Le public canadien n'accepterait jamais de telles mesures en toute objectivité - la droite ne peut mener ce programme qu'en le liant au besoin de s'attaquer au déficit et à l'endettement du fédéral.

Chaque emploi supplémentaire offre un double avantage direct pour les finances publiques : il signifie un contribuable de plus, et un citoyen de moins qui a besoin d'un soutien du revenu.

- ① Que faut-il faire? Voici nos buts essentiels : défaire notre pays de l'emprise des courtiers en obligations; retirer à la droite son seul argument politique efficace; et assurer la viabilité du secteur public - par l'engagement de rééquilibrer les finances fédérales, en cessant d'être tributaire des marchés d'obligations et en revenant au paiement d'impôts équitables par un électoralat démocratique pour financer des entreprises communes qu'il appuie.
- ② Comment réaliser cet objectif? Non pas le démantèlement et la privatisation - c'est le réel programme de la droite. Nous avons un meilleur plan :
- ③ **Progresser vers le plein emploi durable.** Chaque emploi supplémentaire offre un double avantage direct pour les finances publiques : il signifie un contribuable de plus et un citoyen de moins qui a besoin d'un soutien du revenu.
- ④ **Abaïsser les taux d'intérêt réels**, pour promouvoir la création d'emplois, réduire le coût des intérêts, et aider à briser le cercle de l'accumulation des dettes qui alimente le déficit fédéral.
- ⑤ **Instaurer des impôts équitables.** Les gens qui travaillent paient leur juste part d'impôts. Les riches et les sociétés du Canada devraient en faire autant.
- ⑥ **Bien gérer le secteur public.** Le Canada en 1995 ne peut se permettre un Sénat. Le Canada en 1995 ne peut se permettre de gaspiller de l'argent en dépenses fiscales qui profitent aux riches. Notre plan devrait comprendre la scrutation des dépenses fédérales comme celles-là, dans l'idée de réaffecter les fonds aux services.
- ⑦ Une stratégie de plein emploi peut accomplir ce que les gouvernements libéraux et conservateurs n'ont pu réussir en plus de vingt ans : un progrès régulier vers la stabilisation du déficit fédéral à un faible niveau, ou sa complète élimination. Pour les meilleures raisons social-démocrates, et comme la conséquence d'une politique de plein emploi, cela devrait être notre objectif.

Le point-clé :

- ⑧ **Des politiques de plein emploi vont stabiliser le déficit fédéral à un faible niveau, ou complètement l'éliminer. Cela devrait être notre objectif.**

LE SYSTÈME FISCAL

- ① **Le système fiscal devrait collecter les recettes en fonction de la capacité contributive.**
- ② *Les impôts sur les sociétés ont besoin d'être périodiquement révisés pour tenir compte des nouvelles réalités du marché. Dans les années 1990, la nouvelle réalité est le bond des transferts de capitaux - en bonne partie spéculatifs.*
- ③ **Nous sommes pour une réforme équitable de l'impôt qui assure que chacun apporte sa juste part.**
- ④ Un système fiscal équitable devrait comprendre quatre éléments.
- ⑤
- **Un impôt sur le revenu équitable, progressif**, qui est conçu avec le strict minimum de complexité. Ceci signifie un impôt sur le revenu offrant peu ou pas d'échappatoires, d'exceptions ou de déductions, qui traite chaque dollar de revenu suivant le principe qu'«un dollar est un dollar».
- ⑥
- **Des impôts sur la richesse équitables qui frappent les gros avoirs nets** (supérieurs à 1 million de dollars, par exemple) pour toucher la richesse et le capital hérité ou non gagné. Les impôts sur la richesse figurent dans presque tous les régimes fiscaux modernes, y compris l'actuel système américain (hautement régressif par ailleurs).
- ⑦
- **Des impôts sur les sociétés équitables.** Les impôts sur les sociétés ont besoin d'être périodiquement révisés pour tenir compte des nouvelles réalités du marché. Dans les années 1990, la nouvelle réalité est le bond des transferts de capitaux - en bonne partie spéculatifs. Un prélèvement de 1 pour cent sur les gros mouvements de capitaux pourrait aider à détourner une portion de ces capitaux des «investissements à la Nintendo» et les réinjecter dans de réels investissements, générateurs d'emplois. Il pourrait également apporter un début de solution de rechange à l'actuel système d'imposition des sociétés, horriblement complexe et facile à contourner.

- ① Autre réforme importante des impôts sur les sociétés : Les cadeaux fiscaux (échappatoires, dégrèvements, déductions extraordinaires) sont une façon très inefficace et souvent inéquitable d'affecter les recettes fiscales au développement économique. Il est une meilleure solution : des règles du jeu simples, égales, pour toutes les entreprises. Quand des recettes fiscales s'imposent et conviennent pour financer la création d'emplois, elles devraient être injectées sous forme d'investissements participatifs, dans l'intérêt à la fois de l'entreprise bénéficiaire et du contribuable.
- ② • **Des taxes de consommation équitables**, à taux nul pour les produits essentiels comme les aliments, au taux actuel pour la majorité des articles, et à taux élevé pour les articles de luxe comme les voitures de luxe - ainsi qu'une remise de taxe de consommation généreuse pour les gens à faible revenu.
- ③ Notre objectif global, dans la réforme du système fiscal, est de progressivement le rééquilibrer - en délaissant les impôts régressifs et les régimes fiscaux qui ménagent les gens ayant les moyens de les contourner, pour s'orienter vers un système fiscal équitable, simple, durable, transparent et progressif.
- ④ **Le point-clé :**
Nous sommes pour un système fiscal simple, transparent et équitable, qui soit rééquilibré en délaissant les impôts régressifs et contournables pour des impôts progressifs.
- ⑤ Notre objectif est une économie à hauts salaires, hautes compétences et haut ajout de valeur, dont les bienfaits sont largement partagés. Ceci signifie oeuvrer dans la voie du plein emploi. Et aussi veiller à ce que les gens qui travaillent puissent négocier avec les employeurs d'après des règles égales.
- ⑥ Nous sommes donc pour actualiser la législation syndicale fédérale afin d'assurer aux travailleurs un accès libre et équitable à des négociations collectives notamment dans les industries de service clés comme les banques, qui ne sont pas syndiquées à l'heure actuelle. La législation fédérale du travail devrait proscrire les travailleurs suppléants.
- ⑦ Nous sommes pour organiser un dialogue national avec les employeurs et les travailleurs sur la question des normes de travail. C'est le moment de se repencher sur l'âge de la retraite, les heures supplémentaires, et les heures de travail en général.

- ① Les priorités : un abaissement de l'âge de la retraite, un raccourcissement des heures de travail, et une réduction légiférée du temps supplémentaire - qui vont tous contribuer à une répartition plus équitable du travail dans notre économie.
- ② Nous sommes pour réviser la législation fédérale sur l'hygiène et la sécurité au travail afin qu'elle se traduise par les normes de sécurité les plus élevées possible au travail.
- ③ Nous nous engageons à viser l'égalité de chaque personne peu importe sa race, sa couleur, sa religion, ses origines ethniques, ses handicaps ou son orientation sexuelle. Nous appuyons pleinement toutes les mesures efficaces qui peuvent promouvoir l'égalité des chances et des droits de citoyen pour tous, y compris les lois anti-discrimination ainsi qu'un système solide, efficace, d'équité en matière d'emploi.

Le point-clé :

- ④ **La législation fédérale sur les syndicats, les normes de travail et l'hygiène et la sécurité au travail devrait prendre sa place au premier plan des législations canadiennes.**

La politique sociale

LES CANADIENS N'ONT PAS À ACCEPTER QU'ON DÉMENTE LEUR SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ, D'ÉDUCATION OU DE SÉCURITÉ DU REVENU. Au lieu de démolir les piliers de notre économie et de notre société, nous pouvons les rénover et les rebâtir.

- Les «programmes pour les gens» sont le mieux gérés le plus près possible des gens.***
- ① Nous sommes pour réformer les transferts fédéraux - pour les stabiliser, les renforcer, et veiller à ce qu'ils continuent à refléter les valeurs canadiennes.
 - ② La plupart des programmes sociaux du Canada, y compris l'assurance-maladie, l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, sont administrés au palier provincial.
 - ③ Les Canadiens sont bien servis par cet arrangement. Les «programmes pour les gens» sont le mieux gérés le plus près possible des gens.
 - ④ Les Néo-démocrates ne s'engagent pas seulement à gérer les programmes sociaux à proximité des communautés qu'ils servent : notre parti a aussi fait l'usage le plus créatif de l'arrangement. Le meilleur exemple parmi de nombreux : CCF et NPD ont été les premiers à introduire l'assurance-maladie après avoir accédé au pouvoir en Saskatchewan.
 - ⑤ Nous nous engageons aussi fermement à poursuivre un cadre canadien commun - un cadre qui offre à tous les citoyens des services comparables, et qui leur donne un accès égal aux services où qu'ils déménagent au Canada. Nous sommes contre le «dumping social» qui se produit quand des provinces cherchent à gagner un avantage économique sur les autres en offrant moins de services sociaux pour attirer les investisseurs.
 - ⑥ Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle crucial et constant à jouer dans l'autorisation et l'entretien de ce cadre commun. Les transferts fédéraux permettent aux provinces d'offrir des services comparables aux citoyens. Les conditions des transferts peuvent aider à garantir à tous les Canadiens les droits fondamentaux de la citoyenneté - dont l'accès à l'assurance-maladie universelle, à l'éducation, et à la sécurité du revenu.
 - ⑦ Les transferts fédéraux ont été maintes fois restructurés et réformés au cours des vingt dernières années. La plus récente «réforme» proposée par le gouvernement Chrétien combinerait les transferts fédéraux en un seul transfert en bloc du fédéral aux provinces, baptisé le «transfert canadien en matière de programmes sociaux». Elle représenterait un plus petit paiement unique aux provinces pour financer la part fédérale des dépenses sociales.

①

Cette réforme, comme toutes celles qui l'ont précédée, est une opération à pure mobile financier : elle vise à réduire l'investissement fédéral dans le social - en équilibrant le budget par un déchargement, sur le dos des pauvres.

Les points-clés

Nous nous engageons aussi fermement à poursuivre un cadre canadien commun - un cadre qui offre à tous les citoyens des services comparables, et qui leur donne un accès égal aux services où qu'ils déménagent au Canada ② ③

Nous sommes pour un système de transferts fédéral convenable, stable, plus simple et moins lourd - régi par une Charte sociale canadienne explicite, applicable et appliquée. L'article 40 de la Déclaration universelle des droits de la personne de l'ONU offre un bon canevas de départ pour une telle charte : «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté».

Les transferts fédéraux aux fins des programmes sociaux devraient être stabilisés à un niveau qui permet : d'assurer un système public de soins de santé sain et efficace; de maintenir un système d'éducation postsecondaire de haute qualité et accessible; de procurer une aide sociale convenable.

④

Nous sommes pour réduire les transferts fédéraux aux fins de l'aide sociale - en réduisant le besoin d'effectuer de telles dépenses, en oeuvrant pour le plein emploi.

LA SÉCURITÉ DU REVENU

⑤

Les récessions répétitives, la rapide rotation des emplois et la croissance de l'emploi précaire sont en train de créer une économie d'«inclus» et d'«exclus»: d'un côté, les gens qui possèdent un emploi à plein temps, stable et bien rémunéré, avec tout un ensemble d'avantages; de l'autre, une main-d'œuvre marginalisée ou périphérique, qui a peu d'avantages, des horaires incertains et un avenir instable.

⑥

Cette nouvelle économie d'inclus et d'exclus est en train de créer des disparités de plus en plus prononcées dans les revenus du marché. Entre 1973 et 1991, les 10 % les plus riches des familles ont accru leur part des revenus du marché de 14 % - tandis que les 10 % les plus pauvres ont vu la leur chuter de 47 %. Les familles du haut de l'échelle touchaient 26 % des revenus du marché en 1991; les familles les plus pauvres en recevaient moins de 1 %.

Les programmes pour la sécurité du revenu ont prévenu le complet dénuement chez bien des Canadiens au cours des vingt dernières années.

- ① Quand on ajoute le soutien au revenu des programmes publics (allocations familiales, assurance-chômage et aide sociale), les familles les plus pauvres n'ont perdu que 9 % de leur revenu.
- ② Deux conclusions sont inéluctables : les programmes pour la sécurité du revenu ont prévenu le complet dénuement chez bien des Canadiens au cours des vingt dernières années; les programmes de soutien du revenu ont porté le plus grand poids du changement économique.
- ③ Le soutien du revenu devrait être intégré avec la politique en matière de main-d'oeuvre, comme il l'est dans d'autres social-démocraties telles que la Suède - de manière à développer les compétences de la main-d'oeuvre, et à favoriser sa formation, sa reconversion et sa faculté d'adaptation à la réalité de l'évolution du marché du travail et de ses exigences.

Les points-clés

- ④ **Les programmes canadiens de soutien du revenu jouent un rôle critique dans notre économie; ils nous ont évité de retomber dans le type de pauvreté caractéristique des grandes crises; et ils ne devraient subir aucune autre coupure qui n'est pas liée à la hausse de l'emploi et à la baisse des besoins.**
- ⑤ **Chaque Canadien-ne devrait avoir droit à la sécurité de son revenu durant les périodes de chômage.** Nous voulons que l'assurance-chômage retrouve le rôle que son nom implique. Les cotisations devraient financer le soutien du revenu durant les transitions entre deux emplois - et non être détournées vers les investissements dans la formation et le développement économique qu'il convient de financer à même les recettes générales. L'assurance-chômage devrait être étendue à tous les travailleurs (contractuels, à temps partiel, professionnels et autres) non actuellement couverts.
- ⑥ **Chaque Canadien-ne devrait avoir droit à la sécurité de son revenu durant ses vieux jours.** Nous voulons que les gouvernements fédéral et provinciaux mènent une action coordonnée dans le but: d'affronter la crise en train de couver dans les obligations de pension non financées; d'améliorer la transférabilité des pensions publiques et privées au sein d'une économie de plus en plus dynamique; de réformer les subventions fiscales exagérées dont bénéficient les régimes de pension des riches; de veiller à ce que les fonds de pension construisent une sécurité économique pour les retraités, en favorisant la croissance de l'économie au Canada.
- ⑦ **Chaque Canadien-ne devrait avoir droit aux choses essentielles à la vie.** Nous sommes partisans, dans le cadre d'une Charte sociale canadienne, d'une proscription catégorique et absolue du travail obligatoire et des autres mesures forcées qui dénaturent l'aide sociale.

- Notre parti a été le pionnier de l'assurance-maladie. Nous l'avons défendue avec acharnement depuis; et nous restons ses meilleurs amis aujourd'hui.***
- ① En 1962, le gouvernement CCF de la Saskatchewan a défié le Parti libéral, le Parti conservateur, le système médical, les médias commerciaux et une grosse majorité des gens d'affaires dans l'un des plus grands affrontements politiques de l'histoire canadienne - et a introduit l'assurance-maladie.
 - ② Notre parti a été le pionnier de l'assurance-maladie. Nous l'avons défendue avec acharnement depuis; et nous restons meilleurs amis aujourd'hui.
 - ③ Cela signifie tenir tête aux Conservateurs, Libéraux et Réformistes qui tentent de réaliser l'«américanisation larvée» de notre système.
 - ④ Les cliniques à tickets modérateurs hors de l'assurance-maladie et autres formes de privatisation que propose la droite conduisent toutes à la même chose : le détournement de fonds précieux pour la santé vers d'autres couches d'administration privée, inefficaces; le détournement d'autre fonds précieux pour la santé vers des actionnaires; et le rejet de services de santé aux gens ne pouvant se les permettre.
 - ⑤ Ce n'est pas notre façon de procéder.
 - ⑥ Nous favorisons la consolidation et l'amélioration des soins de santé - la promotion des mesures de santé qui, comme l'a déclaré Tommy Douglas, aident les gens à rester en bonne santé au lieu de simplement les «rafistolier» après qu'ils soient tombés malades.
 - ⑦ Le plein emploi et le large partage de la prospérité sont l'élément-clé qui manque dans l'actuel système de santé au Canada. Les bienfaits qui découlent du plein emploi - meilleurs alimentation, éducation, habitation, etc. - vont causer de bien plus grandes améliorations dans l'état de santé des Canadiens que n'importe quel niveau d'investissement dans des hôpitaux et des équipements médicaux.
 - ⑧ Dans bien des provinces, on a surinvesti dans les hôpitaux, les équipements coûteux et les soins inappropriés. En partie à cause de cela, notre système est plus cher que les systèmes de santé européens et japonais, qui réussissent mieux à aider les citoyens à rester plus longtemps en meilleure santé.
 - ⑨ Une importante portion de la solution réside dans le transfert de ressources à un système communautaire de soins à domicile qui met l'accent sur la prévention générale : des infirmières praticiennes, des cliniques mobiles, des services de dépistage et d'autres formes de soins qui vont au devant de la communauté et aident les gens à rester en bonne santé.

- Nous favorisons la consolidation et l'amélioration des soins de santé - la promotion des mesures de santé qui, comme l'a déclaré Tommy Douglas, aident les gens à rester en bonne santé au lieu de simplement les «rafistoler» après qu'ils sont tombés malades.*
- ① Un autre élément de la solution est de travailler à l'adoption de nouveaux et meilleurs modèles de soins primaires communautaires, comme des organisations d'entretien de la santé et des cliniques communautaires avec équipes intégrées de thérapeutes et de prestataires de soins. Les nouveaux modèles pourraient assurer une répartition plus convenable des responsabilités entre les travailleurs de la santé, injecter davantage de ressources dans les mesures de santé générales, et aider à l'introduction de nouveaux systèmes de rémunération qui constituent une amélioration par rapport au système actuel du paiement à l'acte.
 - ② De moindres investissements dans «les pierres et le mortier» de la santé, grâce à de telles réformes, pourraient dégager des ressources pour de nouveaux services, comme l'assurance dentaire et l'assurance-médicaments.
 - ③ Le Canada devrait rechercher un système de soins de santé plus efficient et plus responsabilisé, où services et traitements reflètent mieux «la meilleure pratique de la médecine».

Les points-clés :

- ④ **Nous avons fondé l'assurance-maladie publique au Canada; nous n'avons cessé de la défendre depuis; et nous nous engageons à la préserver et la consolider.**
- ⑤ **Nous sommes irrévocablement opposés à l'américanisation de notre système de santé.** Les soins de santé devraient être accessibles aux gens qui en ont besoin, pas seulement aux gens qui peuvent se les permettre. Les précieux fonds pour la santé ne devraient pas être détournés vers le type d'administration privée inefficiente des Américains et vers la réalisation de profits.
- ⑥ **Nous sommes pour la consolidation et l'amélioration des soins de santé.** Nous sommes pour, entre autres mesures, une progression continue vers les soins de santé communautaires.

L'APPRENTISSAGE PERMANENT

- ⑦ Notre objectif est un plein emploi durable, une économie à hautes compétences, hauts salaires et haut ajout de valeur, et une prospérité largement partagée. Une stratégie canadienne globale à l'égard de l'apprentissage permanent est une condition fondamentale pour atteindre ces buts.

Le Canada a besoin d’édifier un système universel de garderies pour appuyer le développement pédagogique et social précoce des enfants et assister les parents.

- ① Une meilleure façon d’aborder l’éducation pré-scolaire fait partie du défi. Dans plus de 60 % des familles canadiennes, les deux parents travaillent; pourtant, le Canada demeure (avec les États-Unis) l’une des très rares sociétés industrialisées à ne pas offrir un système global d’aide sociale pour les enfants et leurs parents.
- ② Le Canada a besoin d’édifier un système universel de garderies pour appuyer le développement pédagogique et social précoce des enfants et assister les parents.
- ③ Parmi les nombreux autres avantages, une meilleure façon d’aborder l’éducation pré-scolaire (et l’éducation en général) est l’un des meilleurs moyens dont on dispose pour aider les citoyens économiquement défavorisés à se sortir de la pauvreté. Nous devons délaisser un système d’éducation où les choix dépendent de la situation socio-économique plutôt que des aptitudes et des compétences.
- ④ Le Canada doit assurer de hauts niveaux d’éducation et de formation aux jeunes, tant dans les «vieilles bases» (lecture, écriture et calcul) que dans les «nouvelles bases» de travail, comme l’informatique et la formation continue.
- ⑤ Le Canada doit assurer l’accessibilité de l’éducation. Dans le passé, les éducations primaire et secondaire étaient considérées comme suffisantes. Elles ne le sont plus. Nous devons donc travailler à accroître l’accès à l’éducation postsecondaire, qui est de plus en plus la nouvelle norme minimale dans l’économie d’aujourd’hui.
- ⑥ Le Canada doit améliorer les moyens de passer de l’école au marché du travail, y compris élargir les programmes d’apprentissage et de formation en alternance, et offrir de meilleures possibilités aux jeunes de poursuivre des options d’éducation et de formation après le secondaire.
- ⑦ Le Canada doit bien mieux faire pour améliorer la formation en milieu de travail et la formation de la main-d’œuvre. Nous avons besoin d’un solide partenariat, engagé, entre gouvernements, employeurs, syndicats et éducateurs, pour nous attacher à instaurer la formation et le perfectionnement continus dans l’économie.
- ⑧ Et le Canada doit faire mieux encore pour intégrer les techniques de communication et d’information interactives dans l’éducation et la formation, ainsi que d’élargir l’accès à cette technologie. Elles peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de l’apprentissage permanent.

Les points-clés

- ① **L'apprentissage permanent est une condition préalable d'une économie de plein emploi, et une condition fondamentale pour permettre à l'individu de pleinement participer à la vie de la société.**
- ② **Le Canada doit assurer de hauts niveaux d'éducation et de formation aux jeunes, tant dans les «vieilles bases» que dans les «nouvelles bases» de travail, comme l'informatique et la formation continue.**
- ③ **Nous devons travailler à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, qui est de plus en plus la nouvelle norme minimale dans l'économie d'aujourd'hui.**

RÉSUMÉ DES GRANDS ENGAGEMENTS

- ① Le Conseil fédéral et l'Exécutif fédéral devraient tâcher de se présenter devant le Congrès fédéral 1997 avec une proposition de programme qui comprenne les engagements de poursuivre :
 - ② • La solidarité internationale
 - Une stratégie internationaliste dans le domaine du commerce
 - Une action mondiale dans le domaine de l'environnement
- ③ • Un plein emploi durable
- Une stratégie fédérale de création d'emplois dynamique
- Une fiscalité équitable
- Une action contre les déficits et la dette via le plein emploi
- Une législation progressiste du travail
- ④ • Une Charte sociale canadienne, pour régulariser un meilleur régime de transferts
- La défense et le renouvellement de l'assurance-maladie
- La défense et le renouvellement du soutien du revenu
- Une démarche globale à l'égard de l'apprentissage permanent

PRINCIPES ET MISSION DU PARTI

Renouvellement 1

ATTENDU QUE, de l'avis du NPD Yukon, les principes et mission devraient être combinés en un seul document; et

ATTENDU QUE la liberté et la paix sont des principes fondamentaux de notre Parti qui ont autant d'importance que n'importe quel autre principe; et

ATTENDU QUE, de l'avis du NPD Yukon, tous les principes de notre Parti doivent être définis et éclaircis dans le contexte de la société que nous tâchons d'édifier et des stratégies que réclament la transition - pas simplement dans le contexte de l'actuelle société; et

ATTENDU QUE l'énoncé de nos principes et de notre mission doit avoir un caractère bien plus inspirant que dans le Rapport du Renouvellement,

IL EST RÉSOLU QUE les énoncés «Nos principes» et «Notre mission» dans le Rapport du Renouvellement soient remplacés par ce qui suit :

NOTRE MISSION ET NOS PRINCIPES

Les Néo-Démocrates s'engagent à bâtir un Canada fort qui

soit un membre important d'une communauté pacifique, prospère et durable, fondée sur la liberté, l'égalité, la coopération et la démocratie.

Nous définissons la communauté comme une société où :

1. L'appartenance contribue à un sentiment d'identité.
2. Il existe une vaste participation des membres aux décisions qui gouvernent la vie de la communauté, en vertu de la responsabilité que les divers membres possèdent envers l'ensemble de la société.
3. L'ensemble de la société assume la responsabilité de ses membres.
4. Cette responsabilité inclut le respect de l'individualité de ces membres.

Les communautés humaines durables font partie intégrante de leur environnement et doivent vivre dans les limites de sa capacité d'accueil. Elles doivent être assez clairvoyantes, flexibles et sages pour ne pas miner leurs systèmes de soutien physiques ou sociaux. Pour être socialement durable, une communauté doit être prospère dans le sens où tous ses membres peuvent satisfaire leurs besoins matériels, sociaux et spirituels, développer leurs aptitudes et jouir de la plus haute qualité de vie possible. Pour être physiquement durable, une communauté doit remplir les trois conditions ci-dessous :

- 1) Son rythme d'utilisation des ressources renouvelables ne doit pas excéder le rythme auquel elles se régénèrent.
- 2) Son rythme d'utilisation des ressources non renouvelables ne doit pas excéder le rythme auquel des ressources de substitution renouvelables durables sont mises en exploitation.
- 3) Son rythme d'émission de polluants ne doit pas excéder la capacité d'assimilation de l'environnement.

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est l'existence d'une culture mondiale où la violence est inacceptable. Une communauté mondiale durable doit être une communauté pacifique. Nous ne pouvons pas permettre des ressources précieuses et le potentiel humain soient détournés par des dépenses militaires ou détruits par des conflits, ni ne pouvons nous permettre aux institutions et industries militaires de devenir puissantes qu'elles résistent ou s'opposent au contrôle démocratique. La sécurité ne doit pas se définir dans un étroit sens militaire ou économique, mais comme un sain environnement social et naturel pour tous les gens. Nous nous engageons à nous opposer à l'agression, à l'oppression et au génocide. Il faut trouver des structures et des processus pacifiques et démocratiques pour permettre à toutes les nations de protéger leurs langues et leurs cultures, de résoudre les conflits internes et externes, et de déterminer leur destinée comme membres de communautés régionales, continentales, et mondiales.

La liberté est le droit fondamental de la personne. Aucune société n'est libre si chaque enfant, femme et homme qui la compose n'est libre de choisir et de poursuivre ses objectifs et de réaliser son potentiel comme membre à part entière de cette société. Pour faire en sorte que tous les gens jouissent de droits individuels, il faut créer un équilibre entre les droits de l'individu et les droits de la communauté. Nous reconnaissions également que la liberté comprend les droits sociaux, économiques et environnementaux, qui ne sont pas seulement liés mais indivisibles.

L'égalité est un ingrédient essentiel d'une libre société, et comprend à la fois l'égalité des droits et l'égalité des chances. Elle signifie que les gens ne peuvent faire l'objet d'une discrimination fondée sur la race, la nationalité, la religion, le sexe, la langue, les facultés physiques ou intellectuelles, l'orientation sexuelle, l'âge, ou la situation économique. L'égalité de la condition est quelque chose d'irréalisable, mais une société en bonne santé doit pouvoir limiter les inégalités pour faire en sorte que tous les gens ont la possibilité de concourir selon leurs moyens et de recevoir selon leurs besoins.

La coopération, plutôt que la compétition, est le principe fondamental de l'interaction humaine constructive. Le développement social progressiste et durable peut être seulement atteint, croyons-nous, par les gens qui acceptent la responsabilité collective et partagent obligations et avantages d'une façon juste et équitable. Nous pouvons tous accomplir beaucoup de choses par le travail coopératif avec les syndicats, les entreprises coopératives, et les organisations sans but lucratif.

La démocratie repose sur la liberté et l'égalité et sur la distribution coopérative du pouvoir parmi la majorité, directement ou par le truchement de représentants élus dans des élections libres, avec une protection des droits et des libertés des personnes et des minorités. Mais la vraie démocratie ne se limite pas à la sphère politique : elle doit englober d'autres aspects de la société humaine pour faire en sorte que la concentration de la richesse et des priviléges ne vienne pas miner ses fondements.

La démocratie doit garantir les droits fondamentaux que sont les libertés de pensée, d'expression et d'association, tout en protégeant la communauté, le groupe ou l'individu contre la haine, le racisme, la violence ou la terreur, et contre l'expression des idées risquant de les provoquer. Le droit d'association comprend le droit des travailleurs à s'organiser en syndicats, à obtenir la reconnaissance de ces syndicats et à mener librement des négociations collectives.

La démocratie comprend, comme autres éléments, un système judiciaire indépendant qui garantit à tous les gens le plein accès à la loi et le jugement impartial des tribunaux, ainsi qu'un électorat éduqué et informé.

Enfin, la démocratie exige le plus haut degré de responsabilité du gouvernement envers les gens. Les institutions démocratiques à tous les paliers peuvent être consolidées par le biais de processus de décision efficaces, flexibles, ouverts et participatifs. Cependant, l'attribution du pouvoir aux gens et aux communautés locales peut souvent n'être assurée que par le biais d'une décentralisation du pouvoir accompagnée de normes applicables fixées par des institutions régionales, nationales et internationales démocratiques et efficaces.

Le Parti entend donner du pouvoir aux gens qui en sont privés, représenter les gens qui ne sont pas représentés et adopter, au gouvernement et en dehors, un comportement pleinement conforme à ses principes et sa mission. Nous allons informer et éduquer le grand public sur le détail de notre message et entretenir et élargir des alliances avec les organisations progressistes d'ici et d'ailleurs qui partagent notre vision d'un monde meilleur.

NPD Yukon

Renouvellement 2

ATTENDU QUE la durabilité n'est pas un principe traditionnel du socialisme démocratique et que le Congrès n'a pas encore décidé comment seront énoncés les principes du Parti renouvelé; et

ATTENDU QUE la seule façon de s'assurer qu'on n'oublie pas l'objectif de changer le système socio-économique en vigueur est de délimiter les grands paramètres d'un nouveau système et de concevoir et d'exécuter des politiques qui vont rapidement et résolument rapprocher la société de ce système, au lieu de se contenter d'oeuvrer dans le contexte du système actuel; et

ATTENDU QUE les grands tournants dans l'histoire du Canada et du monde ne s'aperçoivent en général que rétrospectivement, et que nous ne sommes pas seulement en train de réaffirmer nos principes et notre mission, mais de réexaminer et reformuler ceux-ci,

IL EST RÉSOLU QUE la Déclaration du renouvellement figurant dans le Rapport du Renouvellement soit remplacée par ce qui suit :

DÉCLARATION DU RENOUVELLEMENT

En plein milieu de la crise des années 1930, les représentants des partis agricoles et ouvriers de nombreuses régions du Canada se sont rassemblés pour proclamer le Manifeste de Régina et constituer un nouveau parti politique. Les principes du socialisme démocratique qui se sont incarnés dans la Cooperative Commonwealth Federation et le Nouveau Parti démocratique ont aidé à modeler le Canada en une société compatissante et progressiste.

Les fondateurs de la CCF se sont employés à améliorer la condition humaine dans le contexte du système socio-économique de l'époque, tout en visualisant «une nouvelle Jérusalem dans cet agréable pays verdoyant». Mais le système socio-économique qui prévaut à notre époque est tout simplement incompatible avec un sain environnement mondial et incapable de répondre aux besoins de la vaste majorité des êtres humains. Nous ne pouvons accepter une simple amélioration de la condition humaine dans le contexte d'un tel système; il nous faut délimiter les contours d'un nouveau système et nous en rapprocher rapidement et résolument.

À ce point de l'histoire du Canada et du monde, les Néo-Démocrates se sont rassemblés pour réexaminer et reformuler les principes et la mission du Parti dans le contexte de la situation mondiale. Nous nous engageons non seulement à édifier une société canadienne fondée sur l'égalité, la dignité humaine et la justice pour tous, mais à la développer à travers le monde, et à la préserver pour les générations à venir.

NPD Yukon

Renouvellement 3

ATTENDU QU'un manque de concentration et d'orientation a affaibli le Nouveau Parti démocratique et menacé sa survie; et

ATTENDU QUE ce manque de concentration et d'orientation a privé le mouvement social-démocrate au Canada de représentants; et

ATTENDU QUE les «principes pour une nouvelle politique» qu'on propose pour le Parti fédéral perpétuent ce manque de concentration et d'orientation; et

ATTENDU QUE les membres méritent d'avoir le droit à d'autres choix dans une question qui peut être déterminante pour l'avenir et la survie du Nouveau Parti démocratique au Canada; et

ATTENDU QUE l'Énoncé de principes qui suit a été élaboré par le biais d'une vaste collaboration des membres du Conseil des circonscriptions fédérales du Sud-Ouest ontarien, autrement dit «la base»; et

ATTENDU QUE l'Énoncé de principes qui suit a été élaboré tout-à-fait dans l'esprit de renouveler et revitaliser le Nouveau Parti démocratique et sa clientèle social-démocrate,

IL EST RÉSOLU QUE l'Énoncé de principes qui suit soit inclus avec les documents du renouvellement afin de pouvoir être examiné et débattu au Congrès national 1995 :

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Nous sommes une union de Canadiens de toutes conditions sociales, unis par la conviction que le Canada a à la fois l'occasion et l'obligation de servir de modèle de démocratie -comme pays qui, à l'intérieur de ses frontières nationales et dans le cadre de ses relations internationales, poursuit les causes de la moralité au gouvernement et de l'égalité sociale pour tous.

Nous encourageons le développement et l'élargissement de la démocratie participative dans tout le tissu de la société canadienne. Nous affirmons que nos institutions politiques et sociales devraient convenablement représenter les gens du Canada dans toute leur diversité.

Alors que nous sommes sur le point d'entrer dans un nouveau siècle, nous invitons tous les Canadiens à se joindre à une révolution en mettant l'ingénuité humaine au service de la recréation d'une société qui prise la dignité humaine, honore l'équité, et épouse les valeurs de la coopération, de la communauté et de l'intégrité dans la conduite des affaires humaines.

L'ENGAGEMENT ENVERS LE CANADA

Nous nous engageons envers les Canadiens à travailler en tout temps dans les meilleurs intérêts de la nation plutôt que pour les intérêts spéciaux des puissants et des privilégiés.

Nous épousons un système de direction qui tient chaque représentant-e élu-e du Nouveau Parti démocratique pour responsable des principes du Parti.

Nous croyons que notre participation dans les conflits internationaux devrait se confiner à la négociation de règlements pacifiques et aux activités de maintien de la paix destinées à appliquer ces pactes. Dans la nouvelle conjoncture mondiale, nous sommes partisans de réformer l'ONU, pour la rendre plus démocratique et empêcher que des États puissants n'usurpent son autorité. Nous sommes partisans de mettre sur pied un système codifié de droit international, avec un mécanisme pour assurer la conformité. Nous sommes partisans d'une réforme dans les forces militaires canadiennes qui met l'accent sur les compétences de maintien de la paix, et moins l'accent sur les capacités offensives.

Nous reconnaissons le besoin d'appuyer et de promouvoir les organisations et les activités artistiques et culturelles qui unissent et renforcent notre nation dans toute sa riche diversité. Nous encourageons les activités qui rehaussent la dignité et le bien-être de la personne.

LA JUSTICE SOCIALE

Nous croyons qu'une pierre angulaire fondamentale du Canada est son accès universel aux soins de santé et aux services sociaux protégeant les personnes vulnérables, et que ceux-ci doivent être préservés, en étant gérés avec responsabilité.

Nous croyons que l'une des vraies mesures de l'humanisme d'une nation est la façon dont elle traite ses enfants, et qu'il faut veiller en priorité à ce que les enfants du Canada aient accès aux services qui vont leur permettre de grandir en bonne santé et en sécurité jusqu'à la maturité.

Nous sommes déterminés à corriger les déséquilibres historiques qui ont existé entre les deux sexes dans notre société.

De la même façon, nous faisons grand cas des personnes âgées dans la société et encourageons toutes les activités qui vont rehausser leur dignité et leur bien-être.

Nous croyons au droit de tous les gens à vivre dans des habitations sûres, accessibles, abordables et convenables.

Nous croyons que l'éducation est un droit, pas un privilège. Nous encourageons les façons nouvelles et novatrices d'élargir l'accès aux possibilités d'éducation pour tous les résidents du Canada.

Nous croyons que toutes les personnes ont le droit de vivre à l'abri de l'intimidation, de la discrimination, de la violence et de l'injustice. Nous appuyons pour toutes les mesures qui visent à éliminer la discrimination fondée sur des considérations comme les croyances, la couleur, le sexe, la classe sociale, les origines ethniques, l'âge, les facultés physiques ou mentales et l'orientation sexuelle. Nous nous engageons à remédier aux injustices historiques commises envers les peuples autochtones du Canada et à appuyer leur droit d'accéder à l'autodétermination.

Nous croyons que nous, et les futures générations, avons droit à un environnement sûr et le devoir de stopper la dégradation suicidaire de notre planète et de la situation de ses habitants. Nous nous engageons à assurer la survie de nos futures générations, par le développement durable et la gestion de nos ressources naturelles. Nous reconnaissons l'importance de la coopération internationale dans la protection de la biosphère planétaire. Nous croyons que le Canada devrait jouer un rôle de premier plan dans le mouvement mondial pour la protection de notre environnement.

Nous affirmons notre engagement à bâtir de solides communautés rurales partout au Canada et à préserver la ferme familiale comme moyen de rester souverain dans la propriété de la terre et la production des denrées, et d'encourager des modes de production humains et durables.

Nous croyons qu'une nation riche et développée comme le Canada a une obligation internationale de procurer refuge et citoyenneté aux gens qui ont besoin d'être réimplantés. Nous croyons qu'une plus grande aide au développement d'une nature écologiquement durable devrait être accordée aux nations en développement du monde.

LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

Nous croyons qu'une fiscalité équitable est une chose indispensable pour une nation civilisée qui s'engage à combiner des finances saines et une politique sociale progressiste. Une telle fiscalité doit moins se concentrer sur les taxes à la consommation, et remédier au caractère depuis longtemps inique d'un système qui taxe les particuliers pour subventionner l'élite des sociétés et des riches.

Nous croyons que toute personne en âge de travailler a droit à un lieu de travail sûr et à un travail économiquement et socialement viable.

Nous croyons que tous les citoyens ont droit à un niveau de vie convenable et que le seul moyen d'équitablement l'assurer est par un revenu annuel garanti.

Nous croyons au droit des gens à se syndiquer, et continuerons à les encourager et les appuyer dans leurs efforts pour avoir une voix syndicale au travail.

Nous croyons que toutes les ententes commerciales doivent refléter des normes sociales, écologiques et économiques qui sont positives pour les gens à la fois du Canada et du pays avec lequel nous faisons affaires. Un commerce international qui met en danger la souveraineté du Canada, ou qui contribue à l'exploitation des gens et à la dégradation de leur situation, n'est pas acceptable pour une nation qui s'engage à poursuivre les principes d'une démocratie humaine.

Nous croyons que les marchés financiers mondialisés et les sociétés transnationales, avec leur pouvoir non réglementé, leur inhérente volatilité et leur manque de responsabilité, viennent menacer non seulement notre souveraineté, mais la stabilité des pays du monde entier. Nous considérons comme essentiel le besoin de créer une organisation internationale qui va surveiller la gestion de l'économie mondiale, relier les activités des institutions financières internationales, rendre les sociétés multinationales responsables devant une institution à fondement démocratique, réglementer les mouvements transnationaux de devises, et concevoir un système équitable de taxation mondiale. Au Canada, nous nous engageons à poursuivre des politiques économiques qui limitent le contrôle étranger et préservent la souveraineté dans nos affaires.

Nous reconnaissons la nécessité de mener une politique monétaire qui va cadrer avec la réalisation des principes social-démocrates précédemment énoncés.

CCF du Sud-Ouest ontarien
NPD London Est

Renouvellement 4

IL EST RÉSOLU QU'on modifie le document du Renouvellement sur la mission du Parti pour inclure une mission économique qui indique clairement notre vision du changement économique et fasse ressortir notre devoir fondamental de restructurer le système économique.

NPD Winnipeg Nord

Renouvellement 5

IL EST RÉSOLU QUE l'énoncé de la Mission du Parti déclare clairement que nous sommes le parti de la «classe ouvrière».

NPD Arctique occidental

LA STRUCTURE DU PARTI ET LES RELATIONS DU PARTI

Renouvellement 6

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique du Canada soit réduit à la moitié de sa taille actuelle;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, dans une réduction de la taille du Conseil fédéral, on donne la préférence à l'élection de conseillers fédéraux des Conseils des circonscriptions fédérales.

NPD Regina-Wascana

Renouvellement 7

ATTENDU QUE les membres du Parti estiment que le Parti fédéral doit rendre d'avantage des comptes aux circonscriptions fédérales locales,

IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Exécutif fédéral du Nouveau Parti démocratique du Canada soient élus à partir du Conseil des circonscriptions fédérales de chacune des Sections, qui se verront chacune attribuer un nombre donné de sièges auprès de l'Exécutif fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on prenne en considération la démographie dans chaque Section.

NPD Regina-Wascana

Renouvellement 8

IL EST RÉSOLU QU'on modifie le document du Renouvellement sur La structure du Parti pour doubler le nombre des représentants des circonscriptions fédérales auprès du Conseil fédéral en le faisant passer de 22 à 44.

NPD Winnipeg Nord

Renouvellement 9

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada ne démantèle pas le Conseil des circonscriptions fédérales.

NPD London Est

Renouvellement 10

IL EST RÉSOLU QU'on modifie le rapport du groupe spécial sur La structure du Parti pour doubler le nombre des représentants des circonscriptions fédérales auprès du Conseil fédéral, avec les mêmes proportions que dans le rapport.

NPD Winnipeg Sud Centre

Renouvellement 11

ATTENDU QU'il n'est pas tout à fait clair, dans la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement, ce que comprend la surveillance de l'administration et des finances du Parti; et

ATTENDU QUE le Conseil est l'organe de direction du Parti entre les congrès et que les décisions prises par les Dirigeants et l'Exécutif doivent être approuvées par le Conseil,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement afin d'habiliter les Dirigeants à créer des services pour mener à bien le travail du Parti, et à nommer le personnel nécessaire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement afin d'habiliter les Dirigeants plutôt que l'Exécutif à contracter les obligations de crédit et de prêt que prescrit le Conseil.

NPD Yukon

Renouvellement 12

ATTENDU QU'il est crucial, pour le développement et la survie même du Parti, d'y attirer des jeunes et de leur donner des possibilités de perfectionner leurs compétences de meneurs,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement afin d'ajouter un-e président-e associé-e qui représente les Jeunes Néo-Démocrates du Canada, et de porter ainsi le nombre des Dirigeants à sept (7).

NPD Yukon

Renouvellement 13

ATTENDU QUE la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement propose d'exiger la parité des sexes pour chaque organe de direction du Parti sauf les Dirigeants,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour faire en sorte que la parité des sexes s'applique également aux Dirigeants en exigeant que si le Chef est un homme, au moins trois personnes parmi le/la Président-e, les Présidents associés et le/la Trésorier/ère soient des femmes, et que si le Chef est une femme, au moins deux personnes parmi le/la Président-e, les Présidents associés et le/la Trésorier/ère soient des femmes.

NPD Yukon

Renouvellement 14

ATTENDU QUE les Dirigeants n'ont pas à l'heure actuelle de quorum,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour faire en sorte que le quorum aux réunions des Dirigeants soit quatre (4).

NPD Yukon

Renouvellement 15

ATTENDU QUE la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement propose que l'Exécutif établisse les buts et objectifs du Parti et surveille la planification des élections; et

ATTENDU QU'il est important que tous les grands éléments du Parti - structurellement et philosophiquement parlant - participent à ces activités,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour inclure dans l'Exécutif et le Conseil un-e représentant-e de chaque comité permanent du Parti;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour que le quorum à toutes les réunions de l'Exécutif soit fixé au moins au tiers de ses membres;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour habiliter le Conseil à créer d'autres comités permanents et spéciaux et à les dissoudre une fois qu'ils ont rempli leur mission.

NPD Yukon

Renouvellement 16

ATTENDU QUE le Parti doit être des plus vigilants pour s'assurer que notre propre direction est pleinement conforme à nos principes et notre mission,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour exiger que le Parti continue à examiner et surveiller tous les aspects de sa structure (dont le processus de formulation des politiques) de façon permanente pour s'assurer que cette structure est efficace et conforme à nos principes et notre mission, et pour présenter à chaque congrès un rapport sur les changements proposés.

NPD Yukon

Renouvellement 17

ATTENDU QUE l'égalité et la démocratie sont des principes fondamentaux du Parti, et que l'habilitation et la représentation sont des éléments de base de la démocratie; et

ATTENDU QUE beaucoup de membres du Parti, notamment les femmes, les jeunes, les membres de minorités visibles et les autochtones, continuent à se heurter à d'importantes barrières qui les empêchent de pleinement participer dans le Parti, ne pouvant entre autres se permettre les dépenses d'avance pour assister aux réunions des organes de direction du Parti,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour affirmer que le Parti appuie le principe d'aider financièrement à l'avance les représentants des groupes cibles de l'action positive pour qu'ils assistent aux réunions du Parti, et qu'il s'emploiera à assurer la disponibilité de fonds suffisants à cette fin dans le budget annuel;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie la section sur La structure du Parti du Rapport du Renouvellement pour demander que d'autres moyens de participation accrue que les tête-à- tête soient utilisés autant que possible et envisagés dans le cadre du Renouvellement en cours.

NPD Yukon

Renouvellement 18

ATTENDU QUE l'égalité et la démocratie sont des principes fondamentaux du Nouveau Parti démocratique fédéral (appelé ci-après le Parti) : nous avons fièrement lutté au cours de notre histoire pour les droits de la femme, nous avons introduit de puissantes lignes directrices en matière d'action positive pour les candidats se présentant aux élections fédérales, et nous avons utilisé avec succès nos positions sur la parité des sexes et l'égalité de la femme pour attirer des membres, des soutiens et des électeurs; et

ATTENDU QUE le Conseil fédéral du Parti propose d'apporter des changements dans les Statuts qui réduiraient la représentation du Comité de participation des femmes (CPF) auprès du Conseil fédéral d'une représentante par province et territoire à une présidente nationale et cinq représentantes régionales (les régions auxquelles fait allusion cette résolution sont celles que propose le Conseil fédéral : C-B et Nord, Prairies, Ontario, Québec, Provinces atlantiques); et

ATTENDU QUE le CPF n'a ni les structures pour faire place à une représentation régionale ni les possibilités de siéger au niveau régional car il recourt exclusivement à des bénévoles et n'a pas l'argent, le personnel de soutien et les autres moyens nécessaires pour bien fonctionner à une échelle régionale; et

ATTENDU QUE le fait que les représentantes du CPF auprès du Conseil fédéral doivent être élues lors du congrès va créer un processus élitiste car peu de femmes peuvent se permettre d'assister au congrès : ceci signifie que les personnes admises à voter pour les représentantes régionales du CPF pourraient être aussi peu nombreuses qu'une poignée de femmes dans certains cas, et que la majorité pourraient venir d'une ou deux régions; et

ATTENDU QU'en l'absence d'une structure et d'un soutien financier important pour un CPF organisé régionalement, la responsabilité de ses représentantes élues auprès du Conseil fédéral va grandement diminuer car les représentantes nationale et régionales du CPF seront en fait responsables uniquement devant le petit nombre de déléguées qui les auront élues; et

ATTENDU QUE le CPF a déterminé qu'un mandat de deux ans pour ses douze représentantes provinciales et territoriales, élues la même année que la tenue de nos congrès, va améliorer leur responsabilité devant à la fois leurs provinces et territoires et le Parti, tout en accroissant l'aptitude du CPF à affronter les sujets de préoccupation des femmes au niveau national; et

ATTENDU QUE le CPF attend avec impatience le jour où la représentation égale des femmes dans les structures du Parti sera tout ce qu'il faudra pour assurer leur pleine égalité au sein du Parti, mais que jusqu'à ce que les femmes soient de pleines participantes à tous les paliers de décision du Parti et que les points de vue féminins soient pleinement intégrés à toutes les politiques et les démarches du Parti, nous savons que leur participation doit être officialisée et forte,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie l'article VIII, section 3, sous-section (d), des amendements aux Statuts concernant la structure qu'a présentés le Conseil fédéral, pour substituer «un-e représentant-e» à la place de «les président-e-s» et substituer «élu-e de la manière choisie par le Comité ou le Caucus et ratifié-e au Congrès» à la place de «- tou-te-s élu-e-s au Congrès»;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on change complètement l'article IX, section 2, sous-section (e), des amendements aux Statuts concernant la structure qu'a présentés le Conseil fédéral, pour dire :

Douze représentantes du CPF - une pour chaque province et territoire - élues par les membres féminins dans chaque province ou territoire la même année que la tenue de chaque congrès fédéral du Nouveau Parti démocratique.

NPD Hillsborough
NPD Calgary Centre

Renouvellement 19

ATTENDU QU'une participation convenable des jeunes au Conseil fédéral fait partie intégrante du fonctionnement et de la survie du Nouveau Parti démocratique; et

ATTENDU QUE cette représentation doit reposer sur une formule régionale afin de préserver une représentation nationale convenable,

IL EST RÉSOLU QUE les délégués au Conseil fédéral expressément désignés comme des jeunes se composeront des douze agents de liaison fédéraux pour la jeunesse élus par les ailes provinciales de la jeunesse, et le/la Présidente des Jeunes Néo-Démocrates du Canada (JNDC) élu-e par les JNDC.

NPD Calgary Centre

Renouvellement 20

ATTENDU QUE les réunions sur le Renouvellement qui se sont tenues à travers le pays ont souligné la nécessité d'accroître la participation de la base dans les organes de décision du Parti; et

ATTENDU QUE les réunions sur le Renouvellement ont également préconisé une identité distincte pour le Parti fédéral - pas séparée, mais distincte; et

ATTENDU QUE la proposition actuelle concernant la structure du Parti préconise que les greffiers provinciaux occupent près de 25 % des sièges de délégués au Conseil fédéral, et que la participation proposée pour la base est d'à peine plus de 20 %,

IL EST RÉSOLU QUE le renouvellement de structure proposé pour le Conseil fédéral soit modifié pour fixer le nombre des greffiers provinciaux à 12 au lieu de 24, et pour porter le nombre des délégués des circonscriptions de 23 à 35, conformément aux désirs et souhaits que les membres ont exprimés aux réunions sur le Renouvellement organisées à travers le pays.

NPD Vancouver Est

Renouvellement 21

ATTENDU QUE les voix, les problèmes et les démarches des femmes n'ont toujours pas de place centrale dans la conduite des affaires de notre Parti; et

ATTENDU QUE le CPF attend avec impatience le jour où la représentation égale des femmes dans les structures du Parti sera tout ce qu'il faudra pour assurer leur pleine égalité au sein du Parti, mais que jusqu'à ce que les femmes détiennent la moitié du pouvoir et de la force dans la prise des décisions et que les points de vue féminins soient pleinement intégrés à toutes les politiques et les démarches du Parti, nous savons que leur participation doit être officialisée et forte,

IL EST RÉSOLU QU'on modifie l'article VII, section 2, des amendements aux Statuts concernant la structure qu'a présentés le Conseil fédéral, en éliminant «le sexe» de la section C et en ajoutant une autre sous-section qui dit :

Si le Chef est un homme, au moins trois personnes parmi le/la président-e, les présidents associés et le/la trésorier/ère doivent être des femmes. Si le Chef est une femme, au moins deux personnes parmi le/la président-e, les présidents associés et le/la trésorier/ère doivent être des femmes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie l'article VIII, section 3, sous-section (d), des amendements aux Statuts concernant la structure qu'a présentés le Conseil fédéral, pour substituer «un-e représentant-e» à la place de «les président-e-s» et substituer «élu-e de la manière choisie par le Comité ou le Caucus et ratifié-e au Congrès» à la place de «...tou-te-s élu-e-s au Congrès»;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on change complètement l'article IX, section 2, sous-section (e), des amendements aux Statuts concernant la structure qu'a présentés le Conseil fédéral, pour dire : «Douze représentantes du CPF - une pour chaque province et territoire - élues de la manière choisie par les femmes de chaque province ou territoire».

NPD South Shore

Renouvellement 22

IL EST RÉSOLU QUE :

- 1) Les finances du Parti devraient être contrôlées par les sections provinciales.
- 2) Les adhésions et le financement du Parti devraient avoir un caractère provincial.
- 3) Le Parti fédéral devrait avoir accès à toutes les listes de membres des sections provinciales.
- 4) Chaque circonscription provinciale et fédérale finance ses élections et ses finances d'année en année.

CCF de la Saskatchewan

Renouvellement 23

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral repense son idée d'éliminer les Conseils des circonscriptions fédérales car ils sont une tribune constructive où les circonscriptions se retrouvent pour partager les préoccupations régionales et discuter les questions nationales et, en outre, que six ans n'est pas assez pour juger équitablement du succès des Conseils des circonscriptions fédérales et, avec le démantèlement des CCF, nous risquons de perdre notre voix dans les affaires du Parti.

CCF du Sud-Ouest ontarien

Renouvellement 24

ATTENDU QUE le projet de renouvellement de la structure du Parti qu'a adopté le Conseil fédéral déclare qu'à partir du 1er juillet 1996, les associations de comté fédérales seront sous la juridiction du Parti fédéral; et

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada a retiré son engagement d'intensifier le militantisme au niveau local, et que les Jeunes Néo-Démocrates du Canada affirment que l'activisme des jeunes de la base est crucial pour la croissance et la longévité de notre Parti; et

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada possède une politique d'action positive pour le Conseil et le Congrès qui assure la représentation des jeunes, des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles, des lesbiennes, des homosexuels et des bisexuels, et que cette politique devrait être uniforme dans toute la structure du Parti; et

ATTENDU QUE nous, les Néo-Démocrates, avons traditionnellement cherché à représenter les gens marginalisés par le processus politique, et que l'énoncé de La mission du Parti adopté par le Conseil fédéral déclare que «nos actions doivent égaler nos paroles»,

IL EST RÉSOLU QU'après l'article X des Statuts fédéraux du NPD, on insère un article XI intitulé «Associations de comté» qui déclare :

- 1) Comme le Nouveau Parti démocratique du Canada encourage la représentation et la participation des gens marginalisés par le processus politique, les exécutifs des Associations de comté vont veiller :
- a) à créer le poste de «représentant-e des JNDC» dans l'exécutif de chaque Association de comté;
 - b) à ce que les Associations de comté visent et réalisent la parité des sexes dans leurs exécutifs;
 - c) à ce que les exécutifs des Associations de comté reflètent le plus possible la diversité de la société canadienne en englobant les autochtones, les membres des minorités visibles, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, et les autres gens marginalisés par le processus politique;
 - d) à ce que, si l'une des conditions ci-dessus ne peut être remplie, les Associations de comté informent le Bureau fédéral des raisons;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'article XI «Les Jeunes Néo-Démocrates» soit rebaptisé article XII, que l'article XII «Les partis provinciaux» soit rebaptisé article XIII, que l'article XIII «Québec» soit rebaptisé article XIV, que l'article XIV «Discipline» soit rebaptisé article XV, que l'article XV «Les candidat-e-s» soit rebaptisé article XVI, et que l'article XVI «Modifications» soit rebaptisé article XVII.

Jeunes Néo-Démocrates du Canada

Renouvellement 25

ATTENDU QUE la représentation des jeunes dans le Nouveau Parti démocratique du Canada est exceptionnellement faible par comparaison à tous les grands partis politiques nationaux; et

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada a traditionnellement cherché à renfermer et représenter les gens mis en marge du processus politique; et

ATTENDU QUE les jeunes sont mis en marge du processus politique; et

ATTENDU QU'on a dit beaucoup de choses positives et constructives au sujet de la représentation des jeunes, et qu'il est temps de joindre l'action à la parole,

IL EST RÉSOLU QU'il y ait 11 représentants des JNDC auprès du Conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique du Canada, qui seront élus par le Nouveau Parti démocratique du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on modifie l'article IX, section (f) pour dire : «d'onze membres des JNDC sélectionné-e-s dans les conditions définies par les JNDC».

Jeunes Néo-Démocrates du Canada

Renouvellement 26

ATTENDU QUE les Jeunes Néo-Démocrates du Canada représentent le plus gros groupe d'intérêt hétérogène du Parti; et

ATTENDU QUE les Jeunes Néo-Démocrates du Canada sont et seront les premiers touchés par les politiques actuelles et futures; et

ATTENDU QUE les graves problèmes actuels de chômage touchent particulièrement les jeunes; et

ATTENDU QUE les jeunes n'ont souvent pas été associés à la prise des décisions qui les touchent directement; et

ATTENDU QUE les jeunes ont le droit d'être présents à chaque palier du Parti,

IL EST RÉSOLU QUE le/la président-e des Jeunes Néo-Démocrates du Canada soit reconnu-e comme un-e membre à part entière des Dirigeants du Parti;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Jeunes Néo-Démocrates du Canada aient droit à deux représentants auprès de l'Exécutif du Parti;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les jeunes soient reconnus comme le cinquième groupe de membres intéressés du Parti.

Jeunes Néo-Démocrates du Québec

Renouvellement 27

ATTENDU QUE le Québec forme une société distincte; et

ATTENDU QU'il existe peu de réalités communes entre les citoyens du Québec et ceux de l'Arctique oriental; et

ATTENDU QUE l'Arctique oriental et l'Arctique occidental travailleraient plus efficacement s'ils étaient réunis en une seule structure,

IL EST RÉSOLU, aux fins de la représentation régionale à l'Exécutif du Parti, que le pays soit divisé comme suit : Colombie-Britannique et Yukon, Prairies et Territoires du Nord-Ouest, Ontario, Québec, Région atlantique.

Jeunes Néo-Démocrates du Québec

Renouvellement 28

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, le Parti a été incapable de s'imposer comme un parti national; et

ATTENDU QUE le Parti a été vu comme un parti de l'Ouest canadien; et

ATTENDU QUE les partis régionaux ne peuvent s'attendre à former le gouvernement; et

ATTENDU QU'on doit offrir à la population canadienne des politiques qui reflètent ses réalités régionales;

et

ATTENDU QUE le rôle du Conseil fédéral n'est pas de récompenser les sections qui comptent un gros nombre de membres, mais plutôt de préparer les politiques; et

ATTENDU QUE la meilleure façon d'élaborer des politiques nationales uniformes, c'est de le faire avec une représentation équitable au Conseil fédéral,

IL EST RÉSOLU QUE les 23 sièges de représentants des circonscriptions fédérales soient divisés par provinces et territoires selon une pondération qui prend en considération la taille de la population;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette pondération soit la suivante : Ontario et Québec, quatre sièges chacun; Colombie-Britannique, trois sièges; Alberta, Saskatchewan et Manitoba, deux sièges chacun; Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse, un siège chacun.

Jeunes Néo-Démocrates du Québec

LA MONDIALISATION, L'ÉCONOMIE ET LA POLITIQUE SOCIALE

Renouvellement 29

IL EST RÉSOLU QU'à la page 38 du Sommaire (environnement), on insère après les trois points au bas de la page :

Cet objectif reconnaît également que nous devons nous transformer d'une société fondée sur la maximisation de la consommation et la continuation de la croissance en une société fondée sur la conservation, la frugalité et le partage. Afin de pouvoir faire durer notre environnement pour les générations à venir, nous devons passer d'une société fondée sur la liberté privée sans entrave à une société fondée sur la responsabilité partagée, l'intérêt public et le bien commun.

NPD Renfrew-Nipissing-Pembroke

Renouvellement 30

IL EST RÉSOLU QU'au bas de la page 52 du Sommaire (l'assurance-maladie), il soit dit :

Ceci exige également de briser l'actuel monopole exercé par le système médical et d'accorder une reconnaissance et une place dans le système de santé aux autres modes de thérapie, de traitement et de prévention qui se révèlent efficaces.

NPD Renfrew-Nipissing-Pembroke

Renouvellement 31

IL EST RÉSOLU QU'on modifie la section sur L'économie du rapport du Comité du Renouvellement en supprimant, à la page 42, la rubrique «Revenir à une politique monétaire équilibrée» et ses deux paragraphes et en substituant, à la page suivante, la nouvelle partie qui suit :

UNE POLITIQUE MONÉTAIRE ÉQUILIBRÉE

La politique monétaire s'est révélée l'instrument économique le plus puissant du gouvernement fédéral. La déréglementation financière et la privatisation de la création d'argent, alliées à la poursuite d'une inflation nulle aux dépens de tous les autres objectifs économiques sont à la base même des crises des dettes gouvernementale et internationale du Canada. Tout espoir de rétablir une souveraineté économique et une stabilité financière dépend de la reprise du contrôle de la politique monétaire canadienne.

Des mesures monétaires et financières peuvent et doivent être employées pour réaliser la première priorité du NPD : le plein emploi. Un argent et un crédit suffisants doivent être offerts, comme lors de la Seconde Guerre mondiale, pour être égal à la capacité de croissance de l'économie réelle et générer une demande suffisante pour pleinement exploiter les usines et équipements actuellement arrêtés, et assurer des emplois qui paient bien aux centaines de milliers de travailleurs actuellement au chômage. Et cette politique doit s'accompagner d'autres moyens, plus ciblés, de contrôler l'inflation. Elle ne doit pas laisser une croissance excessive de la monnaie et du crédit contribuer à une inflation par la demande.

- **La toute première des mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif est le rétablissement du contrôle direct de la Banque du Canada sur notre masse monétaire.** Un gouvernement NPD doit rétablir sur-le-champ l'ancien pouvoir donné à la Banque par la loi de fixer le coefficient des réserves que les banques à charte doivent garder auprès des banques centrales - pouvoir que les Conservateurs ont subrepticement aboli en 1991. Autrement la Banque va se retrouver, comme maintenant, avec le contrôle tout à fait insuffisant des seuls taux d'intérêt à court terme pour unique moyen de réguler tout le volume de la monnaie et du crédit de la nation.
- **Pour réduire les niveaux d'endettement globaux et le fardeau correspondant des intérêts sur l'économie, il doit y avoir réajustement des proportions de la masse monétaire que génèrent la Banque du Canada et les banques à charte.** Ceci peut se faire d'une manière non inflationniste en haussant le coefficient des réserves et en injectant simultanément les réserves dans le système par l'accroissement du financement de la dette publique, fédérale et provinciale, par la Banque du Canada. Cette action va faire baisser les taux d'intérêt sur toutes les formes d'endettement, public et privé, sensiblement contribuer à la réduction des déficits gouvernementaux à tous les niveaux, abaisser les niveaux de prix dans toute l'économie, accroître l'épargne nationale, mener graduellement au remplacement de nos créanciers étrangers, et soulager les trésoriers provinciaux de l'indignité, sans parler du prix alourdi, d'avoir à s'adresser à Wall Street pour obtenir autant de leur financement.
- Le pas suivant consistera d'**amorcer un élargissement limité de la masse monétaire, via la Banque du Canada, qui soit suffisant à une expansion des dépenses gouvernementales pour des projets d'équipement dans chaque partie du pays** et qui, de concert avec le relâchement du crédit des banques à charte au secteur privé, va générer à travers toute l'économie les niveaux de demande globale nécessaires à l'emploi de toutes les ressources humaines et matérielles de la nation. Un tel accroissement de la masse monétaire et du crédit ne sera pas inflationniste s'il sert strictement à améliorer les infrastructures de la nation et sa capacité totale d'accroître l'offre de biens et services. Tout autre usage ferait grimper les niveaux de prix.
- **Il faut adopter d'autres moyens, plus ciblés, de contrôler l'inflation,** dont une politique énergique en matière de concurrence, de meilleures mesures pour adapter les travailleurs aux emplois disponibles, ainsi que des règlements financiers et mesures fiscales qui favorisent l'investissement productif plutôt que la spéculation. On pourrait mettre en place une instance qui se chargerait éventuellement du contrôle régional et/ou sectoriel du crédit et/ou une politique directe en matière de revenus qu'on utiliserait uniquement si et quand c'est nécessaire pour contrôler l'inflation.
- **Il faut adopter des méthodes plus précises de comptabilisation publique et de statistique** qui différencient entre le capital du secteur public et ses dépenses de fonctionnement afin qu'on puisse mesurer la dette publique à la lumière des actifs publics, et qui comptabilisent les améliorations qualitatives (telles que l'assainissement de l'environnement, l'amélioration des services publics et l'accroissement du travail bénévole) comme croissance du PIB plutôt que comme inflation.

NPD Scarborough-Agincourt

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES DU RENOUVELLEMENT

Renouvellement 32

IL EST RÉSOLU QUE le Congrès 1995 considère le rapport du Comité du Renouvellement, en partie et en totalité, comme un document en progression et comme une pièce d'un processus évolutionnaire plutôt que comme un document qui se veut définitif ou figé.

NPD Winnipeg Nord

Renouvellement 33

ATTENDU QUE le NPD poursuit son processus de renouvellement; et

ATTENDU QUE ce processus doit considérer les enjeux fondamentaux des politiques économique et sociale;

et

ATTENDU QUE ces politiques économique et sociale doivent traduire les besoins et les aspirations de la classe ouvrière du Canada, et par conséquent reposer sur des principes socialistes démocratiques; et

ATTENDU QUE le capitalisme, y compris la social-démocratie, comporte des contradictions inhérentes et des objectifs qui affaiblissent la société canadienne en créant un chômage élevé, en réduisant les programmes sociaux, en minant les droits de la personne et en niant l'égalité et la justice; et

ATTENDU QU'un électoralat de plus en plus désenchanté réclame une réelle solution de rechange à la situation actuelle,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD souscri clairement et publiquement à des politiques économique et sociale socialistes démocratiques qui comprennent : le plein emploi, le contrôle démocratique des moyens de production, des moyens de distribution et des institutions financières, la gratuité des services publics, un environnement sain , l'égalité et les droits de la personne;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD entame, dès que possible, une campagne pour dénoncer le capitalisme, et pour présenter une plate-forme de socialisme démocratique, comme la seule solution de rechange réelle et claire aux partis politiques capitalistes (Libéraux, Bloquistes, Réformistes et Conservateurs).

CCF de l'Alberta

A. ÉCONOMIE

A-1

ATTENDU QUE le gouvernement libéral a promis d'abroger la taxe sur les produits et les services; et
ATTENDU QUE la TPS est une taxe injuste et partielle; et

ATTENDU QUE la TPS s'est révélée un malheur tant pour les citoyens privés que pour les entreprises,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fasse pression sur le gouvernement fédéral pour assurer l'abrogation de la taxe sur les produits et les services.

IWA - Canada

A-2

ATTENDU QUE bien des familles monoparentales comptent sur les pensions alimentaires pour enfants de l'ex conjoint pour les aider à assurer un niveau de vie convenable à leurs enfants; et

ATTENDU QUE la personne payant les pensions alimentaires pour enfants obtient un allégement fiscal mais pas l'autre partie; et

ATTENDU QUE cet argent ne profite pas aux enfants s'il est imposé et perd sa fonction de pensions alimentaires pour enfants si le gouvernement le prend,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada fasse pression sur le gouvernement fédéral pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin que les pensions alimentaires pour enfants ne soient pas imposés.

IWA - Canada

A-3

ATTENDU QUE Tommy Douglas a régulièrement déposé des budgets équilibrés quand il était premier ministre de la Saskatchewan; et

ATTENDU QUE la dette accumulée par le gouvernement mine l'aptitude des futurs contribuables à procurer les services nécessaires aux gens; et

ATTENDU QUE la dette accumulée par le gouvernement le pousse à obéir aux priorités des prêteurs plutôt qu'aux besoins des gens; et

ATTENDU QUE les gouvernements fédéraux libéraux et conservateurs ont accumulé une dette telle que le contribuable canadien paie maintenant 35 cents de chaque dollar d'impôt pour le service de cette dette; et

ATTENDU QUE cela ne laisse que 65 cents pour les services aux gens,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate s'efforce d'assurer un budget équilibré au cours de chaque cycle économique et de veiller à ce que le budget de fonctionnement du gouvernement fédéral soit ainsi équilibré.

NPD Hamilton Ouest

A-4

ATTENDU QU'il existe un important public qui continue à penser que le Canada mérite d'être préservé; et

ATTENDU QUE la fin du Parti national a laissé un vide en ce sens qu'il n'existe plus de parti pour représenter les intérêts des nationalistes canadiens; et

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a déjà manqué à sa promesse électorale d'abolir l'Accord de libre-échange et de défendre nos institutions culturelles; et

ATTENDU QUE l'appropriation étrangère du Canada a atteint un tel point que nous avons perdu le contrôle de l'élaboration de nos politiques et que le coût de financement de cette propriété étrangère excède notre déficit national,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD favorise le maintien d'une identité nationale canadienne, y compris :

- 1) l'abolition des sections de l'Accord de libre-échange qui garantissent la vente de nos ressources énergétiques et naturelles aux États-Unis;
- 2) le rétablissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger;
- 3) la protection des institutions culturelles du Canada, y compris la SRC.

NPD Hamilton Ouest

A-5

ATTENDU QUE les déficits provinciaux et fédéral deviennent incontrôlables et que les gouvernements passent leur temps à augmenter les impôts pour éliminer ces déficits,

IL EST RÉSOLU QUE les gouvernements provinciaux et fédéral soient tenus d'équilibrer leurs budgets chaque année sans augmenter les impôts.

IWA - Section locale 1-405

A-6

ATTENDU QUE la dette totale de ce pays avoisine les 661 milliards de dollars, soit 23 000 dollars par homme, femme et enfant; et

ATTENDU QUE si cette dette continue à grimper, le Fonds monétaire international (FMI) va intervenir et dire à notre gouvernement comment payer,

IL EST RÉSOLU QUE l'IWA fasse pression sur nos gouvernements provinciaux et fédéral pour qu'ils déposent des budgets équilibrés;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une façon d'économiser des millions serait de rassembler nos programmes sociaux sous une même autorité bureaucratique.

IWA - Section locale 1-405

A-7

ATTENDU QUE la Banque du Canada a fixé, au cours des dix dernières années, des taux d'intérêt très élevés par rapport à la hausse du coût de la vie, et que ces taux élevés ont eu les graves conséquences suivantes pour notre économie :

- 1) Ils ont été un facteur majeur dans la croissance de la dette nationale.
- 2) Ils ont amené des non-Canadiens à prêter de l'argent au Canada, de sorte qu'une dette qui était presque entièrement due à des Canadiens il y a dix ans s'est muée en une dette dont près de la moitié est due à l'étranger - une situation risquée pour n'importe quelle nation souveraine.
- 3) Ils ont créé un climat économique où prêter de l'argent au gouvernement peut rapporter gros, sans risque; ils ont de ce fait restreint les investissements dans l'industrie ou les nouvelles entreprises, et compliqué l'obtention de prêts pour les petites entreprises.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'engage à contrôler la Banque du Canada, et la forcer à fixer un niveau d'intérêt se situant à 2 % ou 3% de la hausse du coût de la vie.

NPD Broadview-Greenwood

A-8

ATTENDU QU'une analyse de la fiscalité des 25 dernières années montre que la dette nationale n'a pas grandi parce que les dépenses primaires du gouvernement ont crû en pourcentage du PNB, mais parce que :

- 1) il n'y a pas eu assez d'impôts perçus pour couvrir les dépenses primaires et les frais financiers de la dette; et
- 2) les riches et les grosses entreprises ont bénéficié d'allégements fiscaux et de moindres impôts qui ont amenuisé le montant qui aurait pu être recouvré,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD projette d'éliminer la dette non pas en coupant dans les programmes nécessaires, mais en accroissant l'imposition et en la rendant plus équitable. Principe: Un dollar gagné doit être un dollar taxé à un taux équitable et convenable. Nous devons plus précisément:

- 1) Revenir à un système d'impôt sur le revenu personnel qui est plus équitable et progressif que celui introduit dans les années Wilson-Mulroney.
- 2) Hausser les impôts sur les bénéfices des sociétés commerciales pour mieux les harmoniser sur ceux des autres pays du G-7.
- 3) Supprimer les exemptions, échappatoires et reports d'impôt excessifs et inéquitables qui se sont accumulés dans les trente dernières années au profit des sociétés et de certains particuliers.
- 4) Envisager d'imposer une taxe de service de 0,5 % sur les transactions nationales et internationales en matière de fonds, d'actions et d'obligations.

NPD Broadview-Greenwood

A-9

IL EST RÉSOLU QUE la plate-forme du NPD ait pour priorité de trouver un moyen d'amener les grosses sociétés et les gens très riches à payer leur juste part d'impôts et, ce faisant, de réduire largement le déficit et de prévenir l'érosion de notre système de sécurité sociale.

NPD Okanagan-Shuswap

A-10

ATTENDU QUE beaucoup de compagnies canadiennes se font ou se sont fait racheter par des sociétés multinationales qui peuvent alors, par manipulation, afficher peu de bénéfices réalisés au Canada et éviter de payer l'impôt sur ceux que réalisent en fait leurs filiales; et

ATTENDU QUE le labyrinthe des règlements et avantages qui se sont multipliés au fil des années et qui nécessitent un personnel fort coûteux pour les interpréter, tant du côté du gouvernement que de celui des sociétés, oblige les gens à payer pour ce gaspillage par le biais d'impôts et de prix plus élevés; et

ATTENDU QUE le déficit et l'endettement sans cesse croissants font passer le contrôle de l'économie et du pays entre les mains des financiers internationaux et mettent ainsi nos programmes de sécurité sociale en grand danger,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement fédéral NPD va modifier la politique d'imposition des sociétés pour taxer leurs ventes au lieu de leurs bénéfices, et pour que toutes les institutions financières (y compris les banques, les cabinets d'expertise comptable, les agences de publicité, les compagnies de fiducie, les caisses de crédit, les bourses et les compagnies d'assurance) soient imposées sur toutes les recettes qui transitent par elles. Le produit de ces impôts servira uniquement à payer la dette nationale, ses frais et ses intérêts. Ces impôts seront à un taux suffisant pour acquitter la dette amortie dans les délais les plus brefs possible;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE comme le reste du budget va se retrouver dans une position excédentaire, la TPS sera abolie et le gouvernement, tout en maintenant les programmes de sécurité sociale au niveau actuel, va garantir qu'en gardant ces impôts au niveau nécessaire pour acquitter la dette nationale, le reste du budget va demeurer dans une position excédentaire.

NPD Okanagan-Shuswap

A-11

ATTENDU QUE la dette nationale du Canada, en pourcentage du PIB (produit intérieur brut), met en danger la prospérité du Canada et est faussement imputée aux programmes sociaux; et

ATTENDU QU'une cause de cet endettement croissant depuis 1975 est le fait que le gouvernement fédéral a délibérément réduit les impôts des gens les plus aptes à payer, surtout

- 1) en abaissant les taux d'imposition et en instaurant des allégements fiscaux pour les grosses sociétés et les riches particuliers;
- 2) depuis 1985, en réduisant le personnel de Revenu Canada qui vérifie au hasard les déclarations d'impôt pour détecre et corriger l'évasion fiscale et qui recouvre 17 dollars pour chaque dollar qu'il dépense; et

ATTENDU QUE le budget du Canada est devenu de ce fait déséquilibré :

Les frais de la dette sont passés de 2,2 % du PIB en 1975 à 6,2 % du PIB en 1991,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique presse le gouvernement fédéral de réduire la dette nationale en :

- 1) rétablissant l'impôt sur le revenu à 10 niveaux avec un maximum plus élevé pour les riches;
- 2) éliminant les échappatoires fiscaux qui permettent à des milliers de contribuables dont le revenu dépasse 100 000 dollars de ne payer aucun impôt;
- 3) accroissant les impôts des entreprises : en 1991, le Canada avait la contribution proportionnelle des sociétés aux recettes publiques la plus faible des pays du G-7 : 6,1 % contre une moyenne de 9,8 % pour le G-7;
- 4) éliminant les échappatoires fiscaux qui ont permis à 200 des 400 plus grosses entreprises ayant déclaré des bénéfices au cours de 1992 à 1994 de ne payer aucun impôt;
- 5) faisant payer aux entreprises des intérêts sur 36 milliards de dollars de reports d'impôts;
- 6) imposant une taxe de 0,5 % sur les opérations boursières et les transactions financières internationales réalisées au Canada;
- 7) rétablissant un impôt sur les biens transmis par décès sur les successions d'un million de dollars;
- 8) réduisant les plafonds de protection fiscale des épargnes-retraite, des gains de jeu, des frais de restauration et de représentation des sociétés, etc.

NPD Trinity-Spadina

A-12

ATTENDU QUE le «taux d'intérêt réel», d'après l'industrie bancaire, est la différence entre le «taux nominal» que la banque impose et le taux d'inflation (normalement inférieur); et

ATTENDU QUE «le taux d'intérêt réel acquitté sur la dette fédérale entre 1950 et 1980 a représenté en moyenne quelque 3,87 %...un bon rapport pour les investisseurs, vu le risque extrêmement faible de l'investissement» (d'après le Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, en date du 16 novembre 1994, qu'a présenté Buzz Hargrove, le président national des Travailleurs canadiens de l'automobile; page 10); et

ATTENDU QUE, comme il poursuit à la même page, «soudain, à compter de 1981, ce taux d'intérêt réel a grimpé de façon spectaculaire : entre 1981 et 1984, le taux d'intérêt réel moyen acquitté sur la dette fédérale a presqu'exactement doublé, passant à 7,66 %»; et

ATTENDU QUE par conséquent, comme le souligne le même mémoire (à la page 20), cette «hausse soudaine, spectaculaire et permanente dans les taux d'intérêt...en 1981 n'est pas un résultat «normal» du fonctionnement des libres marchés financiers»...mais «l'arme-clé d'une stratégie délibérée pour ralentir le rythme de l'activité économique, affaiblir la position de négociation économique des gens qui travaillent, et changer le mode de répartition des revenus fortement en faveur des propriétaires de la richesse»,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique

- 1) somme le gouvernement du Canada de prendre des mesures pour abaisser les taux d'intérêt réels;
- 2) incite et aide les membres des associations de comté à se lancer dans l'étude approfondie de qui contrôle les taux d'intérêt et à quelles fins;
- 3) mette à la disposition des associations de comté le mémoire du 16 novembre 1994 présenté par les TCA au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, et la documentation pertinente comme le rapport d'octobre 1994 de la Coalition oecuménique pour la justice économique.

NPD Trinity-Spadina

A-13

ATTENDU QUE la dette et le déficit du Canada sont devenus difficiles à maîtriser avec le système fiscal actuel; et

ATTENDU QUE la poursuite du statu quo va signifier que le Canada aura des difficultés à faire face au paiement des intérêts, sans parler de la réduction de la dette, dans un avenir prévisible; et

ATTENDU QU'on a proposé plusieurs systèmes où il serait possible d'éliminer les taxes et impôts comme l'impôt sur le revenu, la TPS et la TVP tout en accroissant les recettes du gouvernement,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada adopte une «taxe sur les mouvements de capitaux - TMC» comme politique fiscale pour soulager les ménages canadiens de l'énorme fardeau fiscal qu'ils doivent maintenant supporter et pour rendre le système fiscal plus équitable;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la solution de 1 % qu'a proposée Don Findlay serve de modèle.

Syndicat des Métallos - Section locale 7458
NPD Saskatoon-Dundurn
CCF de la Saskatchewan

A-14

ATTENDU QUE le taux de chômage ne cesse de grimper depuis plusieurs années au Canada; et

ATTENDU QU'aucune action du gouvernement, de l'industrie ou de l'entreprise n'a rien fait pour enrayer la tendance à la hausse du chômage; et

ATTENDU QUE la hausse est manifestement due à l'usage accru de la technologie, qui met les gens à pied,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada adopte, comme sa principale stratégie de création d'emplois, une politique de raccourcissement du temps de travail. Ce concept peut inclure des horaires différents, de plus longues vacances, des congés sabbatiques et le partage des emplois - mais en aucun cas une semaine de plus de 32 heures - sans aucune perte de rémunération et avec comme dispositions que d'autres réductions interviendront à mesure que la technologie progressera - le taux de chômage devant être le mécanisme de déclenchement.

Syndicat des métallos - Section locale 7458
NPD Saskatoon-Dundurn
CCF de la Saskatchewan

A-15

ATTENDU QUE les enthousiastes de la mondialisation nous encouragent sans cesse à penser que le capital international détient toutes les cartes; et

ATTENDU QUE les spéculateurs dominent la scène politique en transformant notre pays en une sorte de casino; et

ATTENDU QUE les médias sont fortement dominés par des propriétaires qui appuient les priorités de l'entreprise, qui aimeraient nous faire croire que c'est la seule façon réaliste de réagir aux changements mondiaux; et

ATTENDU QUE les médias ne font jamais état des politiques nationalistes de beaucoup de pays européens et orientaux, dont le très grand succès japonais - des pays qui ont compté sur un puissant rôle du gouvernement pour réaliser leurs taux de croissance phénoménaux; et

ATTENDU QUE l'entreprise s'est servie des médias pour créer une mythologie des dépenses exagérées de l'État et une «hystérie» du déficit de façon à justifier la privatisation et les réductions des dépenses sociales,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique presse le gouvernement fédéral de :

- 1) s'engager dans des politiques de coalition. Faire cause commune avec d'autres pays pour contrer l'énorme puissance des sociétés multinationales;
- 2) refuser de se laisser intimider par les menaces de retraits financiers et user du très puissant levier que représente l'accès à notre marché. Insister sur des «prescriptions de résultats» pour les entreprises. C'était le principe derrière le pacte de l'automobile avec les États-Unis;
- 3) adopter des politiques nationalistes et un puissant rôle du gouvernement, notamment dans le domaine-clé des télécommunications;
- 4) adopter les mesures de l'Union européenne qui a incorporé des sauvegardes pour empêcher l'érosion des programmes sociaux;
- 5) étudier les propositions détaillées de McQuaig, de Laxer, de Drache ainsi que du Conseil des Canadiens et du Centre canadien de politiques alternatives.

NPD Etobicoke Centre

A-16

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada n'a pas donné suite à sa promesse de renégocier l'Accord de libre-échange; et

ATTENDU QUE les entreprises manufacturières continuent de fermer leurs usines au Canada et d'en ouvrir dans le sud des États-Unis et au Mexique; et

ATTENDU QUE les producteurs de fruits tendres du sud de l'Ontario sont incapables de rivaliser avec les importations à bas prix venant des États-Unis; et

ATTENDU QUE de nombreux biens importés des États-Unis sont produits par des compagnies qui utilisent des méthodes d'emploi déloyales (c.-à-d. de la main-d'œuvre de carcérale),

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral réaffirme son opposition à l'Accord de libre-échange et à l'ALENA.

Syndicat des Métallos - Section locale 1005

A-17

ATTENDU QUE de nombreux employeurs sont en train de réduire leur main-d'œuvre et de combler les trous avec du temps supplémentaire; et

ATTENDU QUE le chômage est à des niveaux quasi record partout au Canada; et

ATTENDU QU'une réduction des heures de travail créerait un emploi dont on a grand besoin; et

ATTENDU QUE le rapport du gouvernement libéral fédéral sur les heures de travail (la Commission Donner) a fait des recommandations progressistes au ministre des Ressources humaines pour qu'on réduise le temps supplémentaire et la semaine normale de travail,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral fasse pression sur le gouvernement libéral fédéral afin qu'il adopte ces recommandations pour réduire à la fois la semaine normale de travail et le temps supplémentaire.

Syndicat des Métallos - Section locale 1005

A-18

IL EST RÉSOLU QUE le NPD réaffirme les politiques économistes socialistes qui sont la base du NPD.

NPD Davenport

ATTENDU QUE 50 % de la dette publique est due aux taux d'intérêt élevés (Statistique Canada 1991); et
ATTENDU QUE la Loi sur la Banque du Canada de 1934 l'a chargée de :

- 1) régulariser la monnaie et le crédit dans les meilleurs intérêts de la vie économique de la nation;
- 2) protéger la valeur du dollar;
- 3) stabiliser la production, le commerce, les prix et l'emploi;
- 4) promouvoir la prospérité économique et financière du Dominion; et

ATTENDU QUE la Banque du Canada a abdiqué son rôle de prêteuse à faible taux d'intérêt du gouvernement fédéral et a autorisé les banques à charte privées à financer les projets fédéraux aux taux du marché et à générer la quasi-totalité du crédit additionnel aux mêmes taux élevés; et

ATTENDU QUE les superbénéfices qu'ont accumulés les banques et les autres prêteurs ont aidé à produire la montagne de dettes publiques,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada reprenne le contrôle de la Banque du Canada et fasse appliquer son mandat;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada se donne pour politique de faire en sorte que les nouveaux emprunts fédéraux nécessaires au financement du déficit annuel soient procurés par la Banque du Canada à un faible taux qui équivaut à moins de 3 % sur les débentures à long terme (20 ans);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada adopte comme politique de tolérer un taux d'inflation modéré jusqu'à la réalisation du plein emploi;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, si l'inflation augmente après la réalisation du plein emploi, les réserves exigées des banques privées soient haussées pour freiner la tendance.

NPD Etobicoke Centre

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès s'oppose aux plans du gouvernement libéral fédéral visant la privatisation de CN Rail, et réitère que le Nouveau Parti démocratique considère que la propriété publique est un outil précieux pour assurer un Canada fort et indépendant.

NPD Regina-Wascana

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral continue à promouvoir le plein emploi sur la base d'un programme analogue à la stratégie (électorale) du Parti fédéral pour bâtir une économie de plein emploi.

NPD Saskatoon-Dundurn

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral s'attaque aux problèmes financiers du Canada en montant une campagne pour sensibiliser le public et travailler avec lui à l'instauration d'une fiscalité plus équitable qui taxe les banques et les sociétés, à la place du système actuel qui appauvrit davantage les pauvres et alourdit le fardeau de la classe moyenne;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fédéral appuie une fiscalité bien précise, recommandée par Neil Brooks, qui taxerait les gens d'affaires canadiens qui touchent des dividendes de sociétés, les compagnies manufacturières recevant un crédit d'impôt spécial, les banques qui ne paient pas d'impôts, et les multinationales parvenant à minimiser leurs bénéfices de milliards de dollars à cause des règles inefficaces du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fédéral envisage sérieusement d'accepter la recommandation que la Coalition oecuménique pour la justice économique a faite afin qu'on fasse travailler les fonds d'épargne-retraite pour les Canadiens au sein d'un Fonds national pour le Renouvellement et qu'on interdise que cet argent puisse être investi dans des placements outre-mer.

NPD Saskatoon-Dundurn

ATTENDU QUE le Canada fait face à une crise financière à la suite de la montée de l'endettement et des déficits du gouvernement; et

ATTENDU QUE les intérêts payés sur la dette détournent de l'argent des programmes sociaux; et

ATTENDU QUE le Parti a toujours administré sagement ses gouvernements; et

ATTENDU QUE le Parti n'a pas sérieusement envisagé le partage des emplois comme moyen d'à la fois alléger la dette et augmenter les possibilités d'emploi; et

ATTENDU QUE l'Ontario a fait les premiers pas dans cette voie en tentant de négocier un contrat social pour arriver à réduire la dette et à préserver l'emploi,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti fédéral prépare un document de travail en vue de promouvoir un contrat social qui va s'attaquer à l'objectif suivant : l'élimination des heures supplémentaires.

NPD Kenora-Rainy River

A-24

ATTENDU QUE la mainmise politique qu'a les États-Unis sur les deux continents en vertu de la doctrine Monroe et qui s'étend maintenant à la sphère économique en vertu de la doctrine libre-échangiste Reagan-Bush; et

ATTENDU QUE cet impérialisme continental, qui va réduire les Amériques à un arrière-pays économique au service du capitalisme yankee, est nuisible aux droits et aux intérêts des travailleurs des deux continents,

IL EST RÉSOLU QUE le Canada se retire des accords de libre-échange;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada encourage les contacts avec les forces progressistes d'Amérique centrale et d'Amérique latine et des États-Unis en vue de négocier des échanges économiques et culturels honorables et mutuellement avantageux.

NPD Carleton-Gloucester

A-25

ATTENDU QUE les opérations spéculatives à court terme composent 90 % des mille milliards de dollars qui se traitent chaque jour sur les marchés des changes; et

ATTENDU QUE la majorité des opérations spéculatives sont des transactions entre banques plutôt qu'entre banques et sociétés et particuliers; et

ATTENDU QU'il est difficile pour un pays comme le Canada de réduire ses emprunts gouvernementaux quand il doit maintenir les taux d'intérêt à des niveaux élevés pour empêcher d'énormes fuites des capitaux; et

ATTENDU QUE le Canada connaît une faible inflation et un niveau de chômage élevé et a grandement besoin d'une plus forte croissance et de plus faibles taux d'intérêt pour faire baisser les déficits gouvernementaux,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate fasse pression en faveur de l'introduction de la taxe Tobin, une taxe de 0,5 % sur les opérations de change destinée à :

- 1) rendre les marchés des changes moins sensibles à la spéculation et plus sujets à l'influence des vraies conditions économiques fondamentales;
- 2) donner aux gouvernements nationaux une plus grande latitude de poursuivre des politiques monétaires indépendantes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE pour empêcher l'évitement de la taxe Tobin, le Canada travaille à son introduction par le biais d'un important consensus des grandes puissances économiques.

NPD London Ouest

A-26

ATTENDU QUE le Canada connaît un problème de paiement des hauts taux d'intérêt sur sa dette; et

ATTENDU QUE les déficits et l'endettement du Canada ont été en grande partie le résultat des allégements fiscaux des sociétés, des reports d'impôts des sociétés, des exemptions des frais de représentation des entreprises, et d'une politique de taux d'intérêt élevés à la Banque du Canada; et

ATTENDU QU'une économie de plein emploi se traduit par une baisse des débours gouvernementaux pour les services sociaux et par une hausse des recettes fiscales,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie la réforme de notre système fiscal pour inverser le déplacement du fardeau de l'impôt, reporté des sociétés sur les particuliers;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate du Canada instaurerait un impôt sur la richesse;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie la réforme progressiste de notre système fiscal;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate du Canada encouragerait la Banque du Canada à poursuivre une politique plus équilibrée à l'égard du taux d'inflation et des taux d'intérêt;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate du Canada poursuivrait une économie de plein emploi dans le cadre d'une stratégie pour éliminer la dette du Canada.

NPD Vancouver Est

ATTENDU QUE l'information sur la Banque du Canada devrait être mise à la disposition de tous les Canadiens,

IL EST RÉSOLU QUE la vérification de la Banque du Canada soit mise à la disposition du public.

CCF de l'Alberta

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique a fait de l'opposition à l'Accord de libre-échange et à l'ALENA une pierre angulaire de sa plate-forme aux élections fédérales de 1988 et de 1993; et

ATTENDU QU'en dépit de notre opposition, ces accords sont aujourd'hui en vigueur et le resteront certainement encore très longtemps; et

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de penser qu'abroger ces accords va ramener les emplois qu'ils ont fait perdre; et

ATTENDU QUE le climat de mondialisation actuel exige que nous, les Néo-Démocrates, cherchions des moyens de faire appliquer notre programme au niveau international; et

ATTENDU QUE les députés néo-démocrates ont déjà pris des mesures dans ce sens en demandant des changements à la loi fédérale ratifiant notre participation à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (qui a succédé au GATT); et

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique voit dans le mouvement vers la mondialisation l'occasion de faire avancer la cause d'une société civile mondiale, mais déplore en même temps le déficit démocratique qui a découlé de l'Accord de libre-échange nord-américain,

IL EST RÉSOLU QUE nous devrions examiner l'action menée par les eurodéputés socialistes pour démocratiser l'Union européenne afin de dégager des idées sur la façon dont on pourrait améliorer la zone de libre-échange nord-américaine;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des normes de travail, des normes environnementales et des normes sociales doivent figurer dans toute entente commerciale à laquelle participe le Canada. Nous croyons que l'Organisation mondiale du commerce devrait être placée sous l'autorité des Nations Unies et assujettie aux accords en vigueur de l'ONU sur les droits de la personne, les normes de travail et les droits des enfants.

CCF de l'Alberta

IL EST RÉSOLU QU'une politique soit adoptée pour améliorer l'équité et la neutralité du système fiscal par le biais des mesures suivantes :

- 1) L'introduction de l'assiette fiscale globale que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a recommandée dans son rapport de 1986.
- 2) L'intégration des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a recommandée dans son rapport de 1986.
- 3) L'abolition de la Taxe sur les produits et les services.
- 4) L'introduction d'une taxe sur les transactions financières applicable à toutes les transactions financières.

CCF de l'Alberta

Le système financier canadien

De mauvaises politiques monétaires et financières et la perte du contrôle public sur le système financier canadien ont produit une explosion de la dette publique. Ceci a conduit à une offensive contre les programmes sociaux en réponse aux pressions du secteur financier et n'a rien à voir avec les besoins et les moyens de l'économie. Pour reprendre le contrôle des priorités des politiques économique et sociale, il est essentiel de réaffirmer le contrôle public sur le secteur financier. La pierre angulaire de la politique économique doit être le plein emploi.

IL EST RÉSOLU QU'on adopte une politique pour réaffirmer le contrôle public sur le secteur financier, qui comprenne les mesures suivantes :

- 1) Utiliser les pouvoirs existants de la Banque du Canada pour créer l'argent nécessaire à la promotion du plein emploi et à l'expansion de l'économie, et mettre simultanément des restrictions à l'argent créé par les banques privées.
- 2) Utiliser les pouvoirs existants de la Banque du Canada pour prêter de l'argent à faible taux d'intérêt aux gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils réalisent des investissements d'équipement dans des

domaines comme les infrastructures publiques, les ressources humaines, l'assainissement de l'environnement, et promeuvent une politique de plein emploi.

- 3) Reréglementer les finances et adopter des mesures fiscales pour faire en sorte que :
 - a) les entrées et les sorties d'argent s'effectuant dans l'économie deviennent contrôlées;
 - b) tout argent créé par le système bancaire privé serve à de réels investissements et à la consommation au Canada plutôt qu'à la spéculation;
 - c) le contenu étranger de l'épargne canadienne (REER/Pensions) soit ramené à zéro afin que cette épargne serve à la création d'emplois au Canada plutôt qu'à des investissements à l'extérieur.
- 4) Arrêter d'utiliser des taux d'intérêt et un chômage élevés pour contrôler l'inflation.
- 5) Décomposer la façon de mesurer l'inflation pour reconnaître celle due à l'excédent de la demande sur l'offre, et celle due aux améliorations quantitatives comme l'assainissement de l'environnement et les coûts des services publics non commercialisés.
- 6) Introduire une budgétisation des immobilisations à tous les paliers gouvernementaux afin que la dette publique soit mesurée à la lumière des actifs publics correspondants.

CCF de l'Alberta

A-31

Prendre le contrôle de notre économie

Une grande cause des difficultés économiques du Canada est le contrôle étranger quasi total de son économie. La situation frôlait déjà le désastre avant la conclusion des «accords de libre-échange» par les gouvernements conservateur et libéral. Il y a maintenant intégration quasi totale de notre économie dans une économie nord-américaine complètement dominée par des sociétés transnationales, dont une grande proportion sont américaines. Les accords conclus favorisent la continuation et l'expansion du rachat étranger de notre économie, sans aucune possibilité de contrôle.

Les effets accablants qu'a le contrôle étranger sur le Canada ont été étudiés et démontrés à maintes reprises au fil des années. Ils comprennent :

- 1) l'application de la loi américaine au Canada via la filiale canadienne (ex: la filiale canadienne est empêchée de commercer avec Cuba en vertu de la «loi sur le commerce avec l'ennemi» des États-Unis);
- 2) le vaste usage, par la société-mère étrangère, des ressources financières canadiennes (prêts bancaires et émissions d'obligations) pour financer l'expansion des filiales et pour prendre le contrôle de compagnies d'appartenance canadienne;
- 3) la restriction par la société-mère des activités d'exportation de la filiale;
- 4) la recherche-développement contrôlée et principalement menée par la société-mère;
- 5) les ententes artificielles sur les prix de transfert entre la société-mère et la filiale pour déménager les bénéfices vers des juridiction à faible imposition;
- 6) le contrôle par la société-mère du financement, de l'investissement des capitaux, des objectifs de profit, des dividendes, de l'exécutif et de la haute direction, tous pour les intégrer à ses activités transnationales;
- 7) les entreprises manufacturières sous contrôle étranger ayant tendance à importer pièces et éléments de la société mère et de compagnies associées, et n'organisant pas de sources d'approvisionnement au Canada.

Si le Canada veut avoir un jour le contrôle de son avenir comme nation indépendante et souveraine, il est essentiel qu'il prenne le contrôle de son économie. Le rachat et la réorganisation des plus grosses sociétés sous contrôle étranger - celles à l'essor et à la croissance les plus rapides - sont le seul moyen pour les Canadiens d'y arriver. Sans une action énergique et directe, la situation est sur le point de devenir irrémédiable.

IL EST RÉSOLU QU'on adopte une politique qui permettra le Canada à prendre le contrôle de son économie et qui doit comprendre les mesures suivantes :

- 1) Abroger l'ALE et l'ALENA. Ils condamnent le Canada à une intégration continentale, cèdent le contrôle de nos ressources culturelles, de nos richesses naturelles et de nos politiques économiques, et autorise la complète «braderie» de notre économie.
- 2) Légiférer pour exiger que les plus grosses compagnies sous contrôle étranger qui exercent dans les secteurs des ressources naturelles et de la fabrication vendent leurs actions de filiales à des Canadiens afin que pas plus de 25 % de ces actions soient de propriété étrangère, et pas plus de 10 % la propriété d'un seul étranger ou groupe associé. Ces compagnies seront celles dont les actifs dépassent 500 millions de dollars, plus celles des secteurs de l'électronique et de l'informatique, du divertissement, des communications et des produits pharmaceutiques. Ces dernières, même aux actifs inférieurs à 500 millions, sont incluses en raison

de la haute technologie et des précieuses possibilités de recherche-développement qu'elles représentent pour le Canada. Les actions seront vendues au prix courant du marché et pourraient être achetées par des syndicataires; une agence fédérale ou provinciale créée pour racheter le contrôle; une forme de débenture rachetable sur une période de plusieurs années; une initiative conjointes des secteurs public et privé; d'autres compagnies sous contrôle canadien. Un calcul du coût, réalisé en 1992, l'a estimé à environ 26 milliards de dollars. Il est facilement dans les moyens de l'économie. En 1994, les Canadiens ont investi 127 milliards de dollars dans des fonds mutuels nationaux.

- 3) Créer une Agence de contrôle de l'investissement étranger pour :
- a) surveiller les transferts d'actions susmentionnés au # 2);
 - b) bloquer tout nouvel investissement de capital étranger dans toute compagnie canadienne afin d'empêcher tout nouvel accroissement du contrôle étranger pour les compagnies non visées au # 2);
 - c) organiser les futurs transferts d'actions de toute filiale sous contrôle étranger dont les actifs atteignent plus de 500 millions de dollars;
 - d) bloquer l'exportation de capitaux canadiens destinés à des investissements étrangers par les transnationales canadiennes, afin d'empêcher l'exportation des emplois;
 - e) limiter l'accès que les compagnies sous contrôle étranger non visées au # 2) ont à des capitaux canadiens à la part des actions canadiennes dans le total des actions;
 - f) arrêter des démarches pour traiter avec les compagnies sous contrôle étranger dans le secteur des aliments et des boissons et dans celui du commerce, en ayant pour objectif d'assurer un contrôle canadien.

Ces actions sont un pas à accomplir pour parvenir à ce que le futur développement de l'économie canadienne soit décidé au Canada, par des Canadiens, et pour assurer ce patrimoine aux futures générations de Canadiens.

CCF de l'Alberta

B. AFFAIRES INTERNATIONALES

B-1

ATTENDU QUE les républicains Jesse Helms et Dan Burton ont déposé devant le Congrès américain «la Loi pour la solidarité démocratique et la liberté à Cuba», où des dispositions : interdisent les importations de sucre et de mélasse en provenance de tout pays qui achète ces produits à Cuba; autorisent des citoyens américains à poursuivre des entreprises d'autres pays qui paraissent bénéficier de biens immobiliers à Cuba qui appartiennent à des gens maintenant citoyens américains (l'effet est rétroactif); refusent l'entrée des États-Unis aux dirigeants, actionnaires et employés, et aux parents des dirigeants, actionnaires et employés, de compagnies étrangères (c.-à-d. non américaines) possédant des investissements qui pourraient être associés à des biens immobiliers confisqués dans le passé; chargent le président des États-Unis de rechercher un embargo international contre Cuba; posent une série de conditions qui doivent être remplies avant la levée de toute sanction (elles comprennent l'établissement d'un système judiciaire jugé convenable par le gouvernement américain, et l'interdiction à Fidel Castro et à Raoul Castro de faire partie de tout gouvernement cubain, quoi qu'il arrive); et

ATTENDU QUE, si jamais ce projet de loi devait entrer en vigueur, le gouvernement des États-Unis serait en train d'essayer, en violation de l'esprit du droit international, de nier à des tiers pays le droit de mener une politique étrangère autodéterminée,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès des Néo-Démocrates du Canada, les membres du Caucus fédéral du NPD et les dirigeants des associations de comté du NPD saisissent toutes les occasions possibles pour mobiliser l'opposition canadienne à «la Loi pour la solidarité démocratique et la liberté à Cuba» que proposent d'adopter Jesse Helms et Dan Burton au Congrès américain;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, si le projet de loi entre en vigueur aux États-Unis, les membres du Caucus fédéral du NPD envisagent des mesures pour atténuer les effets de cette loi sur les échanges et les investissements entre le Canada et Cuba.

NPD Trinity-Spadina

B-2

ATTENDU QUE le gouvernement français a annoncé son intention de reprendre les essais d'armes nucléaires sur l'atoll de Mururoa, dans le Sud du Pacifique, entre septembre 1995 et mai 1996; et

ATTENDU QUE de tels essais risquent d'encourager la prolifération et les essais d'armes nucléaires par d'autres nations; et

ATTENDU QUE les essais d'armes nucléaires affectent tout l'environnement mondial et nient le droit des peuples de vivre à l'abri de la menace de la contamination et de la destruction nucléaires; et

ATTENDU QUE notre gouvernement s'est contenté de gronder le gouvernement français pour l'annonce de la reprise de ces essais,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique :

- 1) condamne les essais d'armes nucléaires de la France et exhorte notre gouvernement à faire de même;
- 2) exhorte notre gouvernement d'imposer immédiatement des sanctions diplomatiques et économiques dans le cadre des efforts internationaux pour dissuader le gouvernement français de procéder aux essais d'armes nucléaires;
- 3) exhorte notre gouvernement à tout faire pour obtenir que le gouvernement français ratifie le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et à faire pression sur les États possédant l'arme nucléaire pour qu'ils recherchent un traité complet et universel sur l'interdiction des essais d'ici 1996;
- 4) applaudisse les efforts déployés par Greenpeace pour sensibiliser aux dangers des essais d'armes nucléaires et pour tenter de stopper les essais français dans le Sud Pacifique.

NPD Trinity-Spadina

B-3

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès somme le Premier ministre du Canada de condamner la décision française de reprendre les essais d'armes nucléaires.

NPD Regina-Wascana

B-4

ATTENDU QUE les anciens combattants de la brigade Mackenzie-Papineau n'ont reçu ni reconnaissance ni allocations pour le courageux combat qu'ils ont mené contre le fascisme en Espagne,

IL EST RÉSOLU QUE ces anciens combattants reçoivent la même reconnaissance et les mêmes allocations que les milliers de Canadiens qui ont aussi combattu durant les Première et Deuxième Guerres mondiales et la guerre de Corée.

NPD Arctique occidental

B-5

ATTENDU QUE le Canada a commercé avec des pays qui continuent à violer les droits humains de leurs citoyens,

IL EST RÉSOLU QUE le Canada fasse reposer tous ses liens politiques et économiques avec les autres nations sur leur bilan en matière de droits de la personne.

NPD Arctique occidental

B-6

ATTENDU QUE le Canada commerce actuellement avec des États-nations qui affichent un sombre bilan dans le domaine des droits de la personne; et

ATTENDU QUE le commerce du Canada avec ces États-nations aide à maintenir ces régimes qui affichent de sombres bilans dans le domaine des droits de la personne,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada favorise des mesures pour décourager les investissements canadiens dans les États-nations affichant de sombres bilans en matière de droits de la personne.

NPD Vancouver Est

B-7

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique favorise la mise sur pied de coalitions internationales pour réglementer l'utilisation des ressources mondiales qui sont le bien commun de l'humanité.

NPD Ottawa Sud

B-8

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique condamne le renouvellement des essais d'armes nucléaires dans le Sud du Pacifique, et exhorte le gouvernement fédéral à exprimer sa profonde désapprobation au gouvernement français.

NPD Ottawa Sud

IL EST RÉSOLU QUE le NPD oeuvre avec les autres partis sociaux-démocrates et avec l'Assemblée générale des Nations Unies à l'adoption des mesures qui conviennent pour contrôler le Fonds monétaire et la Banque mondiale et s'assurer que ces institutions exécutent leur mandat humanitaire qui est d'aider les pays en développement.

CCF de l'Alberta

C. POLITIQUE SOCIALE

C-1

ATTENDU QUE les prestations de pensions et d'assurance-maladie sont en train d'être éliminées par le biais d'un examen des ressources; et

ATTENDU QUE ceci se produit actuellement dans de nombreuses provinces,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès du Nouveau Parti démocratique se déclare officiellement opposé à un examen des ressources pour déterminer les prestations de pensions et d'assurance-maladie.

IWA - Canada

C-2

ATTENDU QUE les changements projetés à l'assurance-chômage déclarent que les employés vont payer la totalité de la cotisation, donc les employeurs ne paieront rien; et

ATTENDU QUE ces changements projetés causeraient d'énormes difficultés à tous les travailleurs du Canada,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ne modifie pas l'actuel financement des cotisations de l'assurance-chômage.

IWA - Canada

C-3

ATTENDU QUE l'ampleur et l'acuité de la pauvreté sont en train d'augmenter au Canada; et

ATTENDU QUE le fossé entre les plus riches et les plus pauvres au Canada est en train de s'élargir,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral entreprenne de mettre sur pied un plan d'action détaillé pour combattre la pauvreté et instaurer un plus grand degré d'égalité économique au Canada - un plan à terminer avant les prochaines élections fédérales et qui reposera sur les principes suivants :

- 1) Le niveling des écarts de revenus par un système d'imposition progressif, qui insiste sur la contribution équitable des hauts revenus et des sociétés, et mette moins l'accent sur les taxes à la consommation.
- 2) Un niveau de revenu de base garanti pour tous les Canadiens qui permettra aux pauvres actuels de vivre dans la dignité et qui sera adapté à la taille des familles et aux coûts de la vie locaux.
- 3) La simplification et la rationalisation de la gamme actuelle des programmes sociaux de transfert et de soutien du revenu.
- 4) Des normes nationales pour les programmes sociaux, qui laissent également de la flexibilité aux provinces dans le détail de la conception et de la mise en oeuvre des programmes.

NPD Hamilton Ouest

C-4

ATTENDU QUE le problème du chômage à long terme a pris des proportions épidémiques; et

ATTENDU QUE les changements introduits dans l'a-c ont fortement réduit le nombre des personnes admissibles, la durée des prestations et leur montant; et

ATTENDU QUE les changements introduits dans l'a-c ont allongé le temps requis pour pouvoir percevoir les prestations; et

ATTENDU QUE les fonds d'a-c servent maintenant à financer d'autres programmes, ce qui amène le budget de l'a-c à accuser un déficit; et

ATTENDU QUE l'a-c est totalement financée par les cotisations des employés et des employeurs,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral, de concert avec ses partenaires du mouvement ouvrier, fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il affecte la totalité des cotisations de l'a-c à l'usage qui leur appartient - le paiement des prestations d'a-c aux travailleurs en chômage - afin de préserver le niveau de vie des gens et d'aider à neutraliser la pauvreté chez les enfants.

TCA - Section locale 195

C-5

ATTENDU QUE l'accès aux prestations d'assurance-chômage est devenu de plus en plus difficile pour les Canadiens sans emploi, avec l'allongement des périodes minimales d'emploi, le raccourcissement des semaines d'indemnisation et l'abaissement des taux d'indemnisation; et

ATTENDU QUE les Canadiens qui travaillent ont payé de leur poche des cotisations de plus en plus élevées afin de s'assurer contre les pertes de revenu; et

ATTENDU QUE Lloyd Axworthy, le ministre des Ressources humaines, a annoncé tout récemment d'énormes compressions dans le personnel des bureaux d'assurance-chômage; et

ATTENDU QUE le gouvernement n'a pas réussi à affronter le problème du recyclage de ces Canadiens dans des emplois rémunérateurs,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il cesse ses attaques contre le système de l'assurance-chômage auquel les Canadiens cotisent depuis des années.

Syndicat des Métallos - Section locale 1005

C-6

ATTENDU QUE la loi fédérale sur les brevets pharmaceutiques a ajouté des coûts inutiles à nos programmes provinciaux d'assurance-maladie,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement fédéral NPD dépose une loi nationale sur l'assurance-pharmacie dont le gouvernement fédéral assume au moins 65 % des coûts;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouvernements, fédéral et provinciaux, tâchent d'acheter en gros les produits pharmaceutiques couverts par ce régime, un exemple étant le régime d'assurance-pharmacie de l'Australie où 80 % des produits pharmaceutiques couverts sont achetés en gros;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral assume 100 % de l'indemnisation des travailleurs pouvant être mis au chômage par ce régime.

Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et du district

C-7

ATTENDU QUE les gouvernements fédéraux dirigés par les deux vieux partis politiques ont brisé la confiance qui existait avec le peuple canadien au sujet de l'assurance-maladie, et ont usurpé la Loi canadienne sur la santé à la fois en sous-finançant le système des services de santé et en ne faisant pas assez respecter ses dispositions,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement NPD fédéral élimine le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et revienne au partage moitié-moitié des frais de médecins et d'hôpitaux;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE pour promouvoir l'efficience dans le système, un gouvernement NPD fédéral offre au moins 65 % du financement des programmes de prévention de la maladie et de promotion de la santé, comme :

- 1) le programme de distribution de lait dans les écoles au Québec;
- 2) les centres de santé communautaires sans but lucratif et les CLSC;
- 3) la formation et l'emploi d'infirmières praticiennes et de sages-femmes;
- 4) un programme national d'assurance-pharmacie;
- 5) tous les docteurs salariés;
- 6) les examens médicaux du secteur public.

Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et du district

C-8

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a réduit le financement de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement postsecondaire; et

ATTENDU QUE cette politique restreint l'enseignement à l'élite des riches; et

ATTENDU QUE ceci a des conséquences néfastes sur tous les plans, allant de la participation démocratique aux possibilités d'emploi,

IL EST RÉSOLU QUE la totalité de l'enseignement soit payée par l'État, y compris l'enseignement aux adultes.

NPD Arctique occidental

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral sensibilise le public et travaille avec lui pour démontrer que les changements que le gouvernement libéral fédéral apporte au filet de sécurité sociale du Canada ne font que poursuivre le programme des réductions et des coupes sombres du précédent gouvernement conservateur - les coupes du gouvernement fédéral dans l'assurance-chômage en sont une parfaite illustration;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fédéral adopte les recommandations avancées par la Coalition œcuménique pour la justice économique, qui somme le gouvernement fédéral de rétablir le caractère universel de tous les programmes de sécurité sociale au Canada.

NPD Saskatoon-Dundurn

C-10

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral sensibilise le public et travaille avec lui pour condamner le fait que le gouvernement libéral fédéral n'appuie pas un programme universel de garderies et est incapable d'affronter le problème de la pauvreté chez les enfants.

NPD Saskatoon-Dundurn

C-11

ATTENDU QUE la majorité des personnes âgées qui touchent aujourd'hui la pension de vieillesse sont nées avant 1930 et ont donc connu une très grave crise économique au cours de leur vie et que beaucoup se sont battues pour leur pays et pour leurs concitoyens durant la guerre de 1939-1945 et la guerre de Corée; et

ATTENDU QUE tous les gouvernements et tous les partis politiques ont été pour l'universalité de la pension de vieillesse; et

ATTENDU QUE Monique Bégin, ministre du cabinet libéral, a parcouru le pays à la fin des années 1970 pour tenir une série de colloques sur les pensions qui partaient du principe que toutes les personnes âgées touchaient la pension de vieillesse et la pension du Canada ou la rente du Québec (selon celle à laquelle elles avaient droit). De là, la planification de la retraite consistait ensuite à envisager les REER, les FERR et autres formes d'épargne pour tâcher de garder un niveau de vie convenable pendant les années de «l'âge d'or»; et

ATTENDU QUE la «récupération» a été la première attaque contre les personnes qui s'arrangeaient pour économiser en prévision d'une retraite aisée; et

ATTENDU QU'on semble avoir l'intention de changer la formule d'imposition, en utilisant non plus le revenu individuel mais le revenu familial ou commun comme base de «récupération»;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral appuie la complète universalité de la pension de vieillesse et fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de mobiliser les gens pour protéger, maintenir et continuer l'universalité de la pension de vieillesse;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral travaille en faveur de l'abolition de la clause de Revenu Canada qui prévoit la «récupération» de la pension de vieillesse.

NPD Okanagan Centre

C-12

ATTENDU QUE le programme d'assurance-chômage (a-c) au Canada est un programme qui s'autofinance et ne coûte rien au gouvernement canadien; et

ATTENDU QUE la meilleure forme de sécurité sociale est un emploi sûr et qui paie bien; et

ATTENDU QUE le programme d'a-c n'est pas moralement responsable de la formation professionnelle et qu'il est inefficient sur ce plan car il chevauche des programmes existants dans les secteurs privé et public; et

ATTENDU QUE les sociétés au Canada ont négligé leurs responsabilités en matière de formation et de recyclage; et

ATTENDU QU'une économie de plein emploi réduit les paiements d'a-c,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada réaffirme qu'il appuie une économie de plein emploi;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les sociétés portent une plus grande responsabilité de l'investissement financier dans la formation et le recyclage;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les paiements d'a-c se situent à un niveau suffisant pour assurer un niveau de vie convenable.

NPD Vancouver Est

C-13

ATTENDU QUE le «travail obligatoire» force le bénéficiaire de l'aide sociale à prendre du travail pour recevoir les prestations; et

ATTENDU QUE le «travail obligatoire» est une mesure inefficace car les frais généraux et la bureaucratie que nécessitent l'application et l'administration du programme sont énormes par rapport aux services retirés; et

ATTENDU QUE le «travail obligatoire» est une mesure punitive; et

ATTENDU QUE le «travail obligatoire» génère une pression à la baisse sur les salaires,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada est contre le principe du «travail obligatoire» quel qu'en soit la forme;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti fédéral transmette cette politique aux sections provinciales.

NPD Vancouver Est

C-14

ATTENDU QUE les programmes sociaux au Canada continuent à dépendre de l'appui généralisé du public; et

ATTENDU QUE la seule façon de s'assurer cet appui généralisé du public est de permettre à tous les Canadiens de bénéficier des programmes sociaux,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie l'universalité de tous nos programme sociaux en vigueur;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les nouveaux programmes sociaux aient aussi une application universelle dans les cas appropriés.

NPD Vancouver Est

C-15

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie l'accès aux soins médicaux pour tous les Canadiens qui en ont besoin, quelle que soit leur situation financière ou géographique,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada fasse siens les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé :

- 1) l'universalité;
- 2) le financement public;
- 3) la transférabilité;
- 4) la intégralité;
- 5) l'accessibilité;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie le principe supplémentaire de la suffisance.

NPD Vancouver Est

C-16

ATTENDU QUE les limitations que les Conservateurs et les Libéraux ont imposées aux paiements du Régime d'assistance publique du Canada transférés aux provinces ont causé des privations dans les provinces pouvant le moins se les permettre,

IL EST RÉSOLU QU'on réforme le Régime d'assistance publique du Canada pour assurer un partage convenable des frais des programmes provinciaux par le fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Régime d'assistance publique du Canada interdise le transfert d'un financement global et affecte les deniers à des programmes précis.

NPD Vancouver Est

C-17

ATTENDU QUE le système d'enseignement postsecondaire du Canada est inaccessible pour beaucoup de Canadiens; et

ATTENDU QUE le gouvernement libéral a décidé d'éliminer les transferts de fonds aux provinces pour l'enseignement postsecondaire; et

ATTENDU QUE les fonds du postsecondaire transférés aux provinces ont parfois été détournés à d'autres fins par la province; et

ATTENDU QUE les frais de scolarité sont un gros obstacle pour l'accès postsecondaire à l'université; et
ATTENDU QUE notre système d'enseignement postsecondaire peut être rendu bien plus efficient,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate du Canada maintienne les transferts de fonds aux universités au moins aux niveaux d'avant le gel et les accroisse proportionnellement au produit intérieur brut du Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les fonds transférés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis soient consacrés aux programmes d'éducation et de formation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les paiements de frais de scolarité finissent par être éliminés comme obstacle à l'accès.

NPD Vancouver Est

D. AGRICULTURE ET PÊCHES

D-1

IL EST RÉSOLU QUE le Parti national communique à ses associations de comté les politiques du Parti qui ont trait aux pêches et/ou les projets de politiques qui reflètent l'état actuel de la pêche, établis en consultant le pêcheur.

NPD South Shore

F. TRAVAIL, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

F-1

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral ne contribue aucun argent à l'assurance-chômage; et

ATTENDU QU'il rejette continuellement le fardeau du coût sur les épaules des travailleurs,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès du Nouveau Parti démocratique fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée un conseil chargé de surveiller le programme d'a-c, entièrement composé de représentants des travailleurs.

IWA - Canada

F-2

ATTENDU QUE les experts-conseils travaillant pour les employeurs obtiennent et diffusent des informations confidentielles de la CAT sur les employés et les demandeurs d'emploi; et

ATTENDU QUE ces informations ne devraient pas être diffusées et sont préjudiciables à l'emploi des travailleurs,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès du Nouveau Parti démocratique fasse pression sur les organismes gouvernementaux qui conviennent pour s'assurer que les informations confidentielles relatives aux dossiers de demande d'indemnités des travailleurs ne soient pas diffusées sans le consentement écrit de l'intéressé-e;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD exige aussi que des mesures soient prises contre quiconque a illégalement obtenu ou diffusé des informations confidentielles sur les demandes présentées à la CAT.

IWA - Canada

F-3

ATTENDU QUE la sécurité de nos membres est un souci primordial; et

ATTENDU QUE la connaissance nécessaire pour parer aux risques professionnels s'accroît constamment; et

ATTENDU QU'il existe des centres de santé et de sécurité au travail dans certaines provinces mais pas dans d'autres; et

ATTENDU QUE les centres de santé et de sécurité ont fait leur preuve dans les provinces où ils existent,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique oeuvre à l'établissement de centres de santé et de sécurité au travail financés par le gouvernement, et administrés par les travailleurs, dans les provinces où il n'en a pas actuellement.

IWA - Canada

F-4

ATTENDU QUE les mises à pied, les suppressions d'emplois et les fermetures d'usines forcent les travailleurs à chercher d'autres emplois et des changements de carrière; et

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé des coupes dans les programmes des comités de recyclage et d'aide à l'adaptation; et

ATTENDU QUE bien des travailleurs n'ont pas d'autre choix que de s'adresser à des experts-conseils privés et des agences de placement, dont la principale préoccupation est de faire de l'argent et non de servir et d'aider les gens qui perdent leur emploi à cause des priorités de l'entreprise,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral, de concert avec ses partenaires du monde ouvrier, fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il introduise une surtaxe extraordinaire sur les sociétés destinée à financer un programme convenable de recyclage et de réemploi.

TCA - Section locale 195

F-5

IL EST RÉSOLU QUE les Néo-Démocrates honorent sans exception les droits d'organisation des travailleurs et toutes les conventions collectives.

CCF de l'Alberta

G. SANTÉ

G-1

ATTENDU QUE le tabac a été désigné comme la cause du plus grand nombre de décès évitables au monde; et

ATTENDU QUE les compagnies de tabac dirigent leur publicité vers les jeunes; et

ATTENDU QUE l'actuel gouvernement libéral a lâchement baissé les taxes sur le tabac au lieu d'user d'autres moyens, meilleurs, pour freiner la contrebande de tabac,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique condamne la réduction des taxes fédérales sur le tabac;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement du Nouveau Parti démocratique rétablirait et accroîtrait les taxes fédérales sur le tabac;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement du Nouveau Parti démocratique appliquerait des taxes d'exportation sur le tabac;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement du Nouveau Parti démocratique offrirait une aide financière et des stimulants aux cultivateurs de tabac pour les aider à changer de culture;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement du Nouveau Parti démocratique continuerait à utiliser des campagnes de publicité et d'éducation efficaces s'adressant aux jeunes pour les dissuader de commencer à fumer;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique exhorte les gouvernements à mettre sur pied et en vigueur des programmes qui aident les gens à surmonter leur accoutumance au tabac, et à les inclure dans d'autres programmes de lutte contre les dépendances.

NPD Winnipeg Nord

G-2

Même que G-1 avec le rajout du troisième Attendu que:

ATTENDU QUE l'augmentation des prix est le moyen le plus efficace de dissuader les jeunes de commencer à fumer; et

NPD Winnipeg Sud Centre

G-3

ATTENDU QUE l'épidémie du SIDA continue à se propager dans toutes les régions et tous les groupes de la société canadienne; et

ATTENDU QUE tout le financement de la recherche médicale court actuellement un grand risque d'être radicalement coupé,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique exhorte le ministre des Finances et le ministre de la Santé à accroître le financement pour le traitement du SIDA, sa prévention et la poursuite des recherches en la matière.

NPD Trinity-Spadina

ATTENDU QUE l'établissement par le précédent gouvernement conservateur d'une Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a traduit la nécessité largement ressentie que la société et le gouvernement fassent des recommandations pour réglementer les méthodes appelées les nouvelles techniques de reproduction et de génétique (NTRG); et

ATTENDU QUE le présent gouvernement a abdiqué sa responsabilité de réglementer les NTRG que le ministre de la Santé et la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction ont trouvées dangereuses, non éthiques et contraires à la moralité canadienne; et

ATTENDU QUE les grands moyens les plus efficaces de combattre les problèmes auxquels les NTRG cherchent à remédier sont de prévenir l'infertilité chez femmes et hommes et la mauvaise santé chez les femmes enceintes - les efforts à cette fin étant en train de décliner au lieu d'augmenter, cependant que les NTRG prolifèrent et que les entreprises commerciales et les manufacturant prospèrent,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement NPD :

- 1) examinerait immédiatement les preuves amassées sur les NTRG et arrêterait une politique d'intervention en conséquence, comprenant la mise sur pied d'un comité civique national permanent des groupes intéressés, habilité à fixer la politique, qui déterminerait les méthodes à autoriser ou à interdire dans la science et la médecine de la reproduction et de la génétique au Canada et les normes (expérimentales ou cliniques) devant régir les applications; rattaché à un institut des normes et de la déontologie qui surveillerait la santé en matière de reproduction de la population canadienne ainsi que toutes les expériences et les opérations cliniques pratiquées en science et en médecine de la reproduction et de la génétique;
- 2) s'emploierait à reporter le plus gros de l'argent actuellement consacré à la recherche et l'application des nouvelles techniques de santé reproductive dans des programmes sociaux efficaces destinés à prévenir l'infertilité (surtout par la prévention de la maladie) et à promouvoir la santé des femmes enceintes et des jeunes mères; et encouragerait à combattre les facteurs environnementaux, professionnels et sociaux responsables de la vaste majorité des cas d'infertilité (féminine et masculine) et d'handicap infantile.

NPD Etobicoke Centre

ATTENDU QUE l'habitude de fumer ajoute un coût massif à notre système de services de santé; et

ATTENDU QU'il est inhumain d'exporter le problème dans le tiers-monde,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement NPD fédéral accroisse la taxe sur le tabac à la sortie de la fabrique afin de dissuader les gens de fumer;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral se charge de pleinement indemniser tous les cultivateurs et les travailleurs négativement touchés par cette politique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement NPD fédéral oeuvre au niveau international pour l'adoption de politiques de taxation des prix et de promotion de la santé qui visent à dissuader les gens de fumer dans le monde entier.

Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et du district

ATTENDU QU'il existe cent façons de guérir, et que nous nous lésions en nous limitant à une ou deux,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique donne à la médecine holistique un rôle reconnaissable, et publiquement financé, dans le système de l'assurance-maladie.

CCF de l'Alberta

J. ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Goose Bay a reçu un financement d'intervenant en rapport avec l'évaluation environnementale des vols à basse altitude sur le Labrador; et

ATTENDU QUE la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit un financement d'intervenant pour les groupes à but lucratif,

IL EST RÉSOLU QUE la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoie un financement d'intervenant pour les seuls groupes sans but lucratif.

NPD Arctique occidental

J-2

ATTENDU QUE la revendication des minéraux s'effectue sans évaluation environnementale préalable et sans égards pour les droits conférés par traité aux autochtones,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti élabore une loi sur la revendication des minéraux et conçoive une politique qui tienne compte de l'environnement et des droits des autochtones.

NPD Arctique occidental

K. JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

K-1

ATTENDU QU'il est reconnu que les minorités visibles sont victimes d'une discrimination systémique dans notre société; et

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique se dit contre la discrimination sous toutes ses formes,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD adopte des politiques condamnant explicitement le racisme et qu'il devrait appliquer des mesures proactives pour créer un milieu de tolérance où les gens des diverses cultures puissent exprimer leurs idées, et pour veiller à ce que ces politiques soient concrétisées dans toutes les actions du Parti et incorporées dans toutes les lois qu'il dépose.

NPD Parkdale-High Park

K-2

ATTENDU QUE les règlements pour le contrôle des armes à feu qui existent aujourd'hui et qu'on propose d'adopter sont lentement mais sûrement «en train de nous tuer»; et

ATTENDU QUE nous vivons dans une société libre et démocratique et devrions avoir le droit, comme citoyens libres penseurs, de posséder des armes,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès du Nouveau Parti démocratique déclare officiellement être partisan d'aucune autre réglementation pour le contrôle des armes à feu.

IWA - Canada

K-3

ATTENDU QUE la prostitution est le plus vieux métier du monde et, ici comme dans la plupart des autres pays, le plus non réglementé qui soit; et

ATTENDU QUE de plusieurs milliers de personnes ont été blessées ou tuées par la violence, l'abus de drogues ou la transmission sexuelle de maladies liée à l'actuelle criminalisation de la prostitution,

IL EST RÉSOLU QUE le code criminel soit modifié ou que les sections sur la prostitution en soient retirées.

NPD Parkdale-High Park

K-4

ATTENDU QUE les auteurs de crimes sexuels ne purgent pas toute leur peine avant d'être libérés sous condition; et

ATTENDU QUE de nombreux innocents sont blessés ou tués par ces criminels qui devraient être encore en prison,

IL EST RÉSOLU QUE tous les auteurs de crimes sexuels se voient infliger une peine individuelle pour chaque crime qu'ils commettent, et que ces peines ne puissent être purgées simultanément. Ces criminels ne peuvent être libérés avant d'être pleinement réhabilités et jugés aptes à réintégrer sans danger la société.

IWA - Section locale 1-405

K-5

ATTENDU QUE l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas un moyen suffisant pour dissuader le crime chez les jeunes; et

ATTENDU QUE les lois concernant les jeunes contrevenants sont impuissantes à punir adéquatement les jeunes criminels de leurs actes,

IL EST RÉSOLU QU'IWA-Canada fasse pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils renforcent suffisamment la Loi sur les jeunes contrevenants pour qu'elle ait une action de dissuasion;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la présente résolution soit transmise aux sièges de tous les autres partis fédéraux et provinciaux et à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

IWA - Section locale 1-405

K-6

ATTENDU QUE la peine pour meurtre au premier degré n'est pas un moyen de dissuasion suffisant dans la société d'aujourd'hui,

IL EST RÉSOLU QUE nous déclarions officiellement être pleinement partisans de la peine de mort.

IWA - Section locale 1-405

K-7

ATTENDU QUE la démocratie n'existe pas dans des conditions d'inégalité, socialement, économiquement ou psychologiquement parlant,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral montera des programmes de transition au Canada pour assurer la démocratie à ses citoyens, et que les programmes de transition immédiats comprendront :

- 1) le droit à un emploi rémunérateur;
- 2) le droit d'organiser les syndicats de son choix pour négocier salaires et conditions de travail;
- 3) le droit de gagner un salaire à taux horaire dans une journée de 8 heures d'une semaine de 4 jours pour pouvoir maintenir un niveau de vie déterminé par un conseil de planification sociale;
- 4) un filet de sécurité universel et pleinement accessible qui comprenne l'indemnisation des travailleurs et l'assurance-chômage;
- 5) un système de financement du gouvernement qui taxe les citoyens directement et en proportion de leur contrôle financier de la richesse;
- 6) des droits égaux pour chaque citoyen-ne dans la loi et devant la loi;
- 7) le droit de former des groupes politiques et dissidents à l'abri de toute ingérence de l'État.

NPD Trinity-Spadina

K-8

ATTENDU QU'un nombre inacceptable de Canadiens sont tués ou grièvement blessés chaque année en conséquence directe de l'usage d'armes à feu,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique appuie fortement le projet de loi sur l'enregistrement des armes à feu que la Chambre des communes a adopté plus tôt cette année;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique appuie et encourage fortement la poursuite des efforts pour freiner la prolifération des armes à feu, au Canada et au niveau international.

NPD Trinity-Spadina

K-9

ATTENDU QUE l'euthanasie et le suicide assisté constituent des dossiers sociaux importants en cette décennie,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique devrait s'efforcer de modifier le droit canadien pour permettre aux personnes qui souffrent de réclamer et d'obtenir une mort assistée par la médecine, car l'État a un devoir d'éviter les souffrances indues à ses citoyens.

Il y a trois types de cas dans lesquels l'euthanasie volontaire ou le suicide avec l'aide du médecin seraient opportuns:

- 1) les états incurables d'une nature critique (tels que cancer, maladie de coeur);
- 2) les états chroniques, débilitants, irréversibles, et causant des souffrances irrémédiabes (tels qu'apoplexie, sclérose en plaques, maladie de Lou Gehrig, suites d'accidents foudroyants);
- 3) les états où les personnes ont en permanence des systèmes gravement perturbés qui leur causent des supplices et sont incompatibles avec leur conception de la «qualité de vie».

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada approuve le dépôt d'une loi sur la question de l'euthanasie, et du suicide assisté par la médecine en particulier, pour faire en sorte que ceux aidant les personnes susmentionnées qui demandent de plein gré la mort, et qui se conforment à des lignes directrices spécialement conçues pour protéger les gens vulnérables et assurer des soins compatissants, ne fassent pas l'objet de poursuites criminelles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada s'efforce d'exiger que le gouvernement fédéral entreprenne dans les plus brefs délais de modifier le code criminel pour permettre l'euthanasie et le suicide avec l'aide du médecin.

NPD Etobicoke Centre

K-10

ATTENDU QUE la loi actuelle repose sur le mythe que tous les propriétaires d'armes à feu sont des gens violents; et

ATTENDU QUE le système de contrôle des armes à feu en vigueur n'est ni pratique ni démocratique et ignore les vraies causes de la violence dans la société; et

ATTENDU QUE la loi actuelle fait fi des droits des autochtones qui possèdent des armes à feu et pratiquent la chasse et n'a pas non plus la confiance des non-autochtones qui sont propriétaires d'armes à feu; et

ATTENDU QU'il doit y avoir une forme de contrôle des armes à feu qui soit pratique et raisonnable et ait l'appui de la majorité des Canadiens, qu'ils soient propriétaires d'armes à feu ou non;

IL EST RÉSOLU QUE toute loi sur le contrôle des armes à feu se concentre sur l'emploi d'armes à feu dans la violence sociétale et familiale. Une telle loi doit être claire, compréhensible et efficace pour tous les Canadiens.

NPD Arctique occidental

K-11

ATTENDU QUE chaque femme a le droit fondamental de choisir si et quand elle va avoir des enfants; et

ATTENDU QU'en 1988, la Cour suprême a retiré l'avortement du Code criminel du Canada, l'avortement devenant une décision entre la femme et son médecin et un service offert dans des cliniques autonomes et des hôpitaux; et

ATTENDU QU'on assiste au harcèlement des femmes se présentant aux cliniques d'avortement, des médecins et des employés travaillant dans ces cliniques, et des médecins et leurs familles vivant dans des petites communautés, qui sont forcés de renoncer à leur pratique et de déménager; à des actes de violence (attentat à la bombe contre un clinique de Toronto; à l'usage d'armes à feu (sur un médecin à son domicile); à la profération de menaces par téléphone et par courrier contre les employés de cliniques,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada renouvelle son engagement de protéger le droit de la femme à opter pour l'avortement, en défendant et en soutenant énergiquement le fait d'avoir retiré l'avortement du Code criminel en 1988;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada promeut la politique incluant l'avortement parmi les opérations médicales qui sont, en vertu de la loi canadienne sur les services de santé, universellement accessibles et entièrement financées dans chacune des provinces canadiennes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada promeut une politique mettant les médecins et les employés des cliniques d'avortement à l'abri des menaces et des attaques.

NPD Etobicoke Centre

K-12

IL EST RÉSOLU QUE les politiques de réduction des préjudices d'autres pays soient examinées à fond et appliquées dans la société canadienne, à titre de résolution pour nos actuelles politiques sur la prohibition et la drogue.

CCF de l'Alberta

L. LES AUTOCHTONES ET LE NORD

L-1

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé au printemps son intention de plus que doubler le nombre des vols d'entraînement de chasseurs-bombardiers au Labrador et au Québec, et de doubler le nombre des forces aériennes de l'OTAN invitées à y participer (moyennant paiement); et

ATTENDU QUE Innu, Nascapi et Montagnais continuent à s'opposer à ce qu'on perturbe ainsi leur jouissance de leurs terres non cédées, au mépris des négociations depuis longtemps enrayées de leurs revendications foncières; et

ATTENDU QUE le rédacteur du *Defence Policy Review*, Dale Grant, a écrit un article dans le *Toronto Star* du 5 juillet 1995 où il déclare que l'objet à long terme d'être membre du «club» de l'OTAN est d'«assurer à relativement peu de frais au Canada une stabilité dans un monde de plus en plus batailleur»; et

ATTENDU QUE Dale Grant souligne en outre que ces vols d'entraînement risquent de servir en Bosnie et aussi à «survivre et remplir sa mission» dans «les régions où les gens vous tirent dessus»,

IL EST RÉSOLU QUE le Congrès du NPD :

- 1) condamne à la fois cette escalade de la destruction militaire des terres, du mode d'existence et de la société des peuples autochtones du Labrador et du Québec, et la préparation, sans consultation précise du peuple canadien, de futures guerres de terreur comme celle du Golfe;
- 2) exige que le gouvernement cesse cette préparation à la guerre.

NPD Trinity-Spadina

N. AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

N-1

ATTENDU QUE, à l'exception du gouvernement conservateur Diefenbaker en 1957, aucun gouvernement du Canada n'a jamais été élu sans une importante présence au Québec; et

ATTENDU QUE l'actuelle position du Nouveau Parti démocratique au sujet du Québec est au mieux une position quasi-libérale qui a englobé les deux accords ratés du lac Meech et de Charlottetown; et

ATTENDU QUE la majorité des assemblées télévisées tenues à travers le pays avant l'échec du référendum ont indiqué un soutien populaire pour la position d'un Canada asymétrique; et

ATTENDU QU'aucun parti politique canadien ne propose actuellement cette position unie,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès constitue un groupe d'étude national pour réexaminer chaque aspect de la position du NPD au sujet du Québec;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le présent Congrès charge le nouvel Exécutif de creuser à fond l'option d'un Canada asymétrique.

NPD Trinity-Spadina

N-2

ATTENDU QUE l'institution qu'est le sénat canadien est un évident gaspillage de l'argent des contribuables, qui sert à garantir un revenu annuel aux vieux bonzes de la politique,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement NPD fédéral élimine le sénat à travers le processus budgétaire - en payant aux sénateurs ce qu'ils méritent : rien.

Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et du district

N-3

ATTENDU QUE le régime de pension des députés est exagérément généreux, par comparaison à celui de la fonction publique,

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement NPD fédéral aligne le régime de pension des députés sur celui de la fonction publique et que cette politique soit rétroactive.

Conseil du travail d'Halifax-Dartmouth et du district

R. ARTS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

R-1

ATTENDU QUE les règles concernant le contenu canadien qui figurent dans la Loi sur la radiodiffusion encouragent les radiodiffuseurs à employer les talents canadiens et à leur donner un auditoire; et

ATTENDU QUE la culture de notre pays se trouve de plus en plus menacée par la Loi sur le libre-échange et par l'Accord de libre-échange nord-américain qui, malgré toutes les assurances officielles à l'effet du contraire, placent la culture sur la table des négociations; et

ATTENDU QUE nous pouvons nous attendre à ce que les systèmes de distribution directe à domicile par satellite et les puissants monopoles présentent d'autres menaces pour notre culture,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique appuie le maintien des règles concernant le contenu canadien dans la Loi sur la radiodiffusion, et se prononce contre toute initiative visant à les affaiblir ou les abolir.

NPD Trinity-Spadina

R-2

ATTENDU QUE la Société Radio-Canada constitue la norme d'excellence pour le reportage, le commentaire, l'information et la critique journalistiques au Canada ainsi qu'un important véhicule pour l'expression et l'épanouissement des talents canadiens; et

ATTENDU QU'un vaste nombre de Canadiens comptent sur la SRC pour recevoir nouvelles, information et divertissement, et que les Canadiens des régions éloignées n'ont accès à aucun autre radiodiffuseur; et

ATTENDU QUE la SRC est l'une des rares institutions unificatrices à subsister au Canada au moment où des forces internes et externes tentent de nous diviser et de nous aliéner les uns des autres et de démanteler nos institutions nationales; et

ATTENDU QUE le gouvernement Mulroney a opéré des coupes radicales dans les dépenses de la SRC, qui ont eu des effets négatifs, et que le gouvernement libéral projette lui-même d'autres coupes radicales, contrairement à ses promesses préélectorales,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique considère la SRC comme un service essentiel dont il faut rétablir le financement au moins aux niveaux d'avant 1993 et dont il ne faut pas toucher l'éventail et l'intégrité des programmes.

NPD Trinity-Spadina

R-3

ATTENDU QU'il existe une inégalité dans l'accès aux techniques de communication (réseaux informatiques, télévision par câble) en dehors des zones urbaines par suite des frais d'équipement et d'accès,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique favorise un accès universel équitable aux techniques de communication.

CCF de l'Alberta

R-4

CONSTRUIRE L'AVENIR : Vers une plate-forme politique sur les médias, la culture et les communications pour le NPD fédéral

Préambule des résolutions

La crise de légitimité devant laquelle se trouve notre démocratie n'est pas une simple crise de partis et de constitutions. C'est aussi une crise de la culture et des communications.

On a dit de l'information qu'elle était le poumon de la démocratie; or, sa production et sa diffusion se trouvent de plus en plus concentrées entre les mains de sociétés privées qui modèlent et contrôlent les systèmes et le contenu des médias. Les questions, les idées, et les points de vue sur le monde qui ne répondent pas aux impératifs commerciaux sont «biffés» du contenu des médias et n'arrivent donc pas à l'ordre du jour du débat public.

Les questions culturelles et médiatiques sont liées. Dans une société dominée par l'expérience «indirecte» que procurent les médias, la façon dont les gens définissent et interprètent leur place dans le monde (c.-a-d. la culture) est en train de devenir le produit des histoires et des reportages que diffusent les médias. Or, les médias ne reflètent pas convenablement l'expérience et les intérêts de bon nombre de nos communautés. On le voit à l'expression grandissante des opinions divergentes d'intérêts sociaux longtemps privés de représentants, comme les régions nationales, les femmes, les Premières Nations, les minorités ethniques, et les travailleurs.

En conséquence, tout programme destiné à revitaliser à la fois notre Parti et notre pays ne doit pas seulement englober des réformes constitutionnelles et électorales. Il doit également englober des mesures pour revitaliser la sphère publique et encourager des formes de communication publique diverses et variées. C'est là une condition préalable tant à l'autoréalisation individuelle qu'à l'autoadministration collective.

Communiquer avec le public et favoriser la discussion des principes démocratiques et des enjeux sont d'une importance centrale pour le changement social, mais les Sociaux-démocrates ont passé trop peu de temps à considérer les questions médiatiques. Le Caucus de la culture, des médias et des communications espère remédier à cette situation en donnant à l'analyse médiatique pertinente et à l'action communicative stratégique un rôle central dans les activités du Parti. À cette fin, nous avons ébauché les résolutions qui suivent pour que le Parti en discute et les adopte.

UN COMITÉ PERMANENT

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral n'a pas passé en revue les questions de la culture, des médias et des communications depuis qu'il a adopté la «politique sur les arts et la culture» au congrès fédéral le 29 juin 1985, le Parti adoptera d'autres résolutions pour donner aux questions concernant la culture, les médias et les communications une place centrale dans sa plate-forme politique. À cette fin, il va intégrer les résolutions qui suivent aux politiques qui existent sur les arts, la culture et les communications, afin d'assurer une politique cohérente dans ce domaine.

IL EST RÉSOLU QUE :

- 1.1 Le Parti reconnaît l'importance centrale des domaines de la culture, des médias et des communications pour le tissu politique, économique et social du pays. Il va donc promouvoir la discussion publique et l'action démocratique dans ces domaines chaque fois que l'occasion se présente.
- 1.2 Le Parti nomme un Comité permanent de la culture, des médias et des communications pour surveiller les faits nouveaux qui surviennent dans les secteurs privé et public en rapport avec la culture, les médias et les communications. La mission de ce comité est de renseigner les membres du Parti sur le contexte des questions et des événements dans ces domaines, leurs conséquences, et les lignes d'action démocratique possibles.

LA PROPRIÉTÉ DES MÉDIAS ET L'ACCÈS AUX MÉDIAS

ATTENDU QUE le Parti reconnaît que la concentration de la propriété des services médiatiques présente un danger pour l'expression publique d'idées et d'intérêts divers,

IL EST RÉSOLU QUE :

- 2.1 Le Parti s'emploie activement à combattre une plus ample concentration de la propriété des médias au Canada et à «faire régresser» les niveaux de concentration existants.
- 2.2 Le Parti s'emploie activement à assurer de la diversité dans la propriété des médias dans les domaines où une licence du gouvernement fédéral est nécessaire à l'exploitation d'un service médiatique. Dans tout média donné, «la diversité dans la propriété» doit signifier des organisations publiques, des organisations «sans but lucratif», et des organisations possédées et contrôlées par des Canadiens de divers milieux sociaux et politiques.
- 2.3 Le Parti s'emploie activement à promouvoir des moyens pour que les Canadiens aient accès aux services médiatiques et à promouvoir des voies pour que leurs points de vue s'expriment dans le contenu médiatique.

LA SURCOMMERCIALISATION DES MÉDIAS ET DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la surcommercialisation des médias et de la culture a eu des effets néfastes sur le Canada, IL EST RÉSOLU QUE :

- 3.1 Le Parti combatte et contrebalance la commercialisation des médias et de la culture en favorisant le développement d'organisations médiatiques publiques ou à mandat public qui opèrent «sans but lucratif», à la place de celles qui opèrent pour le seul gain privé.
- 3.2 Le Parti combatte et contrebalance la commercialisation des médias et de la culture en faisant en sorte que les services médiatiques «sans but lucratif» aient accès à tout l'éventail des sources de recettes disponibles sans subir de réductions dans leurs subventions publiques.
- 3.3 Le Parti combatte et contrebalance la commercialisation des médias et de la culture en encourageant les médias dominants, commerciaux, à offrir aux artistes, aux écrivains et aux producteurs culturels locaux un espace de choix dans leurs publications et leurs horaires d'émissions, un accès à leurs réseaux de diffusion, et/ou une aide-production en partageant leurs installations.

LE PARTI PRIS MÉDIATIQUE

ATTENDU QU'il existe un parti pris structurel et routinier dans les médias avec les vastes reportages «de service» qu'ils assurent sur les affaires et les finances - non égalés par les reportages sur le secteur public, le milieu de travail, les syndicats, l'éducation, la technologie, l'écologie ou la science,

IL EST RÉSOLU QUE :

- 4.1 Le Parti charge son Comité permanent de la culture, des médias et des communications de mettre au point des moyens de : (i) rendre les reportages des médias plus représentatifs des différents intérêts et points de vue; (ii) entamer une surveillance des médias et réagir aux reportages déséquilibrés ou «partiaux»; (iii) entamer publiquement une discussion critique des pratiques des médias.
- 4.2 Le Parti encourage ses membres à participer activement à la surveillance des médias et à l'organisation d'une discussion publique de leurs pratiques.
- 4.3 Le Parti encourage la discussion des questions concernant la culture, les médias et les communications dans ses propres médias.
- 4.4 Le Parti encourage les services médiatiques, y compris les siens, à mettre au point des moyens de promouvoir la discussion critique des pratiques des médias.
- 4.5 Le Parti encourage la discussion publique des questions concernant la culture, les médias et les communications.

LES AUTRES FORMES DE MÉDIAS

ATTENDU QUE d'autres formes de communication sont en train d'être mises sur pied et déployées par une poignée de sociétés privées et que ces nouveautés viennent menacer la communication démocratique,

IL EST RÉSOLU QUE :

- 5.1 Le Parti promouvoie la mise sur pied d'autres formes de communication - comprenant journaux alternatifs, éditique, vidéo, télévision par câble à accès public, radio coopérative, télécopie, réseaux d'ordinateurs et courrier électronique - surtout celles exploitées «sans but lucratif».
- 5.2 Le Parti encourage activement la mise sur pied d'autres formes de médias pour son propre usage.

LA CULTURE CANADIENNE

ATTENDU QUE le financement public pour la télévision et la production de films, la littérature, l'édition, la musique, les arts de performance et les beaux-arts est menacée au Canada; et

ATTENDU QUE ces activités aident à définir et à exprimer l'identité et les valeurs canadiennes; et

ATTENDU QUE l'imposition de la TPS et les changements dans la subvention postale ont placé un plus lourd fardeau économique sur les services médiatiques canadiens par rapport à leurs homologues étrangers, notamment dans les domaines de l'édition des livres et des revues,

IL EST RÉSOLU QUE :

- 6.1 Le Parti s'oppose vigoureusement à toute réduction du financement accordé aux organismes et programmes artistiques et culturels qui existent.
- 6.2 Le Parti promouvoie activement et mette sur pied de nouvelles formes de financement pour l'expression de l'art et de la culture du Canada dans tous les médias.
- 6.3 Le Parti encourage le gouvernement à publier ses annonces publicitaires et publiques dans les médias indépendants locaux et à n'employer que des compagnies et des spécialistes médiatiques canadiens dans la production et la distribution du contenu des médias.
- 6.4 Le Parti s'oppose en principe au financement et au soutien publics des formes d'expression artistique et culturelle expressément produites pour tirer des bénéfices commerciaux de leur vente sur les marchés étrangers. Autrement dit, le financement public pour l'expression de l'art et de la culture du Canada doit avoir pour objet d'aider à la production et l'expression de divers points de vue canadiens sur le monde, et non d'émissions de télévision, de films et de mises en scènes s'adressant directement à des auditoires des États-Unis.
- 6.5 Le Parti exige le retrait de la TPS et le rétablissement de la subvention postale pour les entreprises médiatiques appartenant à des Canadiens.

NPD New Westminster-Burnaby

S. PROCESSUS ÉLECTORAL

S-1

ATTENDU QUE le système électoral «majoritaire uninominal» permet souvent à un parti de former un gouvernement majoritaire même s'il a l'appui d'une minorité de l'électorat; et

ATTENDU QUE le système «majoritaire uninominal» joue contre les plus petits partis dont l'appui n'est pas régionalement concentré,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique s'engage à introduire une forme de représentation proportionnelle dans le système électoral fédéral, où le seuil de la représentation parlementaire sera fixé à 4 % ou 5 % de l'électorat.

NPD Calgary Nord

S-2

ATTENDU QUE les principes démocratiques sont d'une importance fondamentale pour le Nouveau Parti démocratique; et

ATTENDU QUE le système du «tout au gagnant» qui sert à élire les législateurs au Canada est jugé non démocratique par beaucoup, car toutes les voix autres que celles données au/à la candidat-e gagnant-e sont gaspillées; et

ATTENDU QUE le système produit régulièrement des gouvernements majoritaires qui n'ont pas l'appui de la majorité des électeurs, et prive donc le NPD fédéral de la possibilité de participer à des gouvernements de coalition et d'influencer la politique publique; et

ATTENDU QUE, au cours de l'histoire, le NPD a été privé de représentation dans des régions comme le Québec et les provinces atlantiques, malgré l'importante part de suffrages qu'il a remportée; et

ATTENDU QUE, dans le système actuel, de petits changements dans les suffrages se traduisent souvent par des «fluctuations» importantes et injustifiées dans les sièges alloués; et

ATTENDU QU'un système de représentation proportionnelle permettrait aux plus petits partis comme le NPD de bâtir systématiquement sur leurs succès électoraux; et

ATTENDU QUE la majorité des nations démocratiques à l'extérieur du monde anglophone utilisent une certaine forme de représentation proportionnelle,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie le principe d'une représentation proportionnelle des partis dans notre parlement et nos assemblées législatives provinciales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada entreprenne d'étudier les divers systèmes électoraux à représentation proportionnelle qui sont utilisés dans le monde, afin d'évaluer s'ils peuvent convenir à notre pays;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les résultats de cette étude seront largement communiqués aux membres et au grand public, et que des recommandations précises seront avancées au prochain congrès fédéral.

NPD Vancouver Centre

S-3

ATTENDU QU'il existe un désenchantement général, et grandissant, avec le gouvernement; et

ATTENDU QU'il est en train d'avoir un effet néfaste sur la démocratie canadienne; et

ATTENDU QUE les Canadiens ont besoin d'un mécanisme pour passer outre les décisions gouvernementales qui va fortifier leur foi et leur confiance dans le gouvernement et leur permettre de participer démocratiquement dans l'avenir du Canada,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti élabore une politique pour instaurer des référendums nationaux irrévocables.

NPD Arctique occidental

S-4

ATTENDU QUE la société canadienne a perdu confiance dans l'aptitude des politiciens fédéraux à s'autodiscipliner; et

ATTENDU QUE beaucoup d'autres gouvernements ont mis sur pied des mécanismes pour révoquer les politiciens,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti mette au point des méthodes réalisables pour révoquer les députés qui ont perdu la confiance de leurs commettants.

NPD Arctique occidental

S-5

ATTENDU QUE l'actuel électoral du Canada - système majoritaire uninominal - ne convient pas à un régime politique de pluripartisme et déforme totalement le suffrage populaire par la façon dont il traduit les voix en sièges; et

ATTENDU QUE le SMU actuellement utilisé date des temps féodaux où les électeurs étaient nécessairement représentés par circonscriptions géographiques, mais ne suffit plus aujourd'hui à représenter les complexités d'une population canadienne qui vit dans une société moderne, technologique; et

ATTENDU QUE le SMU produit un système de partis divisés en blocs régionaux où l'appui recueilli par les autres partis est soit non représenté, soit sous-représenté; et

ATTENDU QU'il en résulte une tendance au «gaspillage des suffrages» qui est fondamentalement antidémocratique et qui frustrer l'électeur et l'aliène du régime politique; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de gros obstacle constitutionnel à la réforme de la Chambre des communes (le parlement peut le faire par un simple vote majoritaire, sans avoir besoin de l'assentiment des provinces); et

ATTENDU QUE les seuls pays occidentaux à encore utiliser le SMU sont le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis; et

ATTENDU QUE, les dernières années, l'Italie et la Nouvelle-Zélande ont abandonné respectivement la pure représentation proportionnelle et le SMU pour adopter des systèmes proportionnels mixtes qui ont obtenu le soutien populaire lors de référendums nationaux; et

ATTENDU QUE le système proportionnel mixte combine le scrutin par circonscription géographique du SMU et des listes électorales des partis qui indiquent la représentation des candidats de chaque parti (sexe, minorité ethnique, etc),

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada constitue un comité pour étudier, promouvoir et instaurer un système de représentation proportionnelle mixte;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada promouvoie activement la réforme du système électoral par l'adoption d'un système proportionnel mixte comme ceux utilisés en Allemagne, en Suède et en Nouvelle-Zélande, en promouvant activement un référendum public national sur la question de la réforme fondamentale du système électoral.

NPD New Westminster-Burnaby

ATTENDU QUE l'actuelle composition du parlement canadien ne reflète pas bien la manière dont les Canadiens ont voté aux dernières élections fédérales; et

ATTENDU QUE les partis politiques fédéraux au Canada, dont l'actuel gouvernement libéral, ont remporté des majorités parlementaires malgré le fait qu'une majorité de Canadiens ont voté contre eux; et

ATTENDU QU'une représentation plus équitable des intentions de vote des Canadiens dans la composition de la Chambre des communes serait plus démocratique et favoriserait une plus grande coopération entre députés; et

ATTENDU QUE les élections à la chambre basse en Allemagne combinent des éléments de représentation par circonscriptions et de représentation proportionnelle, d'une manière qui pourrait facilement s'appliquer au Canada,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada demande que les élections à la Chambre des communes se déroulent de la même manière qu'à la chambre basse en Allemagne.

CCF de l'Alberta

T. AFFAIRES DU PARTI

T-1

IL EST RÉSOLU QUE le/la prochain-e Chef-fe du Nouveau Parti démocratique fasse une priorité le renforcement de la relation entre le Parti et le mouvement ouvrier.

NPD Ottawa Sud

T-2

ATTENDU QUE les Néo-Démocrates appuient les principes d'une plus grande responsabilité et démocratie dans nos institutions politiques; et

ATTENDU QUE ces principes sont reconnus dans le document du Renouvellement que propose le Parti; et

ATTENDU QUE la façon dont les chefs et les délégués sont élus aux congrès nationaux prive d'une voix les membres qui ne peuvent y assister (pour des motifs économiques ou autres); et

ATTENDU QU'avec les progrès actuels de la technologie, on devrait maintenant pouvoir donner le moyen de voter à chacun-e des membres de tout le pays,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral mette en place, pour la prochaine course à la chefferie, un mécanisme qui donne à chaque membre le moyen de voter à l'élection du/de la Chef-fe.

NPD Winnipeg Nord

T-3

ATTENDU QUE le Parti s'est voué à un renouvellement depuis la base et à une démocratie réelle plutôt qu'en paroles; et

ATTENDU QUE l'ensemble des membres a montré un soutien massif pour l'élection directe du/de la Chef-fe (dans le référendum de l'Alberta, 81 % des bulletins voulaient une telle élection), mais que la participation des affiliés à ce genre d'élection directe a toujours été un point délicat; et

ATTENDU QUE la résolution qui suit trouve un compromis et vise à inclure davantage de membres affiliés qui appuient effectivement le NPD,

IL EST RÉSOLU QUE les Statuts du NPD fédéral soient modifiés ainsi : à la place de «le congrès doit élire le/la chef-fe du Parti», on insérera la disposition «tou-te-s les membres, y compris les participants affiliés, doivent élire le/la chef-fe du Parti» selon le principe d'UN VOTE PAR MEMBRE. Les membres affiliés qui n'ont pas été membres du Parti (mais sont ses soutiens) peuvent voter s'ils signent le même genre de serment que les autres membres du NPD où ils déclarent que, comme nouveaux membres votants affiliés du NPD, ils n'appartiennent pas à un autre parti politique. Ils doivent signer leur adhésion et leur serment de membre votant affilié à la même date limite que pour l'adhésion régulière ou le renouvellement d'adhésion, pour pouvoir voter;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil fédéral conçoive un système de vote adapté et détaillé, réglementant initiatives et présentations pour la course à la chefferie et l'élection du/de la Chef-fe, et que l'Exécutif fédéral est habilité à modifier toute autre disposition technique, non fondamentale, qui s'impose dans les Statuts pour les harmoniser avec le présent amendement. Après la première élection de ce genre, les détails de procédure qui n'enfreignent pas les principes susmentionnés pourront être modifiés par une simple majorité du Congrès fédéral ou du Conseil fédéral.

NPD Peace River

T-4

IL EST RÉSOLU QUE, à l'avenir, les chef-fe-s du NPD soient sélectionné-e-s selon le système d'un vote par membre.

NPD Brandon-Souris

T-5

ATTENDU QUE Marilyn Waring, dans son livre If Women Counted, affirme que le parti pris masculin en faveur de la guerre a grossièrement handicapé le système de comptabilisation que nous utilisons dans l'analyse économique classique; et

ATTENDU QUE, notamment dans les pages 54 à 58 sur «comment payer pour la guerre», Waring décrit comment et pourquoi le système de comptabilisation moderne et quasi universel (maintenant consacré aux Nations Unies, où il s'appelle le Système de comptabilité nationale - SCN) a été inventé en Grande-Bretagne à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale; et

ATTENDU QU'aux dires de Waring ce système de comptabilisation, créé pour la guerre,

- 1) dévalorise le travail des femmes (par ex. dans l'industrie du vêtement);
- 2) fausse les coûts industriels dans leur ensemble, car il mesure la valeur d'après la guerre plutôt que d'après la production des moyens d'existence;
- 3) comporte un parti pris inhérent de l'industrie, de la finance et du gouvernement en faveur de la préparation continue à la guerre,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique encourage et aide les association de comté à étudier les arguments du livre «*If Women Counted*» de Marilyn Waring et les autres systèmes de comptabilité nationale proposés.

NPD Trinity-Spadina

T-6

ATTENDU QUE le souci du NPD d'accroître sérieusement la participation des membres l'a amené à changer pour la première fois le mode d'élection du/de la Chef-fe du Parti fédéral de manière à donner une voix à tous les membres; et

ATTENDU QUE ce changement rend certains membres plus égaux que d'autres en leur donnant deux voix et maintient de surcroît la permission de voter pour des non-membres; et

ATTENDU QUE les coûts de la participation à un congrès fédéral sont prohibitifs pour la majorité des membres, et restreignent cette possibilité à ceux qui ont personnellement les moyens financiers et à ceux qui peuvent se faire aider par leur syndicat ou leur groupe d'intérêt; et

ATTENDU QUE le NPD appuie le principe d'un vote par personne,

IL EST RÉSOLU, en reconnaissance du fait qu'il n'y a pas d'acte plus sérieux comme membre que de déposer un bulletin de vote, QUE tous les membres du NPD et seuls ceux en règle d'après les Statuts auront une voix et une seule voix lors de l'élection du/de la Chef-fe du Parti fédéral.

NPD Vancouver Sud

T-7

ATTENDU QU'en cette période de fléchissement des adhésions et donc d'amenuisement du soutien financier, le NPD s'emploie à réduire ses coûts, dont ses frais de direction par la diminution du nombre des membres de son exécutif; et

ATTENDU QUE cette décision aura pour résultat d'aliéner davantage les membres fédéraux les uns des autres à travers le pays,

IL EST RÉSOLU QUE l'Exécutif fédéral soumette, pour chaque numéro des journaux néo-démocrates provinciaux, des informations sur les affaires courantes et pertinentes qui sont importantes pour les membres d'un bout à l'autre du pays.

NPD Vancouver Sud

T-8

ATTENDU QUE le Fonds Agnes Macphail a été créé pour aider financièrement des femmes à être candidates du Nouveau Parti démocratique aux élections fédérales; et

ATTENDU QUE la documentation publicitaire du Fonds Agnes Macphail garantit aux donateurs que leur argent ira exclusivement à des candidates néo-démocrates; et

ATTENDU QUE des lignes directrices bien claires devraient être arrêtées pour régir l'administration et les déboursements du Fonds Agnes Macphail; et

ATTENDU QUE ce type de fonds touche communément des intérêts sur le capital et supporte aussi le co.
des charges administratives,

IL EST RÉSOLU QUE le Fonds Agnes Macphail (appelé ci-après le Fonds) serve à aider à élire des femmes néo-démocrates à la Chambre des communes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les administrateurs du Fonds continuent à être les coprésidentes du Comité de participation des femmes (CPF), le Trésorier fédéral et le Secrétaire fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, pour toute élection fédérale ou partielle, les administrateurs déterminent le montant à verser à chaque candidate néo-démocrate qui demande l'aide du Fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, dans des circonstances atténuantes, le Fonds pourrait servir à d'autres fins connexes, mais uniquement si les administrateurs s'entendent pour l'utiliser dans ces circonstances atténuantes, et uniquement après qu'ils ont tenu une réunion avec le CPF;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les coprésidentes du CPF aient une voix de plus pour départager le vote (qui doit être unanime) si jamais les administrateurs se retrouvent devant une impasse;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Fonds soit conservé dans un compte séparé;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les administrateurs négocient un processus avec le Parti fédéral pour retirer tout l'argent du Fonds afin de le verser à un compte séparé dans les deux années qui suivront le Congrès 1995;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les administrateurs instituent une politique de placement et s'en servent pour guider leur gestion du Fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les administrateurs arrêtent une politique pour les revenus de placement et la réexaminent tous les ans;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des revenus de placement courrent sur tout l'argent du Fonds et sur toutes les futures donations au Fonds, et ce, dès maintenant;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les administrateurs décident des coûts administratifs du Fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la documentation publicitaire du Fonds reflète son utilisation.

NPD Hillsborough

T-9

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique approuve une méthode où les députés devront rendre des comptes à leurs commettants à intervalles réguliers.

NPD Hillsborough

T-10

ATTENDU QUE de nombreux membres du Parti et autres Canadiens, à tous les niveaux du NPD et de la société, soit ne saisissent pas ou comprennent mal bon nombre des politiques et objectifs du Parti; et

ATTENDU QUE nous devons tous avoir une idée claire de ce pour quoi nous luttons au nom du progrès social-démocrate,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti entame un programme d'éducation globale qui va se concentrer sur l'histoire et les objectifs de la social-démocratie à l'échelle de notre parti, de notre pays et du monde.

NPD Arctique occidental

T-11

ATTENDU QUE le Parti fédéral a besoin d'un revenu régulier pour mener ses affaires courantes; et

ATTENDU QUE le revenu que reçoit le Parti fédéral fluctue d'année en année; et

ATTENDU QU'il est prudent pour le Parti fédéral de prouver aux gens du Canada qu'il est un parti financièrement responsable et que ses affaires financières sont en ordre,

IL EST RÉSOLU QUE, chaque mois, deux pour cent de tous les dons d'argent faits au Parti fédéral soient versés à un fonds de prévoyance (le Fonds du Legs Tommy Douglas), à placer dans des dépôts à terme de cinq ans portant intérêts;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'à l'échéance de ces dépôts à terme, le capital soit réinvesti pour cinq ans et que le produit des dépôts serve aux usages du Parti que stipulera le Conseil fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les dons des membres et/ou des soutiens du Parti puissent être faits directement à ce fonds de prévoyance.

NPD New Westminster-Burnaby

T-12

ATTENDU QUE certains des représentants des groupes cibles de l'action positive auprès du Conseil fédéral sont incapables d'assister aux réunions car ils ne peuvent avancer l'argent; et

ATTENDU QU'il est important pour notre Parti de s'assurer que les membres n'ayant pas accès à de l'argent comptant puissent assister aux réunions; et

ATTENDU QUE les gens des groupes cibles de l'action positive sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés à mobiliser l'argent pour se rendre aux réunions,

IL EST RÉSOLU QUE les représentants des groupes cibles de l'action positive auprès du Conseil fédéral puissent recevoir du Parti, s'ils présentent une demande au Secrétaire fédéral, un billet d'avion classe économique avant la tenue de toute réunion du Conseil fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les représentants des groupes cibles de l'action positive auprès du Conseil fédéral puissent aussi recevoir, s'ils présentent une demande au Secrétaire fédéral, l'équivalent de trois jours d'indemnité journalière au moment de leur inscription à toute réunion du Conseil fédéral.

NPD South Shore

T-13

ATTENDU QUE les congrès d'investiture attirent le sommet plutôt que la base de nos membres; et

ATTENDU QUE le scrutin régional de cette année constitue un bon premier pas pour associer d'avantage de membres à la sélection du/de la prochain-e Chef-fe fédéral-e; et

ATTENDU QUE les progrès de la technologie permettent d'offrir un vote par membre,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès 1995 modifie les Statuts de notre Parti afin que, la prochaine fois que le poste de Chef-fe est vacant, l'élection du nouveau/de la nouvelle Chef-fe se fasse en donnant le droit de vote à tous les membres en règle du Parti.

Exécutif provincial de la Saskatchewan

T-14

IL EST RÉSOLU QUE les Néo-Démocrates, qu'ils soient dans l'opposition ou au gouvernement, se conforment aux principes et aux politiques officiels du Parti.

CCF de l'Alberta

T-15

IL EST RÉSOLU QUE l'on modifie les Statuts pour stipuler que le/la Chef-fe sera élu-e selon le principe d'un suffrage par membre.

CCF de l'Alberta